Rapport pour spécialistes

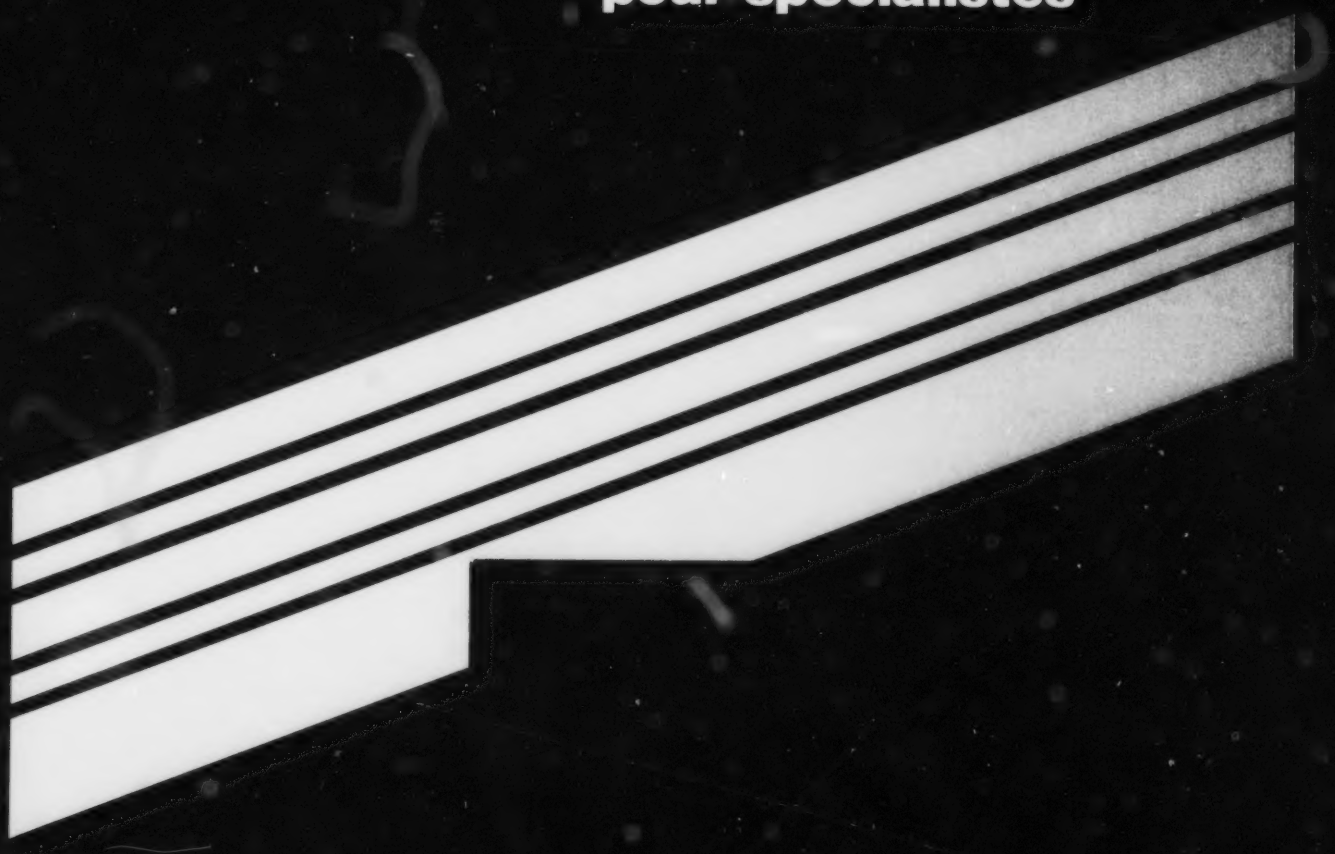

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

Margaret Shaw

en collaboration avec
Karen Rodgers, Johanne Blanchette, Tina Hattem,
Lee Seto Thomas, Lada Tamarack

SONDAGE AUPRÈS DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE D'UNE DURÉE DE PLUS DE DEUX ANS

Rapport du Groupe d'étude sur le sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral.

N° 1991-4

Le présent rapport a été préparé pour le compte de la Direction des affaires correctionnelles du ministère du Solliciteur général du Canada et constitue la version originale soumise au Ministère. Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur et ne sont pas nécessairement celles du ministère du Solliciteur général du Canada.

Ce rapport est disponible en anglais/The English version of this report is: Survey of Federally Sentenced Women - Report on the Task Force on Federally Sentenced Women on the Prison Survey.

Approvisionnement et Services Canada
Cat. No. Js4-1/1991-4F
ISBN: 0-662-97462-X

92-07947/

REMERCIEMENTS

Ce sondage a été réalisé grâce à la contribution de nombreuses personnes. Nous sommes surtout reconnaissants aux femmes qui ont participé aux entrevues, non seulement pour avoir accepté de partager avec nous leurs expériences et leurs points de vue mais aussi pour avoir fait abstraction des sentiments négatifs qu'elles pourraient éprouver quant aux possibilités de changement. Nous souhaitons qu'elles conservent l'impression de ne pas avoir perdu leur temps.

Nous aimerions aussi remercier les membres du groupe d'étude et le Service correctionnel du Canada pour avoir contribué à la réalisation du sondage, madame Mary Cassidy et le personnel de la Prison des femmes ainsi que le personnel et les nombreux administrateurs d'établissements correctionnels provinciaux pour nous avoir permis de nous rendre dans leurs établissements afin d'effectuer les entrevues.

Pour terminer, nous voulons exprimer notre gratitude à monsieur John Evans ainsi qu'au Secrétariat du Ministère du Solliciteur général, qui a financé ce projet, à madame Jane Miller Ashton, à madame Joan Nuffield et à messieurs Bob Cormier et Daryl Webber, envers qui nous avons une dette particulière, ainsi qu'à madame Rosemary O'Brian pour le soutien constant et l'assistance qu'ils nous ont apportés dans la conduite de cette tâche difficile.

PRÉFACE

Ce rapport fait état des opinions et du vécu de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans des établissements correctionnels de toutes les régions du Canada. Sa préparation n'aurait pas été possible sans la grande et souvent sincère collaboration de ces femmes. Nous les en remercions.

Le rapport traduit aussi les impressions et l'engagement des cinq femmes qui ont recueilli ces nombreux témoignages, soit Karen Rodgers, Johanne Blanchette, Tina Hattem, Lee Seto Thomas et Lada Tamarack. Leur apport à cette étude est inestimable, tant par les encouragements qu'elles ont su apporter aux femmes, par la qualité des entrevues menées que par leur participation active à cette étude, leur perspicacité et leurs commentaires sur les questions à l'étude et les versions préliminaires du rapport. Bien que la contribution de ces femmes ait été primordiale, toute interprétation erronée qui pourrait se trouver dans le présent rapport doit être attribuée à sa rédactrice principale.

Les opinions de ceux et celles qui travaillent auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans et qui leur fournissent les services et les programmes mis à leur disposition ne faisaient pas partie des objectifs visés par cette étude, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas importantes. Toutefois, le sondage fait état de la perception des femmes qui sont incarcérées, et dont le traitement nous concerne tous.

Pour produire cette version finale, nous n'avons apporté quelques modifications mineures au rapport intérimaire rédigé pour le groupe d'étude en décembre 1989. Il comprend maintenant les réponses de la totalité des 170 femmes interrogées. C'était un document de travail produit pour le groupe d'étude et c'est ainsi qu'il devrait être considéré.

Bien que le sondage ait été préparé pour le groupe d'étude, il fait aussi partie d'une étude plus vaste sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, commandée par le Secrétariat du Solliciteur général. Le rapport antérieur intitulé: Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans: Rapport sur une étude préliminaire (1991-3) traite du cadre général dans lequel se situe l'incarcération des femmes au Canada. Deux rapports supplémentaires faisant partie de cette étude sont maintenant terminés: un rapport sur le second sondage effectué pour le compte du groupe d'étude (Étude sur la mise en liberté: Sondage auprès des femmes purgeant une d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité, 1991-5) ainsi qu'un rapport final qui examine les antécédents de ces femmes et tente de placer leur expérience de délinquance et de détention dans le contexte de leur vécu (Elles paient le prix... Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans: leur vécu). Un rapport destiné aux femmes qui ont participé à l'étude (What You Said/Vos commentaires) a aussi été distribué à toutes celles qui ont pu être rejointes.

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

Le rapport présente les résultats d'un sondage effectué pour le compte du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans. Il a été conçu dans le but de déterminer le point de vue de toutes les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en ce qui concerne leur expérience de vie en milieu carcéral ainsi que les types de programmes et de services dont elles pensent avoir besoin. Il avait aussi pour objectif d'approfondir les connaissances dont nous disposons sur la population carcérale féminine. Le vécu des femmes autochtones, de celles qui sont incarcérées dans les établissements provinciaux et de celles qui purgent des peines de longue durée nous intéressait particulièrement.

Le sondage est fondé sur des entrevues effectuées auprès de toutes les détenues de la Prison des femmes de Kingston et auprès de toutes celles qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans dans un établissement correctionnel provincial en vertu de l'Entente d'échange de services fédérale-provinciale. Les entrevues ont eu lieu entre août et novembre 1989. En tout, 170 femmes (84 pour 100) ont accepté de participer aux entrevues, 12 pour 100 ont refusé et les autres n'ont pas pu être consultées pour différentes raisons.

SECTION I

LE PROFIL DE LA POPULATION CARCÉRALE

Au moment du sondage, 203 femmes purgeaient une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral. Parmi elles, 125 se trouvaient à la Prison des femmes et 78 dans un établissement correctionnel provincial (32 au Québec, 7 au Manitoba, 5 en Saskatchewan, 20 en Alberta et 14 en Colombie-Britannique).

Les femmes autochtones constituent 23 pour 100 de la population carcérale et 21 pour 100 d'entre elles sont francophones. Vingt-cinq autochtones se trouvent à la Prison des femmes et les autres purgent leur peine dans des établissements correctionnels provinciaux. Dix-sept francophones sont incarcérées hors du Québec. Parmi les autres, dix femmes viennent de l'extérieur du Canada, ce qui crée de sérieux problèmes de communication pour certaines d'entre elles.

Ces femmes proviennent de différentes collectivités et de réserves situées un peu partout au Canada. Celles qui se trouvent dans les établissements correctionnels provinciaux sont pour la plupart originaires de la même province et entendent y demeurer après leur mise en liberté. Par contre, les détenues de la Prison des femmes ne semblent pas savoir si elles retourneront vivre dans leur province ou ne sont pas certaines de l'endroit où elles iront après leur mise en liberté.

Au total, 48 pour 100 des femmes purgent une peine de moins de cinq ans, 22 pour 100 une peine de cinq à neuf ans et 30 pour 100 une peine de dix ans ou plus. En tout, 37 femmes (20 pour 100) purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité et huit d'entre elles devront attendre au moins 25 ans avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. La plupart des femmes purgeant une peine de cinq ans ou plus sont incarcérées à la Prison des femmes, mais 31 détenues,

y compris 9 condamnées à perpétuité, sont dans des établissements provinciaux, principalement au Québec.

Globalement, 42 pour 100 des détenues purgent une peine pour meurtre ou homicide involontaire, 27 pour 100 pour vol qualifié ou pour d'autres crimes mineurs avec violence et 31 pour 100 pour des crimes sans violence. Plus du tiers de la population carcérale est constitué de délinquantes primaires sans antécédents criminels et 87 pour 100 d'entre elles en sont à leur première peine d'une durée de plus de deux ans.

L'âge des détenues varie de 19 à 75 ans, celles des établissements provinciaux étant légèrement plus jeunes, et un tiers d'entre elles n'ont jamais été mariées ou n'ont jamais vécu en union de fait. Deux tiers d'entre elles ont un ou des enfants.

SECTION II

L'EXPÉRIENCE DU MILIEU CARCÉRAL

L'expérience en établissement provincial

La plupart des femmes détenues dans les établissements correctionnels provinciaux ont une perception négative de la Prison des femmes et ne veulent pas y aller. Les relations qu'elles entretiennent avec le personnel ou les autres détenues sont en général meilleures qu'à la Prison des femmes, bien que la discipline dans les établissements provinciaux soit en général inutilement sévère. Elles sont souvent mal informées de leurs droits en tant que détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans et du type de services et de programmes dont elles pourraient profiter ailleurs. Elles n'ont presque aucune possibilité d'acquérir une formation professionnelle et peuvent tout juste améliorer leur niveau de scolarité. Les installations récréatives sont souvent très limitées et il y a très peu de services de counseling pour les femmes aux prises avec un problème de toxicomanie ou victimes de violence physique. Le plus grand avantage que présentent les établissements provinciaux est un contact familial beaucoup plus facile qu'à la Prison des femmes.

La difficulté à déterminer les besoins

L'objectif principal des entrevues était de connaître l'opinion des détenues en ce qui concerne les problèmes inhérents au statut de détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, que ce soit dans un établissement provincial ou à la Prison des femmes, ainsi que le type de services et de programmes dont elles ont besoin. Nous ne pouvions pas toutefois axer notre recherche sur le seul aspect du besoin de programmes, car il fallait tenir compte du contexte dans lequel vivent les détenues et de l'influence qu'exercent les conditions de détention et le comportement des autres détenues sur leur propre comportement.

Le rôle crucial des relations humaines et le traitement que ces femmes reçoivent et devraient recevoir sont les éléments essentiels qui ressortent de ce sondage. Les relations que les détenues entretiennent avec le personnel et les autres, à la fois en milieu carcéral et à l'extérieur, donnent le ton à leurs expériences. Aucun programme, aucun nouveau service ne peut compenser le fait de ne pas être traitée comme un être humain, comme une femme, avec respect et dignité. Cet aspect

de la vie en milieu carcéral sous-tend presque toutes les questions et les expériences dont elles nous ont parlé, bien qu'il soit plus évident en ce qui concerne les services de santé, la discipline, les griefs, la sécurité et les besoins du personnel qui travaille avec les détenues.

Les enfants, la famille et les contacts avec la collectivité

Les deux tiers des détenues sont mères (elles ont 274 enfants au total). Le nombre de celles qui ont des enfants est plus élevé dans les établissements provinciaux (75 pour 100) qu'à la Prison des femmes (58 pour 100). Certains de ces enfants ont été adoptés à la naissance (10 cas), certains ont récemment été placés en foyer nourricier ou adoptés et d'autres encore sont maintenant des adultes. Parmi les détenues interrogées, 81 femmes (48 pour 100) ont au moins un enfant de seize ans ou moins dont elles sont, jusqu'à un certain point, responsables, et 41 (24 pour 100) ont au moins un enfant âgé de moins de cinq ans.

En tout, 70 pour 100 de celles qui ont des enfants ont été, toujours ou pour un certain temps, mère célibataire. Dans la plupart des cas, les enfants à leur charge sont confiés à des membres de la famille, les familles d'accueil venant en second lieu.

La majorité des femmes des établissements provinciaux voient leurs enfants chaque semaine, souvent même plusieurs fois par semaine. À la Prison des femmes, alors que plusieurs détenues gardent un contact régulier bien que distant, très peu d'entre elles reçoivent des visites, encore moins des visites régulières. À la Prison des femmes, on porte un intérêt beaucoup plus grand aux programmes qui traitent des problèmes des parents en détention. Pour la plupart des femmes, le contact avec leurs enfants est d'une importance cruciale, peu importe l'âge des enfants.

En général, les établissements provinciaux n'ont pas les commodités nécessaires pour les visites des enfants; le plus souvent, ils ne disposent pas d'aires de jeu ni d'installations qui leur permettraient de passer la nuit et les visites des enfants peuvent rarement dépasser les heures de visite fixées. Les visites-contacts ne sont pas permises d'emblée dans tous les établissements correctionnels et dans bien des cas les visites sont réduites à cause du nombre exagéré de fouilles à nu (en réaction à la consommation élevée de drogues illégales dans les établissements). Beaucoup de femmes réclament des heures de visite plus longues, la possibilité de faire un certain nombre d'appels téléphoniques gratuits à l'extérieur de la province et des services de transport pour les enfants vivant loin de l'établissement correctionnel. Pour leur part, les détenues de la Prison des femmes ne veulent que des visites.

Beaucoup de femmes ont besoin de soutien et de conseils d'ordre juridique après avoir perdu la garde de leurs enfants ou le contact avec eux en raison de leur incarcération. Bon nombre d'entre elles n'ont pas de contact avec leurs enfants à cause de la distance, de ressources financières insuffisantes ou de conflits avec les gens qui en ont la garde. Il est nécessaire d'adopter des politiques qui permettraient d'assurer le plus possible un contact continu entre les détenues et leurs enfants.

Dans la même veine, seulement 30 pour 100 des femmes de la Prison des femmes reçoivent la visite de parents ou d'amis, tandis que la proportion est de 75 pour 100 dans les établissements provinciaux. Les femmes autochtones réclament plus de contacts avec les Aînés de leur tribu et celles venant d'outre-mer avec des gens de leur culture.

La santé physique et la santé mentale

La santé constitue une préoccupation pour la plupart des femmes. Presque les trois quarts d'entre elles dans les établissements provinciaux et un peu moins de la moitié des détenues de la Prison des femmes ont exprimé des inquiétudes à propos de leur santé, certaines d'entre elles ayant fait état de maladies et de problèmes très sérieux. Un tiers seulement des détenues considèrent que les soins médicaux sont suffisants.

Les détenues ont souligné l'urgente nécessité d'avoir plus facilement accès aux services de santé physique et mentale (y compris les soins dentaires) ainsi qu'aux soins de santé spécifiques aux autochtones, d'être conseillées mieux et différemment, d'obtenir des médicaments différents, et elles demandent un changement d'attitude de la part du personnel médical, qui les traite souvent en détenues plutôt qu'en patientes.

Un meilleur accès aux services de santé mentale est aussi nécessaire, et non pas seulement en situation de crise. Les services des psychologues apportent une aide utile, mais les soins psychiatriques s'avèrent particulièrement insuffisants. Beaucoup de femmes considèrent que les psychiatres ne les aident pas du tout, qu'ils ne s'intéressent pas à leurs problèmes et qu'ils ne croient qu'aux comprimés et aux électrochocs. De plus, la question des médicaments inappropriés ou prescrits en trop grande quantité les préoccupe beaucoup.

Plusieurs femmes sont d'avis qu'il devrait y avoir des programmes spéciaux à l'intention des détenues ayant des problèmes de santé mentale et de celles qui ont des tendances suicidaires, l'isolement préventif n'étant pas un traitement approprié.

Plus de la moitié des détenues se considèrent en moins bonne forme qu'à leur arrivée et beaucoup de femmes estiment qu'il faudrait offrir beaucoup plus de soins de santé préventifs (meilleure alimentation, exercice, activités de plein air et examens dentaires et médicaux réguliers). Plusieurs ont exigé des programmes d'information sur la santé, les régimes alimentaires et la manière de mener un mode de vie sain. Presque toutes ont déclaré que la cuisine de l'établissement était grasse et farineuse, "lourde, grasse et conçue pour un homme qui dépense beaucoup d'énergie". Elles se plaignent des régimes mal équilibrés, pauvres en salades et en fruits frais, certaines végétariennes ne vivant que de pain et de beurre d'arachide. Les périodes d'exercice et les installations sont beaucoup trop limitées dans la plupart des établissements provinciaux (les périodes ne durent parfois que 45 minutes et ont lieu dans une cour de béton, lorsque le nombre de détenues le justifie et que le personnel est suffisant). Les femmes exigent donc une meilleure planification des activités sportives et de l'exercice physique en général.

L'alcoolisme et la toxicomanie

Les trois quarts des femmes interrogées ont été aux prises, à une certaine période de leur vie, avec un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme, ou ont consommé des drogues. À l'exception de 17 d'entre elles, toutes ces femmes sont toxicomanes ou alcooliques: 51 sont toxicomanes, 27 sont alcooliques et 31 dépendent à la fois de la drogue et de l'alcool. Les femmes autochtones éprouvent depuis très longtemps des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie particulièrement graves.

Dans l'ensemble, 120 femmes (71 pour 100) ont reconnu que la consommation de drogue avait exercé une influence déterminante dans la perpétration de leur crime ou dans leurs antécédents

criminels, 88 ont reconnu qu'elles se livraient (habituellement) au crime sous l'influence de l'alcool ou de la drogue sinon des deux, 40 femmes ont commis un crime pour se procurer de l'alcool ou de la drogue et 49 ont été condamnées pour des crimes relatifs à la drogue (possession, trafic, etc.).

Les détenues éprouvent aussi des difficultés à suivre les programmes de traitement dans les établissements, considérés comme préalables à l'obtention de la libération conditionnelle. Elles estiment qu'on devrait leur laisser le choix d'y participer ou non. La qualité et le champ d'application des programmes comme AA ou NA sont très inégaux et certaines femmes jugent inopportuns les principes chrétiens sur lesquels sont fondés ces programmes. Les programmes de désintoxication à long terme offerts hors des établissements correctionnels sont peu nombreux, mais ils se sont avérés beaucoup plus efficaces pour les femmes qui ont eu l'occasion d'y participer. On a souligné l'importance de mettre sur pied des programmes administrés par les autochtones et d'améliorer les programmes de groupes offerts dans les établissements.

La violence physique et l'exploitation sexuelle

Au total, 68 pour 100 des femmes interrogées (soit 115) ont affirmé avoir été victimes de violence physique à un moment ou à un autre de leur vie. Dans quelques cas, il ne s'agissait que de mesures disciplinaires occasionnelles subies au cours de l'enfance, mais la plupart de ces femmes ont été régulièrement victimes de sévices durant de longues périodes de temps au cours de l'enfance, de l'adolescence ou de la vie adulte. Certaines ont été battues tout au long de leur vie soit par leurs parents, des proches, des parents de famille d'accueil, des membres du personnel d'un établissement, leur ami ou leur conjoint de fait.

Cinquante-trois pour cent des femmes (90) ont affirmé avoir été exploitées sexuellement au moins une fois dans leur vie et dans certains cas régulièrement au cours de l'enfance ou de l'adolescence, par des membres de leur famille ou des parents de famille d'accueil. D'autres ont été violées ou exploitées sexuellement au cours de l'adolescence ou de leur vie adulte par des personnes qu'elles connaissaient ou par des étrangers.

Cependant, parmi les détenues d'origine autochtone, le taux des femmes victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle est beaucoup plus élevé: 90 pour 100 ont déclaré avoir été victimes de violence physique, généralement de façon régulière durant de longues périodes, et 61 pour 100 ont dit avoir été exploitées sexuellement.

Nous ne disposons d'aucun moyen pour vérifier l'exactitude de cette information, mais seulement deux femmes ont refusé de répondre à nos questions sur ce sujet. Les programmes récents et les consultations sur la violence physique et l'exploitation sexuelle offerts à la Prison des femmes ont donné de très bons résultats. Par contre, il semble n'y avoir aucun programme particulier dans les établissements provinciaux. Certaines femmes estiment ne pas avoir besoin d'aide pour résoudre ce problème et jugent que la participation aux programmes ne devrait pas être une condition préalable à la libération conditionnelle. Parmi celles qui ont besoin d'aide, la plupart désirent des consultations individuelles avec des spécialistes, et les femmes autochtones veulent des programmes administrés par des autochtones.

En réaction aux nombreuses épreuves qu'elles ont connues dans leur vie, un peu plus de la moitié des femmes (53 pour 100) se sont tailladé les chairs ou ont tenté de se suicider, pour la plupart avant leur incarcération, mais 20 pour 100 d'entre elles ont posé cet acte au cours de la peine qu'elles purgent actuellement.

Pour beaucoup de ces femmes, il existe un lien évident entre la violence physique et l'exploitation sexuelle dont elles ont été victimes, l'abus des drogues et de l'alcool ainsi que la criminalité. Ce lien rappelle toute l'importance des programmes et des soins quotidiens qui leur procurent le soutien et la compréhension dont elles ont besoin et les moyens nécessaires pour lutter contre les effets négatifs de ces problèmes dans leur vie.

Le travail et la formation

Moins du tiers des femmes interrogées avaient, avant le début de leur peine, une scolarité dépassant l'éducation de base, et la plupart des autres n'ont pas suivi un programme scolaire en entier. La plupart ont occupé des emplois non spécialisés dans le secteur des services, comme les boutiques, les bars et les bureaux, ou encore comme ouvrières non spécialisées. Un peu plus du tiers des femmes ont toujours travaillé, 40 pour 100 ont eu de la difficulté à trouver un emploi lorsqu'elles en cherchaient un et 15 pour 100 n'ont jamais exercé un travail légitime. Sur le plan de la scolarité, les femmes autochtones sont particulièrement désavantagées.

L'éducation et la formation professionnelle en milieu carcéral sont particulièrement importantes pour la plupart des femmes. Les détenues des établissements provinciaux ont rarement accès à des programmes de formation professionnelle. La plupart des femmes s'occupent donc à des tâches ménagères dans l'établissement, quelques-unes dans le cadre d'un contrat. Seulement douze femmes dans les établissements provinciaux ont reçu une formation spécialisée (coiffure, cours de premiers soins d'une durée de trois jours et dressage de chiens), comparé à 52 détenues à la Prison des femmes. Un plus grand nombre de femmes ont suivi des cours dans les établissements provinciaux, mais ces cours visent presque tous à relever le niveau de scolarité. Elles ont rarement l'argent nécessaire pour suivre des cours par correspondance et les emplois en milieu carcéral rapportent beaucoup plus que la fréquentation des salles de cours. Les cours de la Prison des femmes sont considérés comme limités et désuets, exception faite des cours offerts dans les établissements correctionnels pour hommes situés à proximité.

Très peu de femmes ne désirent pas suivre de cours de formation professionnelle (il s'agit surtout de femmes plus âgées ou ayant purgé la majeure partie de leur peine). Quant aux autres, elles demandent une formation adaptée au marché du travail (p. ex. le travail de bureau, les techniques de laboratoire, l'informatique), une formation plus poussée dans des domaines comme l'informatique, l'imprimerie, la photographie, la menuiserie et dans divers métiers (machinerie lourde, menuiserie, cuisine et couture industrielle), une formation en vue d'un travail à caractère social (techniques infirmières, services de garde d'enfants, travail auprès des enfants de la rue et des anciens détenus) ainsi qu'une formation scolaire et des cours de niveau post-secondaire et universitaire. Les femmes veulent une formation qui leur sera utile sur le marché du travail, des aptitudes professionnelles et des diplômes.

Purger une peine: les choix de programmes

Mis à part les cours de formation générale et spécialisée offerts en nombre limité, certains contacts avec les Aînés pour les détenues autochtones, un certain nombre de programmes pour les alcooliques et les toxicomanes (surtout des AA et des NA) et quelques cours sur les compétences parentales, les aptitudes à la vie quotidienne et la communication, les femmes incarcérées dans les établissements provinciaux n'ont pas accès à beaucoup de programmes dans leur établissement. Par contre, les détenues de la Prison des femmes bénéficient d'un plus large éventail de

programmes axés sur l'alcoolisme et la toxicomanie, sur la violence physique et l'exploitation sexuelle, sur la culture et la spiritualité amérindiennes et sur l'acquisition de compétences parentales et d'aptitudes à la vie quotidienne. Plusieurs estiment qu'il devrait y en avoir plus. Les programmes les plus en demande sont les programmes de travail dans la collectivité, les programmes prélibératoires, les programmes d'information sur la santé et sur les questions d'ordre juridique, les programmes sur la gestion d'un budget et des finances personnelles, les programmes pour celles qui purgent une peine de longue durée, les programmes concernant l'éducation et le soin des enfants et les programmes sur la culture et la spiritualité amérindiennes. Des 82 femmes purgeant une peine de longue durée, 21 veulent des programmes traitant des incarcérations de longue durée. Le succès des programmes comme les AA et les NA dépend dans une large mesure du personnel qui les administre et beaucoup de femmes estiment qu'on ne les prend pas au sérieux quand elles sont en milieu carcéral. Elles veulent donc des programmes de plus longue durée en groupes ou dans des centres résidentiels. Il y a un besoin évident de programmes portant sur la violence physique et l'exploitation sexuelle, de programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie et d'information sur la violence physique et l'exploitation sexuelle destinés aux autochtones ainsi que de programmes et de services en français et en anglais pour les femmes qui purgent leur peine hors de leur province d'origine.

La notion de liberté individuelle tient une place très importante. Beaucoup de femmes veulent être libres de participer ou non aux programmes, particulièrement quand il s'agit du traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie et des soins de santé mentale et elles veulent décider de leur degré de participation dans ces programmes.

La discipline, le châtiment et le droit de recours

Les règlements disciplinaires sont considérés partout comme étant insignifiants, inconsistants et injustes ("Certains règlements n'auraient même pas leur place dans une école maternelle", nous a-t-on dit) et les décisions disciplinaires sont jugées incohérentes et inutilement sévères. Les détenues ont proposé l'adoption de principes directeurs plus clairs et moins de latitude dans l'application des sanctions, et elles souhaitent que les problèmes se règlent par la discussion plutôt que par des châtiments. Les détenues d'origine autochtone semblent faire l'objet de mesures disciplinaires plus souvent que les autres et la menace d'un transfèrement à la Prison des femmes est souvent utilisée pour faire taire les plaintes dans certains établissements provinciaux. Seulement 4 pour 100 des détenues de la Prison des femmes jugent que le nouveau système de gestion par unités est efficace. La plupart estiment que le personnel n'a pas reçu une formation suffisante et que le système n'a conduit qu'à l'accroissement des mesures de sécurité et à la détérioration des relations entre les détenues et les membres du personnel.

Il n'existe aucun processus officiel de règlement des griefs des détenues dans les établissements provinciaux. Les autres modes de règlement des griefs (plaintes au directeur, à l'ombudsman ou à un comité de détenues) ne semblent pas donner de résultats plus satisfaisants que le système en vigueur à la Prison des femmes, que seulement 3 pour 100 des détenues considèrent comme efficace.

À la question portant sur le type de formation que devraient recevoir les membres du personnel d'un établissement correctionnel pour femmes, 50 pour 100 ont répondu qu'il leur faudrait une formation en psychologie, en relations humaines et en communication, ainsi que des connaissances dans le domaine de la toxicomanie, de la violence physique, de l'exploitation sexuelle et de la culture et du vécu amérindiens. En outre, 25 pour 100 des femmes jugent qu'une attitude de respect, de compréhension et de compassion envers les détenues ainsi que le désir de réagir aux

comportements difficiles en discutant des problèmes plutôt qu'en punissant devraient constituer les critères les plus importants du recrutement du personnel correctionnel.

Purger une peine: l'emprisonnement à perpétuité et les peines de longue durée

Les femmes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité, dont un bon nombre sont des délinquantes primaires, ont beaucoup de difficulté à supporter les contraintes d'une peine de longue durée. Elles veulent avoir des contacts plus soutenus avec leur famille, un meilleur accès aux services de counseling familial et de santé mentale, la possibilité d'obtenir plus tôt la permission de sortir, un endroit où elles peuvent se retirer dans l'intimité et plus de programmes de loisirs. Elles jugent également essentiel de disposer d'un service d'orientation professionnelle individualisé, qui ne devrait pas être limité par les niveaux de sécurité. Elles voudraient aussi bénéficier d'une certaine autonomie et de conseils financiers.

Les femmes autochtones dans les établissements correctionnels

Bien que les femmes autochtones soient issues d'une grande variété de tribus, elles réclament toutes une plus juste reconnaissance de leurs particularités spirituelles et culturelles, la présence de personnel d'origine autochtone, des contacts avec les Aînés, des activités respectant leurs traditions et des programmes axés sur leur spécificité. Elles ont en général connu des épreuves beaucoup plus grandes que les non-autochtones, et leur statut d'autochtones dans la société canadienne aggrave leurs problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de violence, de manque de compétences professionnelles, d'emploi et de discrimination. En milieu carcéral, elles considèrent qu'on n'attache pas assez d'importance à leurs besoins et à leur vécu en tant qu'autochtones.

Si elles avaient le choix

Si les détenues pouvaient choisir l'établissement où elles sont incarcérées, seulement 19 resteraient à la Prison des femmes. La plupart de ces dernières viennent des villes avoisinantes, n'ont pas d'attaches ou sont originaires d'un autre pays. Trois femmes préféreraient être détenues dans un autre établissement fédéral central, 32 choisiraient un établissement régional pour les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, 43 iraient dans un pénitencier fédéral régional mixte, 11 préféreraient un établissement provincial pour femmes, 8 choisiraient une prison provinciale mixte et 82 aimeraient mieux être dans un petit établissement résidentiel communautaire situé à proximité de leur lieu de résidence. En outre, 9 détenues aimeraient travailler sur une ferme, effectuer des travaux communautaires, être logées dans une maison de transition pour autochtones ou être transférées dans leur pays d'origine.

Il y a très peu de différence entre les choix exprimés par les femmes purgeant une peine de moins de cinq ans et par celles qui purgent une peine de plus de cinq ans, mis à part le fait qu'aucune des femmes qui purgent une peine de longue durée dans un établissement provincial ne voudrait demeurer dans ce type d'établissement.

La plupart des femmes jugent que le niveau de sécurité de la Prison des femmes est inutilement élevé. Elles préféreraient plutôt obtenir plus de soutien, surtout dans les établissements

provinciaux. Seulement 27 femmes purgeant des peines de longue durée considéraient qu'elles avaient besoin d'un certain niveau de sécurité.

Lorsqu'on leur a demandé quels seraient les facteurs les plus importants dans le choix de leur établissement, 115 femmes ont répondu qu'elles voulaient être le plus près possible de leur lieu de résidence, 68 ont invoqué l'accès aux programmes, 37 ont dit préférer être incarcérées avec d'autres femmes purgeant le même type de peine et 27 voulaient être dans une prison pour femmes seulement.

À la question leur demandant si elles aimeraient purger leur peine dans un établissement mixte, 50 détenues de la Prison des femmes et 29 détenues des établissements provinciaux ont répondu oui, à condition d'être logées dans une section séparée. Ce choix est justifié par le désir de vivre dans un milieu plus normal et la possibilité d'avoir accès à un plus grand nombre de programmes. Quarante-six détenues de la Prison des femmes et 24 détenues des établissements provinciaux ne voudraient pas être incarcérées dans un établissement mixte, surtout parce qu'elles considèrent que cette éventualité ne convient pas aux femmes qui ont été victimes de violence ou d'exploitation sexuelle, ou simplement parce qu'elles n'aiment pas les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction		1
SECTION I			
2.	Le sondage en milieu carcéral		3
3.	Le profil de la population carcérale		4
SECTION II			
4.	L'expérience du milieu carcéral - le message des femmes au Groupe d'étude		4
5.	Les enfants, la famille et les contacts avec la collectivité		11
6.	La santé physique et la santé mentale		21
7.	L'alcoolisme et la toxicomanie		29
8.	La violence physique et l'exploitation sexuelle		34
9.	Le travail et la formation		40
10.	Purger une peine: les choix de programmes		47
11.	La discipline, le châtiment et le droit de recours		51
12.	Purger une peine: l'emprisonnement à perpétuité et les peines de longue durée		58
13.	Les femmes autochtones dans les établissements correctionnels		61
14.	Si elles avaient le choix		67
	Annexe I	Le pour et le contre	74
	Annexe II	La situation des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans une prison provinciale	78
	Annexe III	Lettre d'une femme incarcérée dans un établissement correctionnel provincial	80
	Annexe IV	Commentaire sur le sondage	82
	Annexe V	Le questionnaire du sondage	84
15.	Section 3	L'exercice et les loisirs	86
16.	Section 4	L'éducation et l'emploi	87

17.	Section 5	Les enfants	88
18.	Section 6	La famille et la collectivité	90
19.	Section 7	La violence physique et l'exploitation sexuelle	92
20.	Section 8	Les comportements autodestructeurs	93
21.	Section 9	La discipline dans l'établissement	94
22.	Section 10	Les programmes	95
23.	Section 11	Les choix	96
24.	Section 12	La mise en liberté	98

SONDAGE AUPRÈS DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE D'UNE DURÉE DE PLUS DE DEUX ANS

LE SONDAGE EN MILIEU CARCÉRAL

1. INTRODUCTION

Le présent rapport présente les conclusions préliminaires du sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans et fait partie de la recherche du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans[1]. Le sondage a été effectué en deux étapes. La première a eu lieu entre juillet et novembre 1989; elle faisait appel à la participation des femmes qui purgent actuellement une peine et a été conçue pour couvrir la totalité de la population carcérale féminine relevant du système fédéral, c'est-à-dire les femmes qui se trouvent à la Prison des femmes de Kingston et celles qui sont incarcérées dans des établissements correctionnels provinciaux dans les diverses régions du Canada, en vertu des Ententes d'échange de services. La seconde étape, qui a eu lieu en novembre et en janvier 1989, portait sur toutes les femmes en liberté surveillée ayant accepté de prendre part à l'entrevue[2]. Un rapport complet du sondage effectué dans la collectivité ainsi qu'un rapport détaillé du sondage mené en milieu carcéral ont été rédigés par la suite[3].

L'objectif global du sondage consistait à fournir au Groupe d'étude de l'information sur la population carcérale actuelle qui constituerait le fondement de ses délibérations sur les dispositions futures concernant les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans. Ce sondage a été conçu pour approfondir les connaissances actuelles sur la population carcérale purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, pour évaluer le point de vue des femmes sur leur expérience du milieu carcéral et pour connaître leurs besoins en matière de programmes et de services ainsi que l'endroit et les conditions qu'elles préféreraient pour purger leur peine. Par le passé, les groupes d'étude et les comités d'enquête portant sur la question des détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans se sont rarement préoccupés de recueillir l'opinion des femmes elles-mêmes. Cet aspect constituait donc un des éléments essentiels de la tâche du présent groupe d'étude.

---

1. Voir La Création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, avril 1990, Ottawa: Service correctionnel du Canada. Le présent rapport constitue le document d'accompagnement n° 2 du rapport du Groupe d'étude.

2. La partie du sondage touchant les détenues en liberté surveillée excluait les femmes autochtones, ces dernières ayant fait l'objet d'une étude distincte effectuée par la Native Women's Association of Canada (Association des femmes autochtones du Canada) et intitulée Sondage auprès des femmes autochtones purgeant une peine fédérale dans la collectivité, Ottawa, Janvier 1990. Document d'accompagnement n° 1 du rapport du Groupe d'étude.

3. Il s'agit du troisième rapport de cette série, Étude sur la mise en liberté: Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale dans la collectivité, 1991-5, ainsi que du quatrième rapport, Elles paient le prix... Les femmes purgeant une peine fédérale: leur vécu, 1991, Ottawa, ministère du Solliciteur général.

Diverses considérations ont déterminé l'orientation de ce sondage, en particulier la nécessité de connaître le vécu et les préoccupations de la population carcérale autochtone, d'établir les différences dans le traitement des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans les établissements provinciaux comparativement à celles qui sont à la Prison des femmes ainsi que de prendre en considération les problèmes particuliers des femmes purgeant une peine de très longue durée.

En raison des échéances très courtes imposées au Groupe d'étude[4], de lourdes contraintes de temps, dont certaines sont commentées à l'annexe IV, ont influencé le déroulement du sondage. Il était particulièrement important de soumettre le rapport au Groupe d'étude au plus tard en décembre 1989. Ce rapport a donc été produit sous forme de document de travail et sa présentation n'a pas été aussi élaborée qu'elle aurait pu l'être dans des conditions de recherche normales. Il faut donc tenir compte de ces facteurs à la lecture du rapport.

Le rapport est divisé en deux sections. La première présente un aperçu de la population carcérale purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans au moment où l'étude a été effectuée et la réaction globale au sondage. La deuxième section présente les résultats des entrevues. On y étudie la réaction des détenues à leur incarcération, les services dont elles pensent avoir besoin, leur point de vue sur les programmes mis à leur disposition et les solutions de rechange à l'incarcération, ainsi que l'importance du lieu de l'incarcération et de la disponibilité des programmes dans leur évaluation de l'endroit où elles préféreraient purger leur peine. Le rapport tente aussi de déterminer l'importance cruciale des attitudes de tous les membres du personnel dans leurs rapports avec les femmes qui sont incarcérées.

---

4. Le Groupe d'étude a été institué en mai et devait remettre son rapport en décembre 1989.

SECTION I

2. LE SONDAGE EN MILIEU CARCÉRAL

Le sondage a été mené entre juillet et novembre 1989. Les entrevues à la Prison des femmes ont eu lieu en octobre et, dans les établissements provinciaux, de septembre à novembre. Toutes les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans qui étaient inscrites dans les registres au début des entrevues ont été invitées à participer (voir l'annexe IV).

Le nombre total de femmes disponibles au moment du sondage (c'est-à-dire à l'exception de celles qui étaient absentes sans permission ou qui bénéficiaient d'une semi-liberté[5]) était de 203. Parmi celles-ci, 170 femmes (84 pour 100) ont accepté de participer aux entrevues. Vingt-cinq femmes (12 pour 100) ont refusé d'y prendre part et huit femmes (4 pour 100) n'ont pu être consultées pour des raisons d'ordre administratif (p. ex. elles ont été remises en liberté avant d'avoir été consultées ou n'étaient pas disponibles aux heures allouées aux enquêteuses. Le taux de participation des détenues au sondage du Groupe d'étude a donc été très élevé et il montre de façon éloquente que ces femmes ont l'espoir que le Groupe d'étude pourra être à l'origine de changements dans la manière dont les détenues purgent une peine d'une durée de plus de deux ans. Le tableau 1 montre la distribution de la participation des détenues de la Prison des femmes et de celles qui se trouvent dans les établissements provinciaux.

Tableau 1

Population carcérale ayant participé aux entrevues			
Prison des femmes	102	60 %	
Québec	27)		
Manitoba	07)		
Saskatchewan	05)	40 %	
Alberta	17)		
Colombie-Britannique	12)		
Total des entrevues	170	100 %	84 %

5. Par exemple, onze femmes enregistrées à la Maison Tanguay de Montréal bénéficient d'une permission de sortir et logent dans des maisons avoisinantes.

Population carcérale n'ayant pas participé aux entrevues

a) Ont refusé de participer à l'entrevue:

Prison des femmes	15	
Toutes les provinces	10	
Total des refus	25	12 %

b) Femmes non consultées pour des raisons administratives (à la Prison des femmes):

8 4 %

Total de la population carcérale au moment du sondage:

203 100%

Certains renseignements généraux sur les antécédents de l'ensemble des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont été recueillis dans les dossiers plutôt que par l'entremise des entrevues, sauf dans le cas de certaines détenues des établissements provinciaux qui n'ont pas participé aux entrevues. Ainsi, il a été impossible d'obtenir des renseignements sur les antécédents de quatre des détenues.

3. LE PROFIL DE LA POPULATION

Au moment du sondage, 125 des 203 femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral se trouvaient à la Prison des femmes de Kingston et 78 étaient incarcérées dans des établissements provinciaux, en vertu des ententes d'échange de services.

La population autochtone

La population carcérale étudiée comptait 46 autochtones (23 pour 100). Trente-neuf d'entre elles ont participé à l'entrevue (22 à la Prison des femmes et 17 dans les établissements provinciaux), cinq ont refusé de prendre part à l'entrevue et deux n'ont pu être consultées pour des raisons d'ordre administratif.

La population francophone

La population étudiée comptait également 43 Canadiennes françaises (21 pour 100). Trente d'entre elles ont passé l'entrevue en français, trois ont choisi de la passer en anglais, huit ont refusé de participer et trois n'ont pu être consultées pour des raisons d'ordre administratif.

Le tableau 2 montre la distribution de la population carcérale selon l'origine ethnique, au moment du sondage.

Tableau 2

Distribution de la population carcérale des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans				
Lieux	Autochtones	Francophones	Autres	Total
Prison des femmes	25*	14*	87	125
Québec	1*	26*	6	32
Manitoba	4	-	3	7
Saskatchewan	5	-	-	5
Alberta	6	2	12	20
Colombie-Britannique	5	1	08	14
TOTAL	46*	43*	116	203

(*Deux femmes sont à la fois autochtones et francophones)

Avant leur condamnation, ces femmes ont habité toute une variété de villes, de villages, de petites collectivités et de réserves situés un peu partout au Canada: 42 venaient de l'Ontario, 49 du Québec, 15 des provinces maritimes, 12 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 34 de l'Alberta et 28 de la Colombie-Britannique. Dix femmes sont d'origine étrangère; elles viennent surtout de Hong-Kong, des États-Unis ou de l'Amérique du Sud, et cinq d'entre elles ne parlent ni l'anglais ni le français, ce qui leur occasionne des problèmes sérieux de communication.

La nature des peines

La durée des peines que purgent les détenues va de moins de deux ans, pour un certain nombre d'entre elles qui doivent purger une peine subséquente à une infraction commise pendant leur libération conditionnelle, à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Dans la population considérée, 98 femmes (48 pour 100) purgent une peine de moins de 5 ans, 45 femmes (22 pour 100) purgent une peine de 5 à 9 ans et 60 femmes (30 pour 100) purgent une peine de dix ans ou plus (tableau 3).

Tableau 3

Distribution de la population carcérale des femmes selon la durée des peines			
	PDF	PROVINCES	TOTAL
Deux à quatre ans	46 (37 %)	52 (67 %)	98 (48 %)
Cinq à neuf ans	31 (25 %)	14 (18 %)	45 (22 %)
Dix ans ou plus	48 (38 %)	12 (15 %)	60 (30%)
Dix ans ou plus	125	78	203 (100%)

Quarante-six femmes (23 %) purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité et dix d'entre elles doivent attendre au moins 25 ans avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. La majeure partie des femmes qui purgent une peine de cinq ans ou plus sont incarcérées à la Prison des femmes, mais 26 femmes de cette catégorie, y compris 10 détenues condamnées à l'emprisonnement à perpétuité, se trouvent dans des établissements provinciaux, surtout au Québec.

Quarante-quatre femmes purgent une peine pour meurtre au premier ou au deuxième degré, 38 pour homicide involontaire, 3 pour tentative de meurtre, 24 pour vol qualifié, 21 pour voies de fait ou incendie criminel, 30 pour vol, fraude ou introduction par effraction, 24 pour une infraction reliée à la drogue et 9 pour divers autres types d'infractions (tableau 4). En résumé, 42 pour 100 des détenues purgent une peine pour meurtre ou homicide, 27 pour 100 purgent une peine pour vol qualifié ou autres crimes mineurs avec violence et 31 pour 100 purgent une peine pour un crime sans violence.

Le nombre de femmes qui purgent une peine pour un crime sans violence ou pour homicide involontaire est légèrement plus élevé dans les établissements provinciaux, tandis que la proportion de celles qui sont incarcérées pour meurtre est plus élevée à la Prison des femmes. Ces proportions correspondent à la pratique qui consiste à transférer à la Prison des femmes les détenues qui doivent purger une peine de longue durée.

Tableau 4

Répartition de la population carcérale selon le type d'infraction[6]		
Meurtre	44	
Tentative de meurtre	03	42 %
Homicide involontaire	38	
Vol qualifié	34	27 %
Voies de fait	21	
Vol, fraude, etc.	30	
Crimes reliés à la drogue	24	31 %
Autres	09	
TOTAL	203	100 %

Plus du tiers (36 pour 100) de ces femmes sont des délinquantes primaires qui n'ont jamais été condamnées. Quatre-vingt-sept pour cent d'entre elles purgent une peine d'une durée de plus de deux ans pour la première fois. La moitié (50 pour 100) d'entre elles n'ont jamais été incarcérées auparavant, ni pour une peine provinciale ni pour une peine d'une durée de plus de deux ans.

Autres facteurs

Les femmes sont âgées de 19 à 74 ans et l'âge moyen est de 33 ans. Celles qui sont incarcérées dans les établissements provinciaux sont généralement un peu plus jeunes que celles qui purgent une peine à la Prison des femmes.

Un tiers (34 pour 100) de la population carcérale est composé de femmes qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu en union de fait. La même proportion de femmes sont mariées ou ont un conjoint de fait, tandis que les autres sont séparées, divorcées ou veuves. Dans de nombreux cas, les femmes ont eu plus d'un conjoint de fait ou ont été mariées plusieurs fois. Cependant, leur état civil au moment de l'incarcération ne fournit pas d'information réelle sur leurs responsabilités familiales ou sur les liens qu'elles entretiennent avec la collectivité et le soutien qu'elles en reçoivent. Deux tiers (65 pour 100) des femmes ont des enfants.

---

6. Il est difficile de fournir un relevé précis des crimes pour lesquels les femmes purgent actuellement une peine d'emprisonnement puisque certaines d'entre elles ont été condamnées pour un crime qu'elles ont commis alors qu'elles purgeaient une autre peine d'une durée de plus de deux ans. Cinquante-huit femmes ont été réincarcérées pour avoir manqué aux conditions de leur libération conditionnelle, 31 d'entre elles ayant commis une autre infraction. Les données du tableau 4 sont établies en fonction de la dernière infraction commise par ces 31 femmes.

Le profil de cette population fournit très peu d'information sur les antécédents de ces femmes ou si les circonstances ayant entouré la perpétration de leur crime. Par exemple, il ne montre pas dans quelle mesure leur crime est lié à l'alcoolisme, à la toxicomanie ou à des relations interpersonnelles marquées par la violence. Une analyse plus complète de leurs antécédents ainsi que de l'influence qu'ils ont exercée sur leur comportement criminel fait l'objet du quatrième rapport de cette série. Le reste du rapport présent montre comment les 170 femmes qui ont participé aux entrevues vivent leur expérience de l'incarcération.

SECTION II

4. L'EXPÉRIENCE DU MILIEU CARCÉRAL - LE MESSAGE DES FEMMES AU GROUPE D'ÉTUDE

Le présent rapport résume ce que les femmes détenues ont déclaré au Groupe d'étude. Il traite des problèmes inhérents à l'incarcération, de la façon dont elles sont traitées, de ce qui les met en colère, les frustre ou les déprime et de ce qui les a aidées. Il rend compte de leurs opinions sur les types de services et de programmes dont elles bénéficient ou aimeraient bénéficier ainsi que de leurs points de vue sur les problèmes que représentent l'éloignement de leur foyer ou le fait de ne pas avoir accès à certains programmes.

Les entrevues menées avec les femmes ont souvent été longues et approfondies, durant parfois deux heures ou même davantage, et ce rapport préliminaire résume leurs points de vue sur les principales questions auxquelles le Groupe d'étude s'est arrêté.

La réaction en général

Il faut tout d'abord souligner que les femmes ont incroyablement bien répondu à l'invitation lancée par le Groupe d'étude dans le but de recueillir leurs opinions. Non seulement les femmes ont participé aux entrevues, mais nombre d'entre elles avaient beaucoup de choses à dire, et bien qu'elles aient douté au début, avec un certain cynisme, qu'il soit possible de provoquer des changements, elles ont manifesté beaucoup plus d'espoir que ce Groupe d'étude puisse enfin réussir à changer les conditions dans lesquelles les femmes purgent une peine d'une durée de plus de deux ans.

Par ailleurs, les femmes ont presque toujours ajouté à leurs propos d'excellentes suggestions et de nombreuses recommandations très pertinentes. Certaines des histoires qu'elles ont racontées étaient consternantes, tandis que d'autres étaient très encourageantes, mais il est évident que leurs expériences et leurs opinions sont d'une importance capitale.

Nous avons également constaté que les femmes purgeant une peine dans un établissement provincial étaient particulièrement heureuses de pouvoir exprimer leur opinion. Contrairement à beaucoup de détenues de la Prison des femmes qui sont souvent interrogées par nombre d'enquêteurs et de chercheurs, elles n'ont pas l'habitude de passer des entrevues avec des personnes de l'extérieur. En général, elles ont également une connaissance moins approfondie de leurs droits et de leur situation en tant que groupe minoritaire au sein d'une population carcérale provinciale beaucoup plus nombreuse.

L'expérience dans un établissement provincial

Bien qu'il existe chez les détenues des établissements provinciaux et chez celles de la Prison des femmes un certain nombre de similitudes en ce qui concerne leurs besoins en matière de programmes et la façon dont elles réagissent à l'attitude du personnel, à l'insuffisance des services et aux disparités dans l'application des mesures disciplinaires, nous avons observé des différences importantes entre les expériences vécues par les deux groupes de femmes.

"L'amertume froide et dure des détenues de la Prison des femmes"

Dans l'ensemble, très peu de femmes purgeant une peine dans un établissement provincial ont eu une expérience à la Prison des femmes - seulement sept d'entre elles y ont purgé une peine. Leur perception des avantages dont elles bénéficient en purgeant leur peine dans un établissement provincial est par conséquent rarement fondée sur l'expérience. Dans l'ensemble, elles ont une conception très négative de la Prison des femmes, des détenues qui s'y trouvent et de son régime carcéral, mais elles croient en général que les soins médicaux et dentaires y sont meilleurs, que les programmes sont plus facilement accessibles et que la semi-liberté y est octroyée plus rapidement. Une des femmes a fait allusion à "l'amertume froide et dure des détenues de la Prison des femmes", une autre a qualifié les relations entre le personnel et les détenues des établissements provinciaux de "douces et légères" tandis que celles de la Prison des femmes lui paraissaient "dures" et lui inspiraient de la crainte.

À certains endroits, les femmes ont laissé entendre que cette conception était alimentée sciemment ou involontairement par le personnel interne ou externe des prisons. Par exemple, à plus d'une reprise, les détenues ont eu l'occasion de voir le film Turning to Stone, qui dépeint la Prison des femmes d'une façon très dure. Dans d'autres cas, il semble que les détenues aient eu des renseignements contradictoires ou erronés sur leurs droits, sur les avantages de purger une peine dans un établissement provincial ou à Kingston, ou encore sur la facilité avec laquelle elles peuvent obtenir un transfèrement d'un établissement à un autre si elles le désirent.

Les prochaines parties du rapport présentent une comparaison entre les programmes qui sont offerts à Kingston et ceux qui sont offerts dans les établissements provinciaux. En général, les femmes incarcérées dans ces derniers établissements ne sont pas au courant des possibilités qui s'offrent à elles, des services auxquels elles ont droit, qui peuvent leur être offerts ou qu'elles peuvent obtenir ailleurs. On a ainsi noté que les détenues sont satisfaites de pouvoir participer à un programme de perfectionnement scolaire deux soirs par semaine, ne sachant pas que dans d'autres établissements ce programme peut être beaucoup plus élaboré et offert tous les jours. Pour cette raison, les détenues des établissements provinciaux ont moins tendance à se plaindre du manque de programmes, et dans certains cas elles réclament plutôt davantage d'activités culturelles, comme des cours d'arts plastiques ou de danse, bien que les programmes de formation professionnelle restent malgré tout très en demande. Actuellement, il apparaît essentiel que les détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans puissent obtenir des renseignements mis à jour.

Cependant, la différence la plus frappante entre l'expérience des femmes des établissements provinciaux et de celles de la Prison des femmes se situe dans les contacts que les détenues entretiennent avec leur famille. À cet égard, il n'y a aucune comparaison possible avec la situation des femmes incarcérées à Kingston. Comme on le verra plus loin, les détenues des établissements provinciaux entretiennent avec leur famille des contacts souvent quotidiens, au moyen d'appels téléphoniques et du courrier, et elles reçoivent deux ou trois visites par semaine. De l'avis de l'enquêteuse, il serait tragique de couper les liens que ces femmes entretiennent avec leur famille.

Il existe également des différences notables dans l'attitude des membres du personnel et dans les relations qu'ils entretiennent avec les détenues. Le personnel des prisons provinciales - à l'exception d'un établissement décrit par une des femmes comme étant "un endroit hostile où les détenues sont dures les unes envers les autres et envers le personnel" - semble entretenir de meilleures relations avec les détenues que celui de la Prison des femmes et sa présence est dans l'ensemble moins visible. Selon une femme ayant fait l'expérience des deux établissements: "À la

prison provinciale, il est possible de parler aux gardiens, hommes ou femmes. À la Prison des femmes, si vous parlez à un gardien, on vous traite comme un rat."

Le problème de la toxicomanie révèle aussi une autre différence. Les entrevues réalisées dans les prisons provinciales ont clairement montré que la plupart de ces établissement étaient envahis par la drogue. Une femme a fait remarquer qu'en raison du stress que cause l'incarcération, il est plus facile de s'abstenir de consommer des stupéfiants dans la rue qu'en prison. Dans un ou deux établissements seulement, la toxicomanie ne semble pas poser un problème, alors que dans les autres, ce fléau commence à avoir des répercussions sur les politiques de l'établissement, ce qui donne lieu, par exemple, à des fouilles à nu régulières ou à la perte du droit aux visites-contacts[7].

La difficulté à déterminer les besoins

Tout questionnaire peut être conçu de manière à obtenir l'information voulue. Pour réaliser le présent sondage, les entrevues ont été menées au moyen d'un questionnaire, mais les femmes ont eu amplement l'occasion de soulever d'autres questions ou de parler plus en détail des problèmes particuliers qu'elles éprouvent. D'ailleurs, bien que le Groupe d'étude ait visé à déterminer les besoins que les femmes peuvent éprouver et les types de programmes auxquels elles aimeraient participer, ces éléments ne peuvent être considérés que dans le contexte de l'incarcération ou de la réinsertion sociale.

Le fait de limiter l'étude aux besoins ou aux intérêts exprimés par les femmes risquerait de détourner l'attention du contexte dans lequel elles vivent. L'élément dominant qui ressort du sondage est le rôle central que jouent les relations humaines dans la façon dont les femmes sont traitées ou dont elles pourraient l'être. Les relations qu'elles entretiennent avec les membres du personnel, l'attitude de ces derniers ainsi que celle des autres personnes à l'intérieur et à l'extérieur des établissements ont une influence sur la plupart des aspects de leur expérience. Peu importe le nombre de programmes, peu importent les nouvelles installations, rien ne peut compenser le fait qu'elles ne soient pas traitées comme des êtres humains, comme des femmes, avec respect et dignité. Cet aspect ressort particulièrement des expériences qu'elles ont relatées à propos des soins de santé et de celles qui se rapportent aux systèmes et aux décisions disciplinaires, à la sécurité et aux exigences de formation des employés qui travaillent avec elles, mais il est également présent dans presque tous leurs autres problèmes et expériences.

5. LES ENFANTS, LA FAMILLE ET LES CONTACTS AVEC LA COLLECTIVITÉ

LES ENFANTS

L'incarcération des détenues qui sont mères crée de nombreux problèmes, mais il n'existe toutefois aucune donnée sur le nombre de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans qui ont des enfants, sur l'âge de ces derniers ou sur les personnes qui s'occupent d'eux. Des questions aussi élémentaires que celles-là n'ont pas de réponses simples. Certaines des femmes

---

7. D'autres différences qui caractérisent les établissements provinciaux et la Prison des femmes seront discutées tout au long du rapport présent, de même que dans la partie intitulée "Si elles avaient le choix" et dans les annexes I à III.

ont eu des enfants qui ont été adoptés ou placés en foyer d'accueil dès leur naissance, d'autres ont eu des enfants qui sont décédés, une ou deux n'ont pas eu d'enfants naturels mais en ont élevé pendant un certain temps ou ont pris soin des enfants de leur conjoint. Certaines détenues des établissements provinciaux étaient enceintes ou venaient tout juste d'accoucher et ont des besoins fort différents de celles qui ont des enfants plus vieux. Beaucoup d'autres ont de jeunes enfants ainsi que des enfants plus vieux, et certaines sont même grand-mères.

Les établissements carcéraux ont la tâche lourde d'essayer de compenser la perturbation de la vie familiale que provoquent l'incarcération ou le style de vie et les circonstances qui ont mené au comportement criminel.

Le nombre d'enfants

Dans l'ensemble, environ deux tiers des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont des enfants, mais il y a plus de mères dans les prisons provinciales qu'à la Prison des femmes. Un peu plus de la moitié des détenues de la Prison des femmes et les trois quarts de celles des prisons provinciales ont au moins un enfant (tableau 1) et certaines d'entre elles ont une famille de quatre ou de cinq enfants (tableau 2).

Tableau 1

Nombre de femmes ayant des enfants*			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Au moins un enfant	59 - 58 %	50 - 74 %	109 - 64 %
Aucun enfant	42 - 41 %	18 - 26 %	60 - 35 %
Aucune donnée	01	-	01 - 01 %
TOTAL	102	68	170 - 100%

(*incluant seulement les enfants naturels vivants)

Tableau 2

Nombre d'enfants par femme			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	
1	18	14	
2	21	16	
3	9	9	
4	7	3	
5	2	8	
6	1	-	
8	1	-	
Nombre total d'enfants	139	125	264

Cependant, ces enfants ne sont pas tous actuellement à la charge de leur mère. Par exemple, certains ont été adoptés à la naissance et d'autres sont maintenant adultes. Le tableau 3 résume la situation en excluant les femmes dont les enfants ont tous été adoptés à la naissance ou en bas âge et qui n'ont eu aucun contact avec eux ou qui n'ont pas participé de façon soutenue à leur éducation (dix enfants entrent dans cette catégorie). En outre, sept femmes ont fait adopter au moins un de leurs enfants dans les mêmes circonstances (onze enfants au total). Finalement, vingt femmes ont des enfants âgés de 17 ans ou plus. Au total, 81 femmes (48 pour 100) de la Prison des femmes et des établissements provinciaux ont actuellement des enfants d'âge scolaire ou préscolaire (142 enfants) dont elles ont été responsables dans une certaine mesure et 41 femmes (24 pour 100) ont des enfants d'âge préscolaire (52 enfants).

Tableau 3

Nombre de femmes toujours responsables de leur(s) enfants			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Nombre de femmes ayant des enfants	59 (139)*	50 (125)*	109
Nombre de mères excluant les femmes dont tous les enfants ont été adoptés	58 (132)	45 (121)	103
Nombre de femmes ayant au moins un enfant de 16 ans ou moins non adopté	44 (72)	37 (70)	81
Nombre de femmes ayant au moins un enfant de 5 ans ou moins non adopté	23 (26)	18 (26)	41

*nombre d'enfants

Deux tiers de toutes les femmes ont déclaré qu'elles avaient personnellement été responsables de l'éducation d'au moins un certain nombre de leurs enfants. D'autres enfants ont souvent été élevés par leur grand-mère ou par leurs grands-parents, par leur père naturel ou ont été placés en foyer d'accueil. En tout, 70 (64 pour 100) des 109 femmes ayant des enfants ont toujours ou à certains moments élevé leurs enfants seules.

L'adoption et les familles d'accueil

Même parmi ces femmes, la garde d'un ou de plusieurs des enfants a récemment été confiée à des parents, à la Société de protection de l'enfance ou aux services sociaux. Cela est dû souvent à l'emprisonnement de la mère ou à la nature du crime commis. Dans d'autres cas, certaines femmes ont perdu la garde de leurs enfants à la suite d'un jugement fondé sur leur style de vie ou sur le fait qu'elles étaient toxicomanes, et dans quelques cas, à la demande de la mère elle-même, dans une tentative de remettre de l'ordre dans sa vie.

Pour un certain nombre de femmes, cette question suscite beaucoup d'angoisse. Une femme autochtone a perdu la garde de sa fille de trois ans de façon permanente, ayant été déclarée inapte à remplir son rôle de mère parce qu'elle était alcoolique. Depuis, on ne lui a pas permis de revoir sa fille ou d'entrer en contact avec elle. Les trois plus jeunes enfants d'une autre détenue autochtone ont été placés dans des familles d'accueil non autochtones parce qu'elle était alcoolique, et une autre encore a perdu la garde de tous ses enfants il y a plusieurs années parce qu'elle s'était adressée à la Société de protection de l'enfance pour obtenir de l'aide. Elle espère pouvoir un jour

reprendre contact avec eux. Quelques femmes ont le sentiment qu'on les a poussées à faire adopter leurs enfants à un moment où elles étaient déprimées.

En ce qui concerne les cas plus récents d'adoption ou de placement en famille d'accueil, les politiques relatives aux contacts qu'entretiennent les mères avec leurs enfants de même qu'avec les familles d'accueil semblent variables. Certaines femmes n'ont pas de bonnes relations avec les familles d'accueil ou se sont vu refuser tout contact avec leurs enfants par la Société de protection de l'enfance ou par les services sociaux, jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de seize ans. À la suite de son incarcération, les enfants d'une des détenues ont été placés dans quatre foyers d'accueil différents malgré qu'elle ait demandé qu'ils restent ensemble. Certaines femmes ont du mal à joindre leurs enfants placés en foyers d'accueil à la suite de leur incarcération, même lorsque la cour a ordonné, comme c'est arrivé dans un cas particulier, que la famille d'accueil organise des visites. D'autres femmes craignent que les services sociaux leur refusent la garde de leurs enfants à leur libération, à cause de leur style de vie ou de la nature de leur crime. Dans un certain nombre de cas, des femmes ont élevé leurs enfants seules, mais le père en a réclamé la garde en leur absence, contre leur volonté, et refuse souvent qu'elles aient des contacts avec eux. Pour ces femmes, les chances de prouver qu'elles sont aptes à garder de nouveau leurs enfants, ou à s'en occuper alors qu'elles sont en prison, sont désespérément minces.

Dans quelques cas, les arrangements pris avec les parents adoptifs ou les familles d'accueil semblent être satisfaisants pour les femmes: adoption ouverte, contacts fréquents, parfois même à la demande de la mère. Une ou deux femmes des prisons provinciales bénéficient d'ailleurs d'excellents arrangements. Néanmoins, toutes les femmes qui doivent recourir à l'adoption ou aux familles d'accueil ont un besoin évident d'aide et de conseils juridiques. Certaines d'entre elles ont déjà cherché à obtenir une assistance juridique dans le passé, mais sans succès. Une détenue incarcérée s'est vu refuser les services d'un avocat dans une affaire de garde d'enfants parce qu'elle venait d'une autre province. Une autre a obtenu l'aide d'un avocat pour faire valoir ses droits contre un jugement lui refusant tout contact avec ses enfants et qu'elle avait fait casser. De nombreuses autres ont vraiment besoin de conseils et de l'aide d'un avocat, ou en auraient besoin à leur libération, pour tenter de ravoir la garde de leurs enfants. L'attitude des cours de justice et du personnel de la Société de protection de l'enfance à l'égard des "mères qui ont violé la loi" ou qui ont des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie peut entraîner une séparation permanente qui pourrait et qui devrait être évitée. Dans le cas des femmes autochtones, le problème est amplifié par des préjugés racistes.

<u>Qui dépend de qui?</u>

Étant donné la complexité de la vie de ces femmes et de leurs enfants, il n'y a pas de façon simple de concevoir l'étendue de la dépendance, mais celle-ci n'est pas non plus à sens unique. Tout comme les enfants peuvent être légalement ou affectivement dépendants de leur mère, les mères dépendent elles aussi de leurs enfants. Les contacts qu'elles ont avec eux, les nouvelles qu'elles ont d'eux, la possibilité de faire des choses pour eux ont une importance capitale pour un grand nombre de femmes, <u>peu importe</u> l'âge des enfants. Ainsi, beaucoup de femmes qui ont des enfants d'un certain âge considèrent que les contacts qu'elles entretiennent avec eux sont essentiels à leur survie et à leur confiance en l'avenir, et ils jouent un rôle très important dans leur projet de mise en liberté. Comme une femme l'a si bien dit: "Ils sont toute ma vie." L'importance des contacts avec les enfants est en partie démontrée dans le tableau 4, qui indique que la majorité des femmes vivaient avec au moins un de leurs enfants avant d'être condamnées à leur peine d'emprisonnement actuelle.

Tableau 4

Avec qui les enfants vivaient-ils avant l'infraction commise par la mère		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Tous adultes et autonomes	2	6
Au moins un enfant avec la mère	33	25
Avec la mère et le père	4	6
Avec l'ex-mari ou l'ex-conjoint de fait	8	2
Avec les grands-parents, etc.,	6	6
Avec des amis	2	1
En familles d'accueil ou adoptés	4	4
Nombre total d'enfants	59	50

À la suite de l'incarcération de leur mère, la plupart des enfants d'âge adulte vivent seuls et les plus jeunes sont dans la majorité des cas confiés aux soins de membres de la famille - habituellement les grands-parents ou une grand-mère. L'arrangement le plus fréquent ensuite consiste à placer les enfants en foyer d'accueil. Enfin, comme autre solution parfois, les enfants sont confiés à l'ex-mari, à l'ex-conjoint de fait ou à des amis.

Les contacts avec les enfants

Établissements provinciaux

Il n'y a pas de comparaison possible entre les établissements provinciaux et la Prison des femmes pour ce qui est du nombre et de la qualité des contacts que les détenues ont avec leurs enfants. Dans les prisons provinciales, la majorité des femmes ont des contacts réguliers, souvent quotidiens, avec leurs enfants. Ces contacts comprennent deux visites ou plus par semaine, des visites la fin de semaine, et, dans deux établissements, des visites de plus d'un jour ou des séjours de fin de semaine. Dans un des établissements, les jeunes enfants peuvent venir passer de six à huit heures par jour avec leur mère et dans un autre, il y a une chambre où une mère peut garder son bébé de moins de six mois.

Ces contacts intimes et réguliers avec leurs enfants ont une importance considérable pour les détenues. Une des femmes qui a un bébé et un jeune garçon à qui elle téléphone et écrit tous les jours, et qui les reçoit en visite trois ou quatre fois par semaine a déclaré: "C'est bon d'être avec elle, de la tenir dans mes bras et de voir mon fils." Une autre a un excellent arrangement avec la famille d'accueil; celle-ci lui amène ses enfants chaque semaine, l'un d'entre eux lui téléphone tous les jours, a une visite-contact une fois par semaine et a fait cinq ou six visites de plus d'un jour au

cours des deux dernières années. Une autre femme s'efforce de limiter ses appels téléphoniques quotidiens afin de permettre à sa mère de prendre les décisions de tous les jours qui concernent ses enfants.

Pour ces femmes, les principaux problèmes concernent l'amélioration des conditions de visite, l'allégement des contraintes de sécurité, de plus longues périodes de visite, y compris durant la journée, des aires de jeu pour les jeunes enfants et un meilleur accès aux installations prévues pour les visites de plus d'un jour dans les établissements où elles existent. Les femmes qui ne reçoivent pas de visite sont celles qui viennent juste d'être admises, qui sont trop loin de leur foyer et n'ont pas les moyens d'assurer le transport des enfants et leurs frais de déplacement ou qui n'ont personne qui puisse leur amener leurs enfants. L'éloignement représente un problème particulier pour les femmes autochtones dont les enfants sont confiés à la garde de quelqu'un dans la réserve ou pour les mères dont les enfants sont placés en famille d'accueil, en raison du manque de personnel qu'il faut affecter aux visites et des ressources nécessaires pour payer le transport. D'autres femmes préfèrent ne pas recevoir de visites parce que cela les bouleverse ou se sont vu refuser le droit aux visites par la direction de l'établissement ou par ceux qui ont la garde de leurs enfants. Les frais d'appels interurbains hors de la province représentent également une autre difficulté.

Prison des femmes

À la Prison des femmes, le problème principal est tout simplement d'avoir des visites. La plupart des femmes entretiennent des contacts réguliers avec leurs proches, au moyen de lettres et d'appels téléphoniques, mais les appels sont moins fréquents que dans le cas des détenues des établissements provinciaux et les visites sont plus rares (tableau 5). Celles qui reçoivent régulièrement des visites viennent généralement des villes et des villages environnants. Les trois quarts des femmes qui ont des enfants souhaitent avoir des visites ou voudraient avoir plus souvent la visite de leurs enfants. Sans aide pour assumer les frais de déplacement et de logement, ces visites sont pour la plupart d'entre elles hors de question, et un certain nombre de femmes, les autochtones en particulier, préféreraient obtenir un transfèrement dans leur province. Une des femmes téléphone à sa mère une fois par semaine, mais affirme que ses enfants ne savent pas qui elle est lorsqu'elle leur parle. Elle pense qu'il devrait y avoir un établissement spécial où les mères pourraient purger leur peine. Certaines femmes trouvent que les visites peu fréquentes sont bouleversantes: "Les enfants sont perturbés; [après une visite familiale], ils ne reviennent pas pendant un an." Bien que l'accès à un pavillon spécial (Little House) pour les visites de plus d'un jour soit apprécié, ces séjours sont rares et coûteux pour les familles. D'autres détenues refusent que leurs enfants les voient en prison et veulent obtenir plus tôt et plus souvent la permission de sortir et l'autorisation de passer des fins de semaine chez elles. Beaucoup de femmes déplorent qu'on leur ait retiré le droit de faire un appel interurbain gratuit tous les mois; elles affirment aussi qu'il leur est difficile de faire des appels interurbains et qu'elles doivent les faire à frais virés.

Tableau 5

Les contacts des détenues avec leurs enfants		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Visites régulières, contacts fréquents	9	22
Contacts réguliers, visites occasionnelles	3	7
Contacts réguliers, pas de visites	31	12
Peu ou pas de contacts	16	9
Nombre de femmes ayant des enfants	59	50

En ce qui concerne les dispositions relatives aux visites, il est donc absolument nécessaire que les services sociaux et les sociétés de protection de l'enfance établissent une politique et allouent des fonds pour assurer que les femmes dont les enfants sont placés à la suite de leur incarcération puissent les voir régulièrement. Elles ne devraient pas être privées de leur visite sous prétexte que les familles d'accueil demeurent trop loin, alors qu'un service de transport communautaire pourrait être organisé.

Les installations destinées aux visites

Bien qu'il soit assez facile pour les détenues des prisons provinciales de recevoir des visites, celles-ci ont lieu dans de mauvaises conditions puisqu'en général les locaux réservés aux visites sont étroits, bruyants et publics. La direction d'un des établissements considère que les visites-contacts constituent un privilège que les détenues doivent mériter, seulement après un nombre déterminé de visites sous surveillance étroite. Dans un autre établissement, les visites ont lieu dans le gymnase, les mères et les enfants étant assis de part et d'autre d'une longue table; aucun contact n'est permis à part une rapide étreinte à l'arrivée et au départ. De plus, ces visites ne sont permises que les fins de semaine. L'accès à des installations prévues pour des visites de plus d'un jour n'est possible que dans deux prisons, et dans l'une de celles-ci, les détenues jugent que cet accès est trop limité. De plus, il est coûteux de doter ces installations de tout ce qu'il faut pour un séjour d'une fin de semaine, comparativement à ce qu'il en coûte, par exemple, dans une prison fédérale pour hommes située à proximité. Dans une troisième prison, aucune femme n'a encore utilisé les locaux réservés aux visites familiales prolongées. Elles soutiennent qu'elles n'y ont pas accès, que ces locaux sont réservés aux hommes de la prison. Le personnel, pour sa part, a fait remarquer que les femmes ne les utilisaient jamais.

On a aussi évoqué le problème que posent les fouilles de sécurité - souvent des fouilles à nu -, qui sont de plus en plus fréquentes car le personnel estime que le trafic des drogues illégales dans les prisons provinciales tend à augmenter. Cette augmentation serait d'ailleurs à l'origine de la décision récente de placer les mères et les enfants de part et d'autre d'une table lors des visites. Pour leur part, certaines femmes préfèrent ne pas recevoir de visites plutôt que de se soumettre à l'outrage de fouilles incessantes.

Être mère et détenue

Comme les contacts que les femmes ont avec leurs enfants sont plus réguliers et plus personnels dans les prisons provinciales et que les peines sont en général plus courtes, les détenues de ces établissements considèrent qu'elles ont moins besoin de programmes portant sur le développement de l'enfant ou sur le fait d'être mère et détenue. Les femmes plus âgées qui ont plusieurs enfants considèrent souvent qu'elles n'ont pas besoin de conseils sur la façon d'élever leur famille. Dans un des établissements, il existe déjà un bon programme de formation aux compétences parentales. À la Prison des femmes, les détenues ont de toute évidence besoin de programmes qui leur permettraient d'apprendre à développer et assumer leur rôle de parent à distance et en prison (tableau 6).

Tableau 6

Nombre de femmes qui désirent des programmes ou plus de programmes sur le soin des enfants*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Oui: programmes de formation aux compétences parentales	7) 65 %	7) 40 %
Oui: programmes pour les parents en prison	31)	13)
Non: ont déjà suivi un programme	3	2
Non: enfants déjà grands	8	9
Non: pas intéressées	16	19
Nombre de femmes ayant des enfants	59	50

*Certaines femmes se sont montrées intéressées aux deux types de programmes.

En ce qui concerne les projets de mise en liberté, les détenues souhaitent avoir la possibilité de vivre dans une maison de transition avec certains de leurs enfants, alors que d'autres considèrent que ces maisons ne sont pas des endroits convenables pour des enfants. D'autres détenues ne peuvent envisager cette solution, car il leur faudrait retirer leurs enfants d'une situation stable ou encore parce que leurs enfants vivent hors du Canada (tableau 7).

Tableau 7

Nombre de femmes qui aimeraient vivre avec leurs enfants ou certains de leurs enfants dans une maison de transition		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Oui	24	16
Non, pas un endroit convenable	10	7
Non, enfants déjà grands	12	13
Non, ne veulent pas les déplacer, etc.	13	14
Nombre de femmes ayant des enfants	59	50

Finalement, pour ce qui est de certaines de ces femmes qui n'ont pas d'enfant, une détenue qui purge sa première peine a dit qu'elle aimerait beaucoup avoir des enfants, mais qu'elle ne le pourrait jamais parce qu'elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

LES CONTACTS AVEC LA COLLECTIVITÉ, LA FAMILLE ET LES AMIS

Très peu de femmes ne reçoivent pas un certain soutien de leur famille ou de leurs amis à l'extérieur de la prison, et le soutien que beaucoup de femmes reçoivent de leur famille, en particulier de leur mère et de leurs frères et soeurs, est souvent remarquable. Tout comme pour les contacts avec leurs enfants, les détenues des prisons provinciales ont beaucoup plus de visites et, dans l'ensemble, des contacts plus réguliers que les détenues de la Prison des femmes (tableau 8). Les détenues qui ont des contacts moins fréquents viennent généralement d'arriver ou veulent un peu de temps pour s'adapter.

Tableau 8

Types de contacts avec la famille et les amis		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Visites régulières, beaucoup de contacts	10) 29 %	37) 75%
Contacts réguliers, visites occasionnelles	20)	14)
Contacts réguliers, pas de visite	55	12
Contacts peu fréquents ou irréguliers	14	2
Aucun contact	3	3
Nombre de femmes	102	68

Dans la plupart des cas, les détenues reçoivent des lettres, des appels téléphoniques et des visites plus souvent des membres de leur famille que de leurs amis. L'un des meilleurs cas que nous ayons pu observer a été celui d'une femme qui, à part les visites régulières des membres de sa famille, a reçu sept visites sociales (des personnes de l'extérieur sont autorisées à venir passer la journée en prison avec la détenue) et quatre visites conjugales au cours des six mois passés au pénitencier fédéral pour hommes où elle purgeait alors sa peine. À la Prison des femmes, même si les détenues peuvent recevoir leurs enfants dans un pavillon spécial ou à l'occasion de certaines visites familiales, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'entre elles ne peuvent avoir de contacts avec leurs proches parce qu'elles doivent payer des frais d'interurbains ou que ces derniers habitent dans des régions éloignées. Les femmes autochtones, en particulier, insistent sur le fait qu'elles aimeraient avoir beaucoup plus de visites des membres de leur famille, des Aînés et de leurs dirigeants.

Cependant, les femmes ne sont pas toutes désireuses d'avoir plus de contacts avec leur famille. Une ou deux détenues purgeant une peine de longue durée disent qu'elles ont changé et qu'elles ne sont plus sur la même longueur d'ondes que les membres de leur famille. À cause de l'éloignement, d'autres trouvent que le stress émotif d'une visite annuelle est trop grand et préfèrent ne pas voir leur famille du tout.

L'impossibilité d'avoir des visites-contacts, que ce soit parce qu'on ne leur permet pas de toucher à leurs proches ou qu'elles sont isolées derrière une vitre, représente une source considérable de frustration pour un grand nombre de femmes. De plus, certaines détenues de la Prison des femmes et des prisons provinciales ont de la difficulté à demeurer en contact avec leurs amis ou les membres de leur famille qui sont ou ont déjà été incarcérés ou qui ont commis un délit, et elles ne peuvent pas toujours avoir leur visite. Les restrictions imposées leur semblent injustes et trop sévères.

Finalement, les femmes qui sont originaires d'autres pays ou qui appartiennent à une minorité ethnique sont souvent encore plus isolées, parce qu'elles n'ont ni famille ni amis ou parce qu'elles ne parlent pas la même langue que les autres détenues. Un certain nombre d'entre elles aimeraient recevoir la visite de chefs spirituels ou religieux d'une culture semblable à la leur au Canada.

6. LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

La santé physique

Presque toutes les femmes interrogées accordent beaucoup d'importance à leur santé physique. L'absence de contrôle sur les soins médicaux accordés, l'impossibilité de ne pas pouvoir se procurer les médicaments auxquels elles sont habituées et qu'elles pourraient obtenir sans ordonnance en temps normal, de même que l'impossibilité de consulter du personnel médical lorsqu'elles en ressentent le besoin représentent une grande source de frustration. Les questions qui les préoccupent le plus sont la difficulté d'obtenir des soins médicaux, la qualité de ces soins et l'attitude du personnel médical à leur égard.

"On ne respecte pas la connaissance que nous avons de notre corps"

Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient des problèmes de santé particuliers, près de la moitié des détenues de la Prison des femmes et plus des deux tiers des femmes des établissements provinciaux ont répondu qu'elles avaient certains problèmes ou qu'elles souffraient d'angoisse ou de maux persistants ou chroniques (voir tableau 1). Ces problèmes médicaux sont soit d'ordre général comme le diabète, les éruptions cutanées, l'asthme, l'arthrite, les problèmes de poids, les migraines et les maux de dos, soit de nature très grave comme les pertes de poids excessives, les maladies cardiaques, le cancer du col de l'utérus, les anomalies de la vésicule biliaire et gynécologiques ainsi que les problèmes intestinaux. Une des femmes a affirmé qu'elle avait dû attendre trois semaines avant de voir un médecin pour un problème de perte de poids et de cheveux, tandis qu'une autre souffrant de graves douleurs internes s'est vu prescrire des comprimés et des antidépresseurs, mais aucun diagnostic ou examen n'ont été faits. D'autres se plaignent de souffrir de constipation pendant des semaines sans recevoir les soins appropriés. Une femme qui souffre de douleurs abdominales depuis trois ans attend d'être opérée depuis un an. Une autre a eu des nausées et des vomissements pendant huit mois avant qu'on lui fasse passer des examens.

Tableau 1

Les femmes ayant des problèmes de santé				
	Prison des femmes		Prisons provinciales	
Ont de graves problèmes	19	)	23	)
Ont certains problèmes	27	) 45 %	24	) 69 %
N'ont pas de problème	56	)	21	
Nombre de femmes	102		68	

Deux tiers des détenues de la Prison des femmes et des établissements provinciaux considèrent que les services de santé sont insuffisants (tableau 2). Une femme a fait remarquer: "Les soins de santé et d'urgence sont inexistants - tout ce qu'on peut obtenir gratuitement à l'hôpital, ce sont des pansements adhésifs." Dans l'ensemble, les détenues qui jugent que les services sont appropriés sont celles qui les utilisent le moins souvent. Quelques-unes considèrent qu'elles ont reçu des soins satisfaisants et qu'on s'est bien occupé d'elles. Les femmes francophones incarcérées hors du Québec ont presque toutes déclaré qu'elles avaient de la difficulté à décrire leurs symptômes en anglais ou qu'elles devaient compter sur les gardiens pour traduire.

La majorité des détenues estiment cependant que leur plus grand besoin est d'avoir un meilleur accès aux services médicaux (tableau 3). Beaucoup de femmes se plaignent de devoir attendre longtemps avant de voir un médecin, d'être obligées de prévenir des jours à l'avance pour obtenir une consultation, de devoir se trouver en situation d'urgence pour être vues par un médecin et de ne pas être suivies lorsqu'un traitement est prescrit. Elles considèrent que les services médicaux devraient être accessibles quotidiennement, le soir et les fins de semaine, et non pas seulement au cours des deux ou trois jours de visite du médecin. Un certain nombre de femmes s'inquiètent

beaucoup du manque d'équipement pour les soins d'urgence, d'autres aimeraient pouvoir obtenir un second diagnostic, consulter des spécialistes dans des hôpitaux hors de la prison, obtenir d'autres types de médicaments ou s'adresser à du personnel médical francophone ou anglophone. De nombreuses détenues autochtones considèrent que des employés autochtones devraient être affectés aux soins de santé et voudraient pouvoir consulter leur propre médecin ou des Aînés, être traitées selon les principes de leur médecine traditionnelle, se livrer à des sueries et obtenir du foin d'odeur et du cèdre. C'est ce que pensent 13 des 17 détenues autochtones incarcérées dans les établissements provinciaux et 17 des 22 détenues autochtones de la Prison des femmes.

Tableau 2

Les services de santé sont-ils appropriés?		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Oui, aucun problème	18	11
Oui, mais longues attentes, etc.	17	11
Non	30) 62 %	17) 62 %
Absolument pas	33)	25)
N'y ont pas recours	4	4
Nombre de femmes	102	68

Tableau 3

Quels sont les besoins?		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Meilleur accès, plus d'attention et plus de personnel	62	37
Attitudes différentes	25	20
Soins de santé et personnel autochtones	17	13
Accès à des spécialistes dans des hôpitaux de l'extérieur	6	19
Médicaments différents	5	14
N'utilisent pas les services, n'ont besoin de rien	13	7

(*Certaines femmes ont fait état de plusieurs besoins)

L'attitude des employés affectés aux soins de santé, et parfois même leur compétence, constitue un autre problème important. Les femmes se plaignent surtout qu'on les considère d'abord comme des détenues avant de les traiter comme des femmes et des patientes. Une femme d'un certain âge, incarcérée pour la première fois, souffrait d'une infection vaginale chronique; on lui a dit qu'elle avait dû avoir des relations sexuelles avec n'importe qui ou qu'elle portait des pantalons trop étroits, ce qui était tout à fait faux. Ces femmes sont vexées de devoir subir ce genre de traitement de la part du personnel. Un grand nombre d'entre elles considèrent que les infirmières et les infirmiers sont insensibles, qu'ils ne se soucient pas d'elles et qu'ils sont obsédés par l'idée que tout ce qu'elles veulent, ce sont des drogues.

De plus, beaucoup de femmes se plaignent que le personnel médical ne les écoute pas ou ne les croit pas. Une femme s'est plainte au médecin que ses menstruations duraient quinze jours, mais ce dernier lui a répondu que "c'était dans sa tête". D'autres femmes affirment que le personnel médical attribue les problèmes gynécologiques à la "nervosité". Dans le cas particulier d'une femme qui éprouvait des problèmes de vésicule biliaire, on a diagnostiqué une indigestion. Dans un autre cas, on a recommandé à une détenue, à tort selon elle, de faire de la course à pied, alors qu'elle avait demandé à voir un psychiatre pour des problèmes de nervosité et de stress. Les mauvais diagnostics ne sont apparemment pas rares.

<u>L'accès à des soins médicaux spécialisés</u>

Les femmes ont souvent dit qu'elles aimeraient pouvoir consulter plus fréquemment des spécialistes, en particulier des gynécologues, des physiothérapeutes et des spécialistes du dos, de la vésicule biliaire et des troubles intestinaux. Quelques-unes ont aussi mentionné qu'elles aimeraient pouvoir traiter leurs troubles alimentaires et d'autres, dans les établissements provinciaux, souhaiteraient obtenir des soins prénatals et post-natals.

Dans presque tous les établissements, les détenues ont insisté sur la nécessité d'obtenir de meilleurs soins dentaires. Elles dénoncent l'insuffisance des mesures préventives, la tendance à extraire les dents plutôt qu'à les restaurer, le fait que les femmes incarcérées dans les établissements provinciaux ne jouissent pas de la gratuité des traitements, contrairement aux détenues de la Prison des femmes, ainsi que la difficulté et souvent l'impossibilité d'obtenir des soins dentaires. Une femme a dit qu'elle n'avait pas vu un dentiste depuis deux ans et qu'elle n'avait eu que deux nettoyages en six ans. Une autre femme a dû attendre 17 mois pour voir un dentiste. Une autre encore, sur le point d'obtenir sa libération conditionnelle, n'a jamais pu faire remplacer ses dents de devant durant sa longue incarcération, bien qu'elle l'eût demandé, et elle hésitait à retourner sur le marché du travail au cause de l'apparence de sa bouche.

Un certain nombre de femmes, particulièrement les détenues des établissements provinciaux, ont aussi fait état de la difficulté d'obtenir les services de spécialistes pour la vue. Comme pour les soins dentaires, elles trouvent que ces services sont dispendieux et considèrent qu'elles devraient avoir droit aux mêmes services que les détenues de la Prison des femmes (qui leur semblent convenables).

<u>"Il n'y a pas de réaction appropriée à la douleur"</u>

Les problèmes concernant les médicaments sont nombreux et parfois contradictoires. Dans tous les établissements, les femmes ont souligné qu'il leur était difficile d'obtenir les médicaments

auxquels elles étaient habituées. On leur prescrit généralement Tylenol, Aspirin et Atasol contre les douleurs et les migraines, mais sans tenir compte du médicament qu'elles avaient l'habitude de prendre avant leur incarcération et souvent à une dose qui leur semble insuffisante.

D'un autre côté, beaucoup de femmes considèrent que la distribution de médicaments est une façon d'éviter de poser un diagnostic précis et faire les examens nécessaires. Certaines détenues pensent qu'on leur a refusé des médicaments différents ou même tout médicament parce qu'on s'imagine qu'elles ne veulent que de la drogue. En ce qui concerne les psychiatres, les femmes se plaignent principalement qu'ils ont tendance à vouloir tout régler avec des pilules et qu'ils prescrivent trop de médicaments.

Les soins de santé mentale

Les soins de santé mentale donnent lieu sous bien des aspects aux mêmes plaintes que les soins de santé physique. Le problème le plus important est l'insuffisance des services et les longues attentes (tableau 4), mais l'attitude du personnel, les méthodes utilisées et la confidentialité des conversations font souvent aussi l'objet de critiques. Le problème de la confidentialité est particulièrement aigu dans les établissements provinciaux.

Ces réactions semblent dépendre en grande partie de la personnalité des psychologues et des psychiatres. Dans une des prisons, le psychologue est jugé très distant ("désagréable, insensible et condescendant"), alors que dans deux autres établissements, les femmes ont de toute évidence de très bons rapports avec le psychologue et le qualifient d'excellent. Les psychologues sont très bien perçus à la Prison des femmes. Les opinions sur le Centre psychiatrique régional sont toutefois plus partagées et certaines détenues considèrent même que les soins qu'on y dispense ne conviennent pas aux femmes.

D'autre part, même si la majorité des femmes déclarent avoir eu recours aux services de santé mentale (tableau 5), cela ne signifie pas pour autant que les besoins sont satisfaits. De nombreuses détenues de la Prison des femmes ont souligné que la liste d'attente pour consulter un psychologue pour des problèmes liés à l'exploitation sexuelle est interminable. De plus, les femmes ont souvent demandé que ces services soient disponibles en tout temps, et non pas seulement dans des moments de crise ("Il faut se blesser volontairement ou obtenir une ordonnance de la cour pour voir un psychiatre"). Une femme qui purge une peine d'emprisonnement de 25 ans n'a jamais obtenu une consultation et considère qu'elle devrait en avoir au moins une à titre préventif. De nombreuses détenues autochtones de la Prison des femmes et des établissements provinciaux préféreraient voir un Aîné et disent qu'elles ne se sentent pas à l'aise avec des spécialistes non autochtones, parce qu'ils ne comprennent pas leur culture. Dans les prisons provinciales, les visites des Aînés, à une exception près, sont souvent sporadiques. De leur côté, les femmes francophones incarcérées hors du Québec ont déclaré qu'elles avaient de la difficulté à discuter de leurs problèmes ou de leurs symptômes en anglais et elles voudraient pouvoir rencontrer un psychologue francophone.

Les médicaments et l'abus qu'on en fait

Les soins psychiatriques sont cependant beaucoup plus critiqués. Dans l'ensemble, les femmes pensent que les psychiatres ne sont bons qu'à prescrire des pilules, qu'ils ne les écoutent pas et qu'ils ne les aident pas vraiment. De nombreux psychiatres semblent se contenter d'écouter et de

rédiger ensuite une ordonnance. Dans une des prisons, le psychiatre, de toute évidence, n'a pas l'habitude de travailler avec les femmes, qui veulent parler, contrairement à beaucoup d'hommes. Pour les femmes qui ont besoin de discuter à fond de leurs problèmes face à face, les consultations s'avèrent inutiles ("Le psychiatre note tout, mais il n'y a pas d'échange"). Un autre distribue du "sirop modifié" ("bug-juice") si régulièrement que les autres détenues doivent aider celles qui en prennent à cesser d'en prendre lorsqu'elles les voient se frapper contre les portes.

La décision de consulter un psychiatre entraîne des conséquences qui posent aussi un problème. Certaines détenues des établissements provinciaux ont souligné que le fait de consulter laissait sous-entendre qu'elles étaient instables. D'autres refusent de consulter parce qu'elles jugent qu'elle ne pourront obtenir l'aide dont elles ont besoin ou que des séances de quinze minutes espacées de quelques semaines sont tout à fait insuffisantes. D'autres encore ne voient le psychiatre que parce que les consultations sont une condition d'admissibilité à la libération conditionnelle. Dans les établissements provinciaux, les détenues préféreraient avoir une relation intime avec quelqu'un de l'extérieur de la prison, à qui elles pourraient livrer leurs confidences.

Un certain nombre de détenues des prisons provinciales et de la Prison des femmes ont mentionné qu'elles avaient particulièrement besoin de programmes spéciaux ou d'un centre de traitement pour les femmes qui ont des problèmes de santé mentale, ainsi que de programmes destinés aux femmes qui ont des tendances suicidaires ou qui ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle.

Tableau 4

Les soins de santé mentale		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Bons ou satisfaisants	26	19
Longues attentes, certains sont bons, d'autres mauvais	44	18
Insatisfaisants	18	11
Pas d'opinion, n'ont pas recours aux services	12	16
Aucun soin offert	-	4
Ne connaissent pas les services	2	-
Nombre de femmes	102	68

Tableau 5

Services de santé mentale utilisés*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Psychologue	57	32
Psychiatre	50	18
Aîné autochtone	11	7
Sont en attente	7	4
Service demandé non offert	2	8
Ne les utilisent pas (estimation)	19	17
Nombre total de femmes	102	68

*Certaines femmes utilisent plus d'un service

Les soins de santé généraux, l'exercice et le régime alimentaire

Beaucoup de détenues des établissements provinciaux et de la Prison des femmes ont exprimé le besoin d'avoir des programmes de formation continue sur les soins de santé. Dans une société où on se préoccupe tant de la santé, il n'est pas surprenant que les femmes soient soucieuses de s'occuper de leur santé en général et de leur forme physique. Les détenues réclament entre autres des programmes axés sur la santé et sur le bien-être, et plus particulièrement sur les régimes et sur la nutrition. Beaucoup de femmes ont souligné l'importance des régimes alimentaires appropriés, pour les diabétiques ou pour celles qui ont des besoins particuliers; dans la plupart des établissements, il ne semble pas y avoir de tels régimes. D'autres considèrent qu'elles n'ont pas suffisamment l'occasion de faire de l'exercice.

Les soins de santé préventifs sont aussi une source de préoccupation; plusieurs voudraient subir un examen général annuel et un test de Papanicolaou régulièrement. Certaines femmes estiment également qu'elles devraient pouvoir subir régulièrement un examen de dépistage du sida. "Pour avoir l'esprit tranquille", plusieurs détenues d'un même établissement ont demandé de subir un examen de dépistage du sida, d'autant plus qu'un hôpital de l'extérieur semble offrir un excellent programme sur cette question (information, examens et soins). Presque toutes les femmes voudraient plus d'information sur le sida et certaines demandent même des programmes, mais plusieurs considèrent que la participation devrait être facultative. Seul un petit nombre de femmes désirent qu'on isole celles qui sont séropositives.

En ce qui concerne la forme physique, environ la moitié des détenues estiment qu'elles sont en moins bonne forme qu'à leur arrivée (tableau 6). Beaucoup (43) se plaignent d'avoir pris du poids à cause d'un régime mal équilibré, de l'ennui, du stress et du manque d'exercice, alors que d'autres ont perdu du poids à cause du stress de l'incarcération, parce qu'elles sont déprimées ou parce qu'elles éprouvent des problèmes d'alimentation. D'autres détenues considèrent que leur santé

s'est améliorée à cause du régime et des repas plus réguliers, parce qu'elles ne consomment plus d'alcool ni de drogue ou parce qu'elles sont moins déprimées et se sentent en paix avec elles-mêmes.

Tableau 6

Évolution de la forme physique depuis l'admission		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Meilleure en général	26	17
Aucun changement	27	13
Moins bonne	49	37
Aucune donnée	-	1
Nombre de femmes	102	68

"Une cuisine lourde, grasse et conçue pour des hommes qui travaillent fort"

Dans tous les établissements, les détenues jugent que la cuisine est grasse et riche en féculents et qu'elle comprend trop de fritures et de légumes en conserve. Les femmes veulent beaucoup plus de salades, de fruits et de légumes frais, elles souhaitent qu'on porte une attention particulière aux régimes spéciaux comme les régimes à faible teneur en calories ou les régimes pour diabétiques et elles veulent aussi pouvoir obtenir des fruits à la cuisine. Une faible minorité de femmes se sont déclarées satisfaites: "La cuisine est excellente. Hier soir, on nous a servi des bifteck d'aloyau" (cette même personne a pris 25 livres depuis son arrivée). En revanche, un certain nombre de femmes ont prétendu se nourrir de beurre d'arachide et de pain, étant donné l'absence de régimes végétariens. Une détenue végétarienne s'est nourrie ainsi pendant les trois premiers mois de son incarcération jusqu'à ce que, de guerre lasse, elle se résigne à manger de la viande. Dans un établissement où le service des repas a été récemment confié à une entreprise de l'extérieur, les détenues ont noté que la qualité de la nourriture et les portions avaient nettement diminué.

L'exercice et les loisirs

" Le gymnase devrait être ouvert tous les soirs après les heures de travail, et aussi les fins de semaine. C'est une bonne façon de se débarrasser de nos frustrations."

"Les haltères sont une chose démodée, nous n'avons pas de programme d'entraînement, [...] nous avons besoin d'une monitrice ou au moins d'une vidéocassette de Jane Fonda..."

Pour la plupart, les détenues ont besoin d'encouragements pour faire de l'exercice et du sport. Les installations sont insuffisantes, les occasions de participer sont rares et les activités organisées sont

si peu nombreuses que beaucoup de détenues ne prennent pas souvent l'air frais et font peu d'exercice.

La moitié des détenues de la Prison des femmes font de l'exercice tous les jours. La plupart vont marcher dans la cour, tandis que d'autres utilisent les haltères du gymnase. Le reste des détenues font peu d'exercice ou n'en font jamais, parce qu'elles ont un emploi actif ou un emploi à l'extérieur ou parce que, dans bien des cas, elles sont "un peu paresseuses" ou qu'elles veulent éviter de rencontrer certaines autres détenues. La question de l'égalité d'accès pour toutes a été soulevée par beaucoup de femmes qui logent dans les ailes et qui n'utilisent pas le gymnase ni les haltères parce que les détenues qui logent dans les rangées les dominent. Les femmes condamnées pour des crimes contre des enfants font l'objet d'une discrimination particulière.

Beaucoup de femmes voudraient pouvoir aller plus souvent dans la cour, hiver comme été, de même qu'au gymnase, y compris les fins de semaine, et voudraient avoir beaucoup plus d'activités organisées par les agents des loisirs et les gens de l'extérieur (cours au gymnase, programmes d'exercice, rencontres régulières de base-ball, de volley-ball ou d'autres sports d'équipe). Elles tiennent beaucoup à ce qu'on leur organise plus de sports d'équipe et de journées sportives, ces dernières semblant être très populaires. D'autres voudraient pouvoir sortir pour aller nager ou jouer aux quilles, ou encore patiner et faire de longues marches à l'extérieur.

Les femmes des établissements provinciaux considèrent que le manque d'air frais et l'impossibilité d'aller plus souvent à l'extérieur ou d'avoir accès à des locaux et du matériel d'exercice convenables sont les principales causes de la détérioration de leur santé. À une exception près, il y a peu de différence entre les établissements en ce qui concerne la disponibilité des installations sportives et les périodes d'accès. Dans la plupart des établissements, les détenues ont droit à 45 minutes d'exercice par jour, mais cette période est souvent réduite à 30 minutes. Par exemple, dans un certain établissement, on permet occasionnellement l'accès à une petite cour bétonnée durant 45 minutes lorsqu'au moins cinq femmes désirent sortir et que le personnel nécessaire est disponible. Un autre établissement permet aux détenues de sortir dans une petite cour intérieure pour une période de 45 minutes par jour et n'a pour toute installation sportive intérieure qu'une petite salle dotée d'une simple bicyclette d'exercice. Dans un autre, les périodes de sortie prolongée dans la cour sont le privilège des détenues purgeant une peine de longue durée. Plusieurs établissements exigent des détenues qu'elles choisissent entre l'usage du gymnase et les sorties dans la cour, et on exige habituellement la participation d'un certain nombre de détenues.

Le seul établissement faisant exception à la règle est un établissement mixte où il est possible de s'adonner librement aux sports, aux loisirs et à diverses activités, au gymnase ou dans la cour, de 16 h à 19 h tous les jours. Les femmes détenues dans un établissement mixte ont toutefois un problème particulier; en effet, elles éprouvent parfois de l'embarras à utiliser le gymnase ou les haltères en présence des hommes. Encore une fois, de nombreuses femmes incarcérées dans les établissements provinciaux jugent qu'elles ont besoin d'activités organisées.

7. L'ALCOOLISME ET LA TOXICOMANIE

L'influence de la toxicomanie sur la criminalité

On reconnaît souvent que la consommation de drogue ou d'alcool joue un rôle déterminant dans la vie de nombreuses femmes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Parmi la population carcérale actuelle, bien que peu de femmes ait été condamnées pour des crimes liés à la

drogue ou à l'alcool, ces substances ont exercé une influence déterminante dans la vie des trois quarts d'entre elles (tableau 1). Dans bien des cas, elles sont très dépendantes et le sont depuis longtemps. Une des détenues nous a confié qu'elle avait commencé à prendre de l'alcool à l'âge de neuf ans et de la drogue à treize ans, une autre a commencé à boire quotidiennement à douze ans et à se droguer tous les jours à treize ans, et une autre encore se disait héroïnomane depuis 23 ans. Parmi les alcooliques, une des femmes a dit d'elle-même qu'elle était "ivre depuis 20 ans".

Cependant, le problème n'est pas aussi aigu pour toutes. Certaines d'entre elles ont été toxicomanes ou ont consommé de la drogue, mais elles n'ont plus de difficultés maintenant. Une ou deux femmes ont reconnu qu'avant de commettre leur crime elles étaient devenues alcooliques ou toxicomanes en consommant des médicaments d'ordonnance, mais elles ne s'étaient jamais rendu compte que cette habitude pouvait constituer un problème. Une des détenues dit s'être initiée à la drogue dans le milieu carcéral, et qu'il était plus facile de s'en procurer en prison que dans la rue.

Tableau 1

L'expérience de la drogue et de l'alcool		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Toxicomane, usage prolongé de drogue seulement	27	24
Alcoolique, usage prolongé d'alcool seulement	16	11
Toxicomane et alcoolique, usage prolongé des deux substances	18	13
En a consommé, n'est pas toxicomane ni alcoolique actuellement	11	1
A fait le trafic de drogue mais n'en consomme pas	4	1
N'en consomme pas ou boit en société seulement	26 (25 %)	18 (26 %)
Nombre de femmes	102	68

Les substances vont des médicaments d'ordonnance comme Valium, Librium, Halicon, Démérol, Talwin et Ritalin, obtenus légalement ou non, à des drogues comme la marijuana, la méthadone, la morphine, la cocaïne et l'héroïne. Pour plusieurs femmes, le mélange de drogue et d'alcool a été de toute évidence un facteur qui a aggravé leur comportement criminel. L'influence que la consommation de drogue ou d'alcool a pu exercer, selon elles, sur leur comportement criminel est représentée au tableau 2.

Tableau 2

L'influence de la drogue ou de l'alcool sur le comportement criminel des détenues		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Incarcérées pour un crime lié à la drogue seulement	8	8
Ont commis un crime pour se procurer de la drogue ou de l'alcool seulement	8	6
Ont commis un crime sous l'influence de la drogue ou de l'alcool	35	21
Incarcérées pour les trois raisons précédentes	19	15
L'alcool ou la drogue n'ont eu aucune influence sur leur comportement criminel	9	4
Sans objet, aucune consommation	23	14
Nombre de femmes	102	68

En tout, 120 femmes (71 pour 100) ont dit que la drogue ou l'alcool les avait, dans une certaine mesure, poussées au crime. Quatre-vingt-neuf d'entre elles ont dit avoir commis leur crime sous l'influence de la drogue ou de l'alcool, 40 ont commis un crime pour s'en procurer et 45 ont commis un crime lié à la drogue (trafic, possession, etc.). Beaucoup de femmes ont reconnu que l'alcoolisme ou la toxicomanie avait été la principale raison de leur comportement criminel, alors que d'autres considèrent qu'il ne s'agit que d'un facteur seulement.

L'expérience autochtone

L'usage de drogue ou d'alcool est encore plus répandu parmi les 39 femmes autochtones: dix femmes sont toxicomanes, douze sont alcooliques, douze sont à la fois alcooliques et toxicomanes et trois ne consomment pas de drogue ni d'alcool ou en ont seulement fait l'essai. La plupart des femmes autochtones, qui ont souvent grandi dans un milieu d'alcooliques, sont gravement toxicomanes ou alcooliques depuis dix, vingt ou même vingt-cinq ans. Un certain nombre de ces femmes ont précisé qu'elles perdaient conscience après avoir bu. Elles n'ont trouvé aucune sympathie dans le système de justice pénale. L'une d'elles a même été traitée devant la cour de "pocharde et de robineuse", ce qui est faux, et il ne s'est trouvé personne pour dénoncer un tel langage. Une autre autochtone s'est fait dire par son agent de liberté conditionnelle de suivre un traitement, mais il ne l'a pas aidée, lui déclarant "Je n'aime pas les autochtones". Plusieurs femmes autochtones estiment qu'elles n'ont pas trouvé le soutien et les traitements dont elles auraient eu besoin pour régler leurs problèmes.

L'expérience des programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie

Presque toutes les femmes qui considèrent l'abus de drogue ou d'alcool comme un problème ont déjà participé à un programme de traitement avant leur incarcération ou au cours de la peine qu'elles purgent actuellement. Seulement neuf femmes ayant un problème d'alcool et dix femmes ayant un problème de drogue n'ont jamais participé à un programme de traitement (la plupart d'entre elles sont incarcérées dans un établissement provincial). Cependant, il est impossible de déterminer la nature du traitement que les femmes ont reçu, mais dans certains cas il semble avoir été plutôt superficiel. De toute évidence, les programmes offerts dans certains établissements ne sont pas très élaborés ("le représentant des AA ne vient que très rarement"), certains établissements n'offrent aucun programme de désintoxication ou les programmes ne sont pas offerts dans la langue des détenues. Dans certains cas, le manque de programmes valables à l'extérieur de l'établissement a même retardé l'octroi de la libération conditionnelle.

La plupart des programmes font appel à la participation des AA ou des NA et sont offerts en milieu carcéral, mais un certain nombre de femmes détenues dans les établissements provinciaux ont déjà suivi un programme en milieu résidentiel, parfois au début de leur peine, ou un traitement individuel ou de groupe dans une clinique ou un hôpital. Les détenues de la Prison des femmes ont pour la plupart participé à des consultations individuelles ainsi qu'à un ou à plusieurs programmes, comme les AA, New Women in Sobriety, Seven Steps et le programme Brentwood.

La majorité des femmes estiment que les programmes les aident, cette opinion étant toutefois moins partagée par les détenues des établissements provinciaux, mais la participation à ces programmes en milieu carcéral présente des problèmes évidents. Plusieurs femmes soutiennent que la plupart des détenues qui participent à des programmes de groupe comme les AA ou les NA ne le font pas sérieusement, particulièrement si cette participation peut améliorer leurs chances d'obtenir la libération conditionnelle: "Les programmes offerts en prison ne donnent pas de très bons résultats parce que les femmes y participent de façon passive." De plus, les réactions aux groupes AA ou NA varient considérablement, peut-être un peu à cause des facteurs déjà mentionnés, mais aussi à cause des différences qui peuvent exister entre les divers responsables des groupes. Les principes chrétiens sur lesquels sont fondés ces programmes ne sont pas non plus acceptables pour toutes les femmes, autochtones ou non. Plusieurs détenues des établissements provinciaux entretiennent néanmoins de bonnes relations avec leur parrain des NA et prévoient continuer le traitement avec la même personne une fois remises en liberté. En général, les réactions aux autres programmes offerts à la Prison des femmes sont positives.

Les réactions les plus enthousiastes aux programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie viennent des détenues de la Prison des femmes qui ont participé au programme de groupe intensif Brentwood. Ce programme avait commencé peu de temps avant les entrevues et une grande proportion de la population carcérale y participait. (Il a même été difficile parfois d'organiser des entrevues avec des femmes qui ne voulaient pas manquer une de ces rencontres). Elles tenaient à expliquer qu'il s'agit d'un programme complet, touchant tous les aspects de leur vie, et non seulement l'alcoolisme et la toxicomanie, et elles manifestaient beaucoup d'enthousiasme, à la fois pour l'expérience de partage de groupe et le suivi après leur mise en liberté. C'est la première fois, semble-t-il, que ces femmes, pour la plupart, font l'expérience d'un programme de groupe complet et intensif en milieu carcéral, c'est-à-dire toute la journée, cinq jours par semaine; leur réaction à d'autres programmes du même type pourrait donc être semblable[8]. Cependant, certaines femmes ont remis en question l'aspect conflictuel du programme; pour leur

[8]Il serait intéressant de déterminer si le programme Brentwood convient à toutes les femmes, étant donné qu'il est fondé sur un modèle conçu pour les hommes. Des programmes conçus pour les femmes, comme celui qui est administré par Jean Tweed à Toronto, pourraient mieux convenir.

part, les autochtones préféreraient suivre des programmes administrés par des conseillers autochtones.

Les programmes demandés

À la lumière de leur expérience des programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, plusieurs femmes voudraient que les programmes durent plus longtemps ou qu'ils soient offerts dans les centres résidentiels (tableau 3). Les détenues de la Prison des femmes faisaient plus particulièrement allusion au programme Brentwood. Les détenues des établissements provinciaux évoquaient pour leur part les programmes de 28 jours en milieu ouvert. D'autres veulent continuer le programme de groupe auquel elles participent déjà (habituellement celui des AA et des NA) mais plusieurs voudraient avoir des responsables plus compétents, "des gens qui ont l'expérience de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et non pas des gens qui n'ont que des connaissances livresques".

Tableau 3

Types de programmes demandés pour traitement de la toxicomanie*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Programmes de longue durée en milieu résidentiel	15	8
Meilleurs programmes de groupe	14	18
Consultations individuelles	9	4
Programmes pour autochtones	14	10
Autres	11	1
Ne veulent pas d'autres programmes	11	4
Sans objet, détenues non toxicomanes	31	23

*Certaines ont mentionné plus d'un type de programme

Il y a un besoin évident de programmes destinés aux autochtones, à la fois dans les établissements et dans la collectivité. D'autres détenues demandent des programmes en français pour les francophones hors du Québec et des programmes en anglais pour les détenues du Québec qui ne parlent pas couramment le français. On demande aussi des programmes pour le traitement de l'accoutumance aux médicaments d'ordonnance et aux drogues illégales, ainsi que des programmes de rencontre entre les femmes purgeant une peine pour conduite en état d'ébriété et la famille des victimes.

Plusieurs femmes ont précisé qu'elles ne prendraient part à des programmes qu'à l'extérieur de l'établissement et auxquels "chacun y met du sien", alors que d'autres veulent des programmes où elles pourraient avoir une influence déterminante et auxquels elles ne seraient pas tenues de participer pour obtenir la libération conditionnelle ou pour répondre aux attentes des services correctionnels. Il est clair que beaucoup de femmes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme ou

de toxicomanie ne participent que de façon passive aux programmes, sans réellement y mettre le moindre effort. De plus, on attend de certaines détenues qui estiment avoir réglé leur problème ou qui considèrent n'en avoir jamais eu qu'elles participent aux programmes. C'est pourquoi les femmes veulent avoir un choix de programmes, comme elles veulent avoir la liberté d'y participer.

8. LA VIOLENCE PHYSIQUE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE

Beaucoup de personnes qui travaillent auprès des femmes ayant enfreint la loi ont observé qu'un grand nombre d'entre elles ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle. Comme dans le cas de la toxicomanie, ce facteur est lié à plusieurs aspects de leur style de vie et de leur comportement criminel. On commence à offrir des programmes et des services de consultation aux femmes qui ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle, mais aucun n'est vraiment complet. Il semble donc essentiel de mesurer l'intérêt que portent les femmes à ce type de programme et de voir jusqu'à quel point les programmes actuels répondent à leurs attentes.

Compte tenu du fait que la violence physique et l'exploitation sexuelle sont devenues des sujets de discussion publique et qu'un certain travail a été accompli dans ce domaine avec les détenues de la Prison des femmes, il se peut que les femmes aient maintenant moins de difficulté à en parler qu'il y a quelques années. Seulement deux femmes ont refusé d'aborder le sujet et les interviewers ont trouvé qu'en général les femmes étaient non seulement prêtes à en discuter, mais que certaines étaient aussi très franches et très ouvertes. Il faut toutefois reconnaître qu'il est impossible, à l'aide de cette information, d'évaluer l'influence que la violence physique ou l'exploitation sexuelle ont pu avoir sur chaque femme en particulier. Une femme qui a été occasionnellement victime d'exploitation sexuelle peut ressentir des séquelles aussi profondes qu'une autre qui en a été victime de façon répétée; les chiffres présentés ci-dessous ne donnent donc qu'une vague idée de l'étendue du problème. Il faut aussi prendre en considération le fait que beaucoup de femmes ont oublié les mauvais traitements dont elles ont été victimes ou qu'elles ne voudront en parler qu'en temps opportun.

Dans l'ensemble, 68 pour 100 (115) des femmes interrogées ont dit avoir déjà été victimes de violence physique, et il faut noter qu'elles sont plus nombreuses à la Prison des femmes que dans les établissements provinciaux (tableau 1). Cette violence va des sévices corporels occasionnels infligés "pour des raisons de discipline" au cours de l'enfance à des violences graves à l'âge adulte, comme ce fut le cas d'une femme qui a perdu toutes ses dents et la vue d'un oeil ou d'une autre qui a été soumise à 19 années de violence conjugale.

Tableau 1

Nombre de victimes de violence physique			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Battues régulièrement sur une longue période	42	32	74
Battues régulièrement sur une courte période	20	6	26
Battues une ou deux fois	10	5	15
Nombre total de femmes battues	72 (71 %)	43 (63 %)	115 (68 %)
N'ont jamais été battues	29	24	53
Aucune donnée	1	1	2
Nombre de femmes	102	68	170

Beaucoup de ces femmes ont été battues pendant de nombreuses années, par leurs parents, d'autres membres de la famille, des parents de foyers d'accueil ou des enseignants, tout au long de leur enfance ou de leur adolescence, ou par des connaissances, leur compagnon, leur mari ou leur conjoint de fait, à l'adolescence ou à l'âge adulte. Lorsque nous leur avons demandé si elles avaient été souvent victimes de violence physique, elles ont donné des réponses comme "régulièrement pendant quatorze ans", "tout au long de mon enfance", "régulièrement pendant toute ma vie" et "trois fois par semaine, depuis mon enfance jusqu'à la fin de la vingtaine". D'autres détenues ont dit avoir été battues pendant des périodes plus courtes, souvent au cours d'une relation à l'adolescente ou à l'âge adulte.

Au total, 90 femmes, soit 53 pour 100 de la population interrogée, ont déclaré avoir déjà été victimes d'exploitation sexuelle. Il y a peu de différences à cet égard entre les détenues de la Prison des femmes et celles des établissements provinciaux (tableau 2).

Tableau 2

Nombre de victimes d'exploitation sexuelle			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Exploitées d'une façon régulière sur une longue période	22	16	38
Exploitées plusieurs fois	12	7	19
Exploitées une ou deux fois	23	10	33
Nombre total des victimes	57 (56 %)	33 (49%)	90 (53 %)
Jamais exploitées	44	34	78
Aucune donnée	1	1	2
Nombre de femmes	102	68	170

Encore une fois, ces femmes ont été victimes d'exploitation sexuelle, souvent accompagnée de violence physique, tout au long de leur enfance et de leur adolescence - "toutes les deux semaines, de huit ans jusqu'à quatorze ans" - par leur père, leur père adoptif ou le père du foyer d'accueil, par un frère, un oncle, un grand-père ou un ami de la famille. D'autres femmes n'ont été victimes d'exploitation sexuelle qu'à quelques reprises, souvent aux mains d'une personne de leur connaissance. Encore une fois, les séquelles d'un seul viol, d'un viol collectif ou de l'inceste ne peuvent être évaluées à l'aide de ces chiffres, mais ceux-ci mettent en évidence le fait que les victimes d'exploitation sexuelle sont nombreuses. D'après les crimes que ces femmes ont commis, il est évident que l'exploitation sexuelle dont elles ont été victimes a été un facteur déterminant de leur comportement criminel. Plusieurs détenues purgeant une peine pour homicide involontaire ou pour meurtre, ainsi que d'autres, ont été victimes d'exploitation sexuelle souvent pendant de nombreuses années.

Il est donc possible d'affirmer que 82 pour 100 (84) des détenues de la Prison des femmes et 72 pour 100 (49) des détenues des établissements provinciaux ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle.

La population autochtone

La violence physique et l'exploitation sexuelle sont toutefois des phénomènes beaucoup plus fréquents dans la vie des femmes autochtones. La situation qu'elles vivent dans les réserves aussi bien que dans le milieu urbain, où elles ne trouvent ni travail ni abri, est telle qu'elles sont presque toutes victimes de violence physique et plus souvent victimes d'exploitation sexuelle que les femmes non autochtones. Ces femmes sont aussi celles qui ont été le plus souvent victimes de violences physiques répétées à différents moments de leur vie (tableau 3). Le nombre de femmes autochtones qui disent avoir été victimes d'exploitation sexuelle est moins élevé dans les établissements provinciaux qu'à la Prison des femmes, mais il n'est pas possible de savoir si cela reflète leur expérience réelle ou si ces femmes, n'ayant pas eu la chance de participer aux programmes récents de la Prison des femmes, sont simplement incapables de parler de leur vécu.

Tableau 3

Les victimes de violence physique et d'exploitation sexuelle dans la population carcérale autochtone		
	Autochtones	Non-autochtones
Nombre de victimes de violence physique	35 (90 %)	80 (61 %)
Jamais victime de violence physique	3	
Aucune donnée	1	
Nombre de femmes	39	
Nombre de victimes d'exploitation sexuelle	24 (62 %)	65 (50 %)
Jamais été victime d'exploitation sexuelle	14	
Aucune donnée	1	
Nombre de femmes	39	131

Les programmes et le counseling

"C'est merveilleux de pouvoir parler! J'en suis sortie grandie."

Un certain nombre de femmes ont dit avoir déjà participé à un programme de counseling traitant des problèmes de violence physique ou d'exploitation sexuelle (tableau 4). À la Prison des femmes, la majeure partie des détenues (41) ont suivi un programme de ce genre en milieu carcéral, tandis que les détenues des établissements provinciaux l'ont suivi soit dans l'établissement, soit à l'extérieur. Les détenues de la Prison des femmes apprécient beaucoup le travail accompli par la thérapeute qui s'occupe des problèmes de violence physique et d'exploitation sexuelle ainsi que les séances portant sur ces questions qui sont offertes depuis peu aux autochtones. Beaucoup de femmes ont mentionné qu'elles devaient attendre longtemps avant de pouvoir consulter la thérapeute. D'autres détenues ont consulté la psychologue ou ont cherché une solution à ce problème en participant au programme de groupe intensif Brentwood. Tous les commentaires à propos de ces démarches ont été positifs: "J'ai l'impression d'avoir appris comment régler mes problèmes et maintenant je suis capable d'en parler", "Ce qui m'a aidée, c'est de me débarrasser de mon agressivité intérieure".

Tableau 4

Nombre de femmes ayant suivi un programme sur la violence physique et l'exploitation sexuelle ou ayant consulté une thérapeute		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
En ont déjà suivi ou en suivent actuellement	48 (57 %)	18 (37 %)
N'en ont jamais suivi	35	29
Aucune donnée	1	2
Nombre de femmes ayant parlé de violence physique ou d'exploitation sexuelle	84	49

Dans les établissements provinciaux, la participation des femmes a surtout consisté en consultations avec un psychiatre ou un psychologue, au cours de leur incarcération ou avant. Quelques-unes sont allées se confier à l'aumônier et une ou deux femmes ont fréquenté un centre d'hébergement. Toutefois, il ne semble pas y avoir de moyen spécifique pour traiter de ces questions. Une des détenues, lorsqu'elle a demandé de l'aide, n'a reçu pour toute assistance qu'un livre traitant de la violence physique et de l'exploitation sexuelle. Ce n'était pas, selon elle, ce qu'il lui fallait: "J'ai besoin de consultations individuelles avec une femme spécialiste qui comprend l'exploitation sexuelle ou encore d'une thérapie de groupe".

Compte tenu des commentaires formulés par de nombreuses détenues des établissements provinciaux à propos des services de psychiatrie et de psychologie, l'élaboration de programmes traitant spécifiquement de la violence physique et de l'exploitation sexuelle semble être grandement nécessaire. En effet, elles n'ont pas l'impression que leurs paroles sont considérées comme confidentielles et les spécialistes ne semblent jamais avoir assez de temps pour discuter à fond des problèmes. Comme nous le disait une détenue d'un établissement provincial, il faut "beaucoup plus de consultations individuelles pour remonter à la source du problème, pas seulement des rencontres superficielles avec des psychiatres". Cela souligne aussi le besoin de femmes psychologues spécialisées dans la question de la violence physique et de l'exploitation sexuelle, comme il y en a à la Prison des femmes.

Quels types de programmes faut-il?

Le fait que beaucoup de femmes aient participé à des programmes ou été en consultation ne signifie pas que tout est déjà en place ou que ces femmes n'ont plus besoin d'aide. De toute évidence, on ne peut pas considérer comme des programmes certaines séries de consultations suivies par les femmes des établissements provinciaux. Ainsi, une série de consultations de quelques semaines qui n'a lieu qu'une fois par année, quand il y a des fonds, ne vient pas nécessairement en aide aux femmes qui éprouvent déjà une certaine réticence à participer. Les femmes ne veulent pas toutes non plus commencer le traitement par des programmes de groupe. Une des femmes nous a confié qu'elle préférait les consultations individuelles à cause du manque de confidentialité dans les programmes de groupe, alors que d'autres estiment que l'expérience de partage avec un groupe et le fait de voir qu'elles n'étaient pas seules les ont grandement aidées.

Le tableau 5 montre jusqu'à quel point les femmes ont besoin de programmes traitant des problèmes de violence physique et d'exploitation sexuelle. Environ les deux tiers d'entre elles veulent y participer. En général, les détenues estiment que les programmes de groupe devraient être sous la responsabilité d'animatrices communautaires et non du personnel de l'établissement, que la confidentialité devrait être mieux assurée et qu'elles devraient disposer d'une assistance communautaire lors de leur mise en liberté.

Tableau 5

Types de programmes ou de counseling demandés pour le traitement des problèmes de violence physique et d'exploitation sexuelle

	Prison des femmes	Prisons provinciales
Programmes individuels	28	28
Programmes de groupe	17	3
Programmes pour autochtones	12	3
Aucun besoin actuellement	32 (39 %)	18 (37 %)
Aucune donnée	9	3
Nombre de femmes ayant parlé de violence physique ou d'exploitation sexuelle	84	49

*Certaines ont fait plus d'une suggestion

Plusieurs femmes ont indiqué qu'elles avaient besoin de programmes traitant spécifiquement de la violence physique. Certaines d'entre elles ont proposé la mise sur pied d'un groupe d'entraide pour les femmes victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle. Il faut aussi des programmes pour les francophones et, de toute évidence, des programmes conçus pour les femmes autochtones et prévoyant des contacts avec les Aînés.

Une question de choix

Le fait que les femmes ne veulent pas toutes participer aux programmes portant sur la violence physique et l'exploitation sexuelle constitue un autre facteur important. Parmi les femmes qui ne veulent pas participer à ces programmes (à peu près un tiers), plusieurs considèrent qu'elles ont assumé leurs problèmes et les ont réglés, d'autres ne veulent absolument pas participer à un programme en milieu carcéral et d'autres encore ne veulent pas s'attaquer à ce problème. Ces attitudes soulèvent la question importante du libre choix et de l'exigence qu'imposent les sentences et les projets de mise en liberté de participer aux programmes. Cette question, soulevée par plusieurs femmes, se pose aussi dans le cas du counseling imposé à celles qui ont des problèmes psychiatriques ou de toxicomanie.

Il faut aussi reconnaître que les conséquences de la violence physique et de l'exploitation sexuelle ne sont pas encore parfaitement connues, qu'elles sont largement sous-estimées par la société et qu'elles peuvent influencer de nombreux aspects de la vie des femmes, y compris leur comportement criminel, leur inclination à la violence, leur penchant à la toxicomanie, leur amour-propre et leur capacité de fonctionner dans la société. Les programmes portant sur la violence physique et l'exploitation sexuelle ne doivent donc pas être considérés comme une question isolée. D'ailleurs, ce sujet ne semble pas clair pour les personnes qui travaillent auprès de ces femmes, comme le révèle une remarque faite par un membre du personnel à propos d'une femme condamnée pour un crime directement lié aux sévices dont elle avait été victime: "Elle semble obsédée comme une victime de viol collectif."

Comme il est expliqué dans d'autres chapitres de ce rapport, la formation que reçoit le personnel sur la nature et les conséquences de la violence physique et de l'exploitation sexuelle est d'une grande importance car elle peut aider les personnes qui travaillent auprès des femmes à mieux comprendre leur comportement et leur expérience.

9 E TRAVAIL ET LA FORMATION

Le travail et l'acquisition de compétences dans le but de toucher un salaire raisonnable après leur mise en liberté est une des principales préoccupations des femmes purgeant une peine fédérale. Il n'est pas surprenant de constater que très peu de femmes ont acquis une formation spécialisée ou une formation scolaire dépassant le cours secondaire, qu'un grand nombre n'ont même pas terminé, avant leur incarcération (tableau 1). Les femmes autochtones sont encore plus désavantagées. En effet, une seule d'entre elles a reçu une formation spécialisée et plusieurs ont abandonné l'école très tôt ou n'y sont jamais allées.

La plupart des femmes ont occupé des emplois à faibles revenus dans des boutiques, des bureaux, des bars, des restaurants, ont travaillé comme aide-infirmière ou gardienne, ou encore ont fait du travail manuel non spécialisé. Cependant, le manque de compétences "officielles" n'empêche pas certaines femmes d'avoir une bonne expérience de travail et parfois même de grandes capacités d'organisation. Beaucoup de femmes ont travaillé dans différents domaines. Un petit nombre de détenues des établissements provinciaux et de la Prison des femmes ont reçu une formation technique ou une éducation plus poussée et elles possèdent des compétences dans divers domaines comme la coiffure, les techniques infirmières, la menuiserie, l'aménagement paysager, l'immobilier, la comptabilité ainsi que la gestion des affaires, et plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs eu leur propre entreprise.

Environ un tiers des détenues ont toujours travaillé, tandis les autres ont souvent été sans emploi alors qu'elles en cherchaient un ou n'ont jamais eu d'emploi "légitime", soit parce que leur mari ou leur conjoint de fait subvenait à leurs besoins, soit parce qu'elles recevaient de l'aide sociale et des allocations familiales ou encore parce qu'elles faisaient un travail "illégitime" (tableau 2).

Tableau 1

Niveau d'éducation avant l'incarcération			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Éducation de base ou moins	75	45	120 (71 %)
Formation sur place	5	1	6 (4 %)
Formation technique	11	8	19 (11 %)
Éducation supérieure (collège, cégep ou université)	11	14	25 (15%)
Nombre de femmes	102	68	170 (100 %)

Tableau 2

Antécédents de travail			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Ont presque toujours travaillé	35	30	65 (38 %)
Parfois ou souvent sans emploi lorsqu'elles voulaient du travail	48	22	70 (41 %)
Travail illégal seulement	16	11	27 (16 %)
Jamais travaillé (ménagère ou étudiante)	3	5	8 (5 %)
Nombre de femmes	102	68	170 (100 %)

Le travail en milieu carcéral

La plupart des femmes, lorsqu'elles ne sont pas en classe, en formation professionnelle, à l'hôpital ou en isolement préventif, s'emploient à différentes tâches dans l'établissement, durant au moins une partie de la journée. Dans la plupart des cas, les tâches qui leur sont assignées, comme le nettoyage, la lessive, l'entretien de la cuisi ɔ ou de la pelouse, exigent peu d'habiletés ou de formation. Malgré cela, les emplois dans les établissements provinciaux sont assez rares et ceux qui relèvent de contrats accordés à des firmes de l'extérieur sont irréguliers. Pourtant, lorsque des femmes ont des compétences ou des intérêts particuliers (p. ex. pour l'imprimerie, la poterie, la menuiserie, la comptabilité, la gestion des affaires, l'alimentation, l'informatique ou les techniques infirmières) l'administration fait peu d'efforts pour mettre leurs talents à profit. Seules une ou deux femmes s'occupent de donner à d'autres une certaine formation.

À la prison des femmes ainsi que dans certains établissements provinciaux, la variété des emplois confiés aux femmes est légèrement plus grande, et celles-ci ont la possibilité d'occuper un poste de commis ou d'assistante dans un service (p. ex. au service de formation, à la bibliothèque ou au service du développement social) ou encore de travailler à la rédaction de Tightwire, mais ces postes sont plutôt rares.

L'échelle des salaires varie beaucoup. Dans un établissement, les détenues peuvent, selon leur rendement, gagner 2 ou 3 $ ou plus de l'heure pour effectuer du travail à contrat, lorsqu'il y en a, alors que dans un autre elles touchent 4,50 $ l'heure pour accomplir certains travaux. Ailleurs, les salaires vont de 1,90 $ par jour pour balayer les planchers à 9 $ pour douze heures de travail dans la cuisine. La plupart gagnent environ 4 ou 5 $ par jour pour exécuter les tâches routinières de l'établissement. Pour les détenues, l'échelle des salaires constitue une grande source de préoccupation, car ceux-ci n'ont pas suivi l'augmentation du prix des articles de la cantine ni les récentes augmentations du prix du tabac et des cigarettes. Certaines détenues nous ont fait remarquer que les hommes dans les établissements provinciaux étaient mieux payés que les femmes pour un travail égal (p. ex. les hommes reçoivent 9 $ pour travailler dans la cuisine alors que les femmes touchent 7 $).

L'acquisition de compétences utiles en milieu carcéral

La possibilité d'acquérir des compétences professionnelles ou de parfaire son éducation est un des plus grands avantages que retirent les femmes qui sont incarcérées à la Prison des femmes plutôt que dans un établissement provincial. Depuis le début de leur incarcération, pour leur peine actuelle ou pour une peine précédente, un grand nombre de détenues de la Prison des femmes ont entrepris des cours de rattrapage scolaire ou des cours de niveau post-secondaire ou universitaire, ont commencé à apprendre un métier ou se sont inscrites à un cours de formation professionnelle. En revanche, dans les établissements provinciaux, bien que beaucoup de femmes aient pu fréquenter l'école au moins à temps partiel, elles n'ont pas la chance de pouvoir suivre des programmes de formation scolaire autres que ceux du niveau élémentaire ni des programmes de formation professionnelle.

L'éducation

Depuis leur arrivée à la Prison des femmes, 86 pour 100 des détenues ont fréquenté l'école, comparativement à 65 pour 100 dans les établissements provinciaux, mais généralement pour des périodes hebdomadaires plus courtes (tableau 3). Cette différence est probablement imputable, en partie du moins, au fait que les peines des détenues des établissements provinciaux sont plus courtes, ce qui leur laisse moins de temps que les détenues de la Prison des femmes pour entreprendre une formation scolaire. En effet, dans un établissement, certaines des détenues admises récemment attendaient l'arrivée d'un enseignant ou étaient sur une liste d'attente (les classes étant trop petites pour accepter plus qu'un nombre déterminé de femmes). On a donc dit aux autres qu'elles ne pouvaient pas ou n'avaient pas besoin de fréquenter les classes (p. ex. à cause de leur statut de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ou encore parce que les salles de classe n'ont pas de barreaux). Certaines femmes ont dit qu'elles préféraient recevoir une formation professionnelle plutôt qu'une formation scolaire. D'autres ont terminé leur éducation de base lors de peines précédentes et voudraient des cours plus avancés, qui ne sont pas offerts actuellement.

Tableau 3

Nombre de femmes ayant suivi des cours*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Suivent ou ont déjà suivi des cours	88 (86 %)	44 (65 %)
N'ont jamais suivi de cours	14	24
Nombre de femmes	102	68

*Au cours de la peine purgée actuellement

En général, les femmes qui ont suivi des cours considèrent qu'ils ont été utiles; une ou deux femmes ont appris à lire et à écrire et d'autres ont terminé leur cours secondaire, mais les détenues réclament surtout un plus grand nombre et une plus grande diversité de cours (p. ex. en littérature, en langues, en sciences physiques, en sciences sociales, sur les questions autochtones, sur la condition féminine et sur la gestion des affaires) et une aide plus substantielle aux femmes qui veulent trouver des cours par correspondance et s'y inscrire ("au début, je n'ai reçu aucune aide"; "j'ai dû écrire moi-même aux universités pour obtenir des renseignements sur leurs cours"). Dans plusieurs établissements, les détenues ont de la difficulté à obtenir des cours dans leur langue maternelle, et il semble que ces cours ne soient pas disponibles dans les établissements où les détenues n'arrivent pas à constituer un groupe d'au moins quinze personnes. Elles ont aussi des difficultés avec la question des équivalences et elles doivent parfois reprendre une année scolaire à cause de la différence de langues.

Les établissements provinciaux

Les détenues des établissements provinciaux sont peu incitées à fréquenter les classes ou à s'inscrire à des cours par correspondance, et cette situation est aussi une source de préoccupation. Dans un établissement en particulier, les détenues ne touchent aucune rémunération pour fréquenter les cours (bien que les cours ne soient donnés que deux jours par semaine) et plusieurs femmes auraient poursuivi des études si elles avaient été payées pour le faire. Ailleurs, les sommes versées pour la fréquentation des cours sont minimes (p. ex. 2 $) comparé à la moyenne de 4 ou 5 $ par jour pour les emplois dans l'établissement. Cette caractéristique de l'éducation en milieu carcéral a un effet très dissuasif pour celles qui fument ou qui veulent se faire des économies. Les détenues qui arrivent dans l'établissement à la fin du printemps sont aussi désavantagées, car aucun cours n'est offert durant les mois d'été.

Même si la plupart des femmes ont fréquenté l'école, elles ont suivi surtout des classes de rattrapage en anglais, en français ou en mathématiques. Beaucoup de détenues veulent un plus grand choix de sujets et des cours de niveau collégial ou universitaire. En outre, les détenues des établissements provinciaux ignorent généralement toute la variété de cours qui peuvent être offerts ailleurs et ne savent pas qu'elles ont droit à une aide financière pour suivre des cours par correspondance. Ainsi, certaines femmes se contentent de suivre des cours de rattrapage scolaire deux soirs par semaine; les femmes autochtones, en particulier, ne semblent pas savoir qu'elles peuvent obtenir de l'aide financière, à l'exception d'une seule qui a terminé un cours de niveau

universitaire avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Par contre, un certain nombre de femmes connaissent ces ressources, mais elles ont eu beaucoup de difficulté à obtenir de l'information ou de l'aide financière. Une des détenues a payé 25 $ de frais d'inscription pour un cours par correspondance avant d'apprendre qu'il ne restait plus d'argent dans le budget annuel consacré aux frais de scolarité. Plusieurs autres détenues ont déploré le manque d'argent pour payer les cours donnés à l'extérieur ainsi que le silence du Service correctionnel du Canada à la suite de leurs demandes de financement. Une détenue a dû se débattre pour payer ses cours avec son argent personnel.

De surcroît, les journées de travail sont parfois très longues dans certains établissements. Ainsi, dans un établissement, les détenues travaillent jusqu'à douze heures par jour, et elles sont donc trop fatiguées pour étudier le soir. La seule exception notable à la situation qui règne aussi bien dans les établissements provinciaux qu'à la Prison des femmes est le cas d'une femme incarcérée dans un établissement pour hommes, où les professeurs d'une université voisine viennent tous les jours donner divers cours.

La Prison des femmes

Les détenues de la Prison des femmes qui ont suivi des cours de rattrapage les ont souvent trouvés répétitifs et sans grande utilité. ("Ces cours sont une vraie sinécure, les femmes n'y vont pas pour apprendre"; "Les enseignants ne s'occupent pas des cas individuels"; "Je n'ai pas terminé mes cours, je déteste l'école et je veux apprendre les techniques de construction ou quelque chose de plus masculin"). Les détenues qui suivent des cours de niveau secondaire se déclarent plus satisfaites. Une des détenues en particulier a pris beaucoup d'assurance lorsqu'elle a découvert qu'elle était capable de suivre des cours de niveau universitaire alors qu'auparavant elle n'avait jamais dépassé la dixième année. Néanmoins, les détenues se sont souvent plaintes du manque de matériel moderne, comme des ordinateurs, de cours plus longs et plus approfondis ainsi que de professeurs.

On a aussi mentionné qu'il était difficile de suivre des cours de niveau universitaire à l'établissement pour hommes de Collins Bay, en raison de la limitation du nombre de femmes qui y sont acceptées, du niveau de sécurité et des problèmes de transport. En outre, certaines femmes n'ont pas accès aux cours universitaires parce qu'elles n'ont pas la citoyenneté canadienne. Beaucoup de détenues ont insisté sur la nécessité d'avoir des cours plus avancés, particulièrement en informatique car les cours offerts actuellement sont d'une simplicité enfantine et l'équipement est complètement désuet. Il n'y a aucun cours sur la programmation, mais seulement sur le traitement de texte. Les détenues qui passent de grandes périodes en isolement préventif trouvent qu'il leur est particulièrement difficile d'obtenir de l'aide, mais celles qui en sont aux études supérieures se considèrent très chanceuses de pouvoir obtenir les services de professeurs venant de l'extérieur. Elles estiment toutefois qu'elles devraient être payées comme les autres pour étudier. Une ou deux femmes qui désiraient suivre un enseignement scolaire ont vu leur sincérité mise en doute par le personnel, qui y voyait un risque d'évasion trop élevé.

La formation professionnelle

"Nous avons besoin de programmes d'études post-secondaires complets, qui mènent à un certificat, et non pas de cours généraux."

Les cours de formation professionnelle offerts à la Prison des femmes sont beaucoup plus nombreux que dans les établissements provinciaux. Comme le montre le tableau 4, 52 détenues de la Prison des femmes (soit 51 pour 100) ont déjà suivi ou suivent actuellement un programme de

formation professionnelle, comparativement à 13 détenues seulement (19 pour 100) dans les établissements provinciaux.

La plupart des femmes des établissements provinciaux n'ont jamais suivi un programme ou n'ont jamais eu la possibilité d'en suivre un. Comme à la Prison des femmes, on offre dans un de ces établissements un cours de coiffure, mais seulement deux femmes y sont admises à la fois et elles doivent, pour être qualifiées, suivre d'autres cours à leur sortie de prison. Un autre établissement offre un cours de coiffure, mais personne n'y est inscrit.

Il existe des ateliers de menuiserie, de maçonnerie et de mécanique dans les établissements mixtes, mais aucune femme ne s'y est inscrite et le personnel déclare qu'on ne les y encourage pas puisqu'il est difficile pour les femmes, une fois à l'extérieur, de réussir dans les métiers dominés par les hommes. Une des détenues, qui avait pourtant une certaine expérience dans le domaine, s'est vu refuser l'accès à un atelier de maçonnerie parce qu'elle était une femme. Ailleurs, on offre des cours de premiers soins ou de réanimation cardiaque et pulmonaire d'une durée de trois jours, ainsi qu'un cours de dressage de chiens d'une durée plus longue (où on n'admet que trois femmes à la fois), mais aucun cours de formation professionnelle n'est offert aux détenues. Une des femmes, préoccupée par le manque de cours de formation, a proposé fort justement qu'on permette aux femmes de suivre les cours de formation professionnelle offerts dans un établissement pour hommes qui se trouve à proximité.

Tableau 4

Les programmes de formation professionnelle suivis en milieu carcéral		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Ont suivi des cours, jugés valables et utiles	24) 51 %	6) 19 %
Ont suivi des cours, mais n'ont aucune idée de leur utilité	8)	7)
Ont suivi des cours, jugés inutiles ou non valables	20)	-)
N'ont suivi aucun cours	50	37
Aucun cours disponible	-	18
Nombre de femmes	102	68

Le programme de formation qui semble avoir le plus de succès à la Prison des femmes est le cours sur les microfilms donné à l'établissement de Bath. Presque toutes celles qui l'ont suivi l'ont trouvé intéressant et utile, bien que, comme certaines détenues l'ont souligné, il ne soit ouvert qu'aux détenues à cote de sécurité minimale. Plusieurs femmes veulent maintenant étendre leurs connaissances en informatique à l'aide de cours plus avancés. Pour le reste, les détenues semblent s'entendre pour dire que les cours, comme la couture industrielle, l'électricité, la coiffure, la menuiserie et l'imprimerie, ne sont pas assez avancés pour leur permettre d'acquérir des compétences reconnues. Selon plusieurs détenues, certains cours ne peuvent pas être considérés comme des programmes - "Un homme vient durant trois ou quatre semaines. La matière n'est pas assez approfondie. À ce rythme, il faut trois ou quatre ans pour obtenir un diplôme." Un certain nombre de détenues soutiennent que comme apprenties, elles n'ont fait que transporter des outils

ou changer des ampoules, qu'elles n'ont pas reçu de formation véritable et qu'elles n'ont pas vraiment eu la chance d'accumuler le nombre d'heures exigées. Elles se sont même senties exploitées par moments, travaillant de longues heures sans obtenir beaucoup de crédits.

Le besoin de cours de formation professionnelle

"[...] des compétences pratiques [...] nous ne voulons pas sortir et devenir de bonnes petites ménagères [...] nous faisons ce qu'il faut pour survivre [...]"

Il est évident que presque toutes les femmes désirent acquérir des compétences qui leur seront utiles, par le biais de l'école, de cours de formation professionnelle ou les deux. Ce point de vue revient sans cesse lorsque les détenues discutent des cours qu'elles ont suivis, des cours dont elles auraient besoin ou de leur plan de carrière lors de leur mise en liberté. Parmi toutes les femmes qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans, quatre sur cinq veulent commencer ou continuer à suivre des cours de formation professionnelle ou générale (tableau 5), et les sujets qu'elles désirent étudier sont invariablement réalistes et pratiques. Les détenues qui ne sont pas intéressées par les cours sont des femmes qui obtiendront bientôt leur mise en liberté, qui approchent de l'âge de la retraite, qui ont déjà suivi des cours dont elles ont été satisfaites ou qui prévoient se marier ou s'occuper de leurs enfants après leur mise en liberté.

Tableau 5

Types de cours que les femmes voudraient suivre		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Formation pratique	17	13
Formation spécialisée, surtout en informatique	22	3
Métiers	21	12
Formation en travail social*	10	8
Autre formation scolaire ou universitaire*	6	12
Autres	6	5
Aucun cours ou n'a pas d'opinion	20 (20 %)	15 (22 %)
Nombre de femmes	102	68

*Certaines femmes voudraient davantage de cours de formation générale que de cours de formation professionnelle.

Les cours de formation pratique portent entre autres sur le secrétariat et la gestion, les notions de base de l'informatique et du traitement de texte, les techniques de laboratoire, la coiffure, la bibliothéconomie, les arts et le design. Des cours de spécialisation avancés ont été demandés à plusieurs reprises à la Prison des femmes dans le domaine de l'informatique, mais aussi dans les domaines de la photographie, du dessin technique, de l'imprimerie et de la menuiserie. Les

programmes de formation aux métiers comprennent la restauration (boucherie, cuisine de restaurant, pâtisserie, cuisine commerciale), la menuiserie, la mécanique, le débosselage, la construction, le soudage, la maçonnerie, la conduite de véhicules lourds et la couture. Certaines femmes ont déjà de l'expérience dans un de ces domaines et veulent obtenir un certificat de compétence. Il y a donc une forte demande, autant dans le domaine des métiers non traditionnels que des métiers traditionnels. De nombreuses femmes ont déjà travaillé à l'extérieur en menuiserie et en charpenterie, d'autres sur des chantiers de construction, dans des ateliers de mécanique automobile ou dans le domaine de l'aménagement paysager ou de la foresterie.

Ces données présentent une autre caractéristique importante, soit le nombre élevé de femmes qui veulent acquérir des compétences dans le but de trouver un emploi dans le domaine du travail social. Environ un tiers des femmes veulent travailler avec d'ex-détenus ou des jeunes en difficulté, faire du counseling auprès des toxicomanes et des victimes de violence physique et d'exploitation sexuelle, venir en aide aux autochtones en difficulté ou travailler dans les services d'aide à l'enfance ou dans le domaine de la gérontologie. Beaucoup de ces femmes considèrent qu'elles ont une expérience personnelle à faire partager, mais elles veulent également étudier le travail social, la sociologie, le développement de l'enfant, les problèmes juridiques des autochtones, la toxicomanie et l'alcoolisme ainsi que le counseling. Trois femmes seulement disent ne pas vouloir un emploi rémunéré après leur mise en liberté car elles retourneront s'occuper de leurs enfants, et seize femmes ne savent pas ce qu'elles feront. Très peu d'entre elles veulent reprendre un métier qui ne requiert pas de compétences particulières et qu'elles ont déjà exercé comme celui de serveuse, de femme de ménage ou d'ouvrière.

Les femmes veulent acquérir une formation pratique, des compétences et des diplômes et obtenir de l'aide pour trouver un emploi.

10. PURGER UNE PEINE: LES CHOIX DE PROGRAMMES

"[Nous avons besoin] de compétences pour pouvoir retourner sur le marché du travail, de cours pour apprendre à aider les autres, de programmes de formation à temps plein, de cours de coiffure, d'informatique, de comptabilité et de rattrapage; nous avons besoin aussi d'ateliers de discussion en groupe et de programmes sérieux sur la toxicomanie et l'alcoolisme."

Le besoin exprimé par les détenues de participer à divers types de programmes est discuté dans diverses parties du présent rapport, mais le présent chapitre traite d'autres types de programmes et de l'importance que les femmes attachent à certains cours en particulier. Le terme "programme" exprime une notion concise et précise, mais un grand nombre de projets désignés par ce terme ne répondent pas toujours aux attentes qu'il suscite. Il peut s'agir de sessions de formation continue, de cours intensifs échelonnés sur plusieurs mois, de séances d'une journée ou de sessions spéciales sur un sujet particulier.

Les programmes auxquels les femmes participent

Il nous a semblé important, en vue d'une éventuelle planification, d'évaluer l'intérêt que les femmes portent aux différents programmes qui sont jugés utiles et de déterminer le nombre de détenues qui y ont déjà participé (mis à part les programmes sur la violence physique, l'exploitation sexuelle et la toxicomanie ainsi que les programmes de formation professionnelle et d'éducation, dont il a déjà été question dans ce rapport). Il est difficile d'évaluer avec précision le moment et l'endroit où les cours ont été suivis (les détenues des établissements provinciaux ont en général fourni des réponses plus précises), mais le tableau 1 offre toutefois un aperçu général. De plus, comme les femmes sont à différents stades de leur peine, elles n'auront pas toutes eu l'occasion de suivre

tous les cours offerts (par exemple, les cours de préparation à la libération). Il peut aussi arriver que certains cours soient offerts de façon intermittente. Comme on pouvait s'y attendre, les détenues de la Prison des femmes ont eu l'occasion de participer à un plus grand nombre de programmes puisque le choix y est plus varié que dans les établissements provinciaux.

Tableau 1

Nombre de femmes qui ont participé à des programmes		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Préparation à la vie active	33	25
Aptitudes psychosociales et communication	8	9
Spiritualité	34	22
Culture	18	16
Santé*	24	5
Questions juridiques	7	4
Finances personnelles**	12	10
Programmes pour les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans	-	5
Compétences parentales	17	7
Préparation à la libération	16	9
Travail dans la collectivité	5	8
Nombre de femmes	102	68

* Principalement un séminaire d'une journée sur le sida
**Fait habituellement partie du programme de préparation à la vie active

La réaction des femmes à la formation reçue est généralement favorable, particulièrement en ce qui a trait aux programmes de préparation à la vie active, d'acquisition d'aptitudes psychosociales, de formation aux compétences parentales et de préparation à la libération, bien qu'elles considèrent qu'ils sont trop courts et qu'ils devraient traiter des problèmes plus en profondeur. Certaines femmes les jugent superficiels ou trouvent qu'ils sont conçus pour la classe moyenne ("... ils ne répondent pas à nos besoins, les moniteurs ne sont pas compétents"). À propos d'un des cours de préparation à la vie active, les femmes ont affirmé qu'elles avaient été traitées "comme des enfants" et plusieurs d'entre elles considèrent que les programmes de la Prison des femmes devraient être améliorés: "Ils sont mauvais. Ils sont calqués sur le modèle masculin typique." Quant aux questions de finances personnelles et de budget, elles ne sont pas traitées suffisamment dans les cours de préparation à la vie active. Certaines proposent que les cours soient de différents niveaux, selon les besoins.

Les cours portant sur la spiritualité et sur la culture ont un contenu différent d'un établissement à un autre. À la Prison des femmes, on classe dans cette catégorie les programmes culturels et spirituels autochtones, de même que les discussions avec des prêtres et des aumôniers ainsi que l'assistance à des services religieux. Dans certains établissements provinciaux, les programmes culturels comprennent des soirées dansantes, des bingos ainsi que des cours d'arts plastiques et de théâtre. Dans la plupart des cas, les détenues qui ont déclaré avoir suivi des cours sur la gestion d'un budget et des finances personnelles, les questions d'ordre juridique ou la santé et le bien-être faisaient allusion à des séminaires sur le sida tenus occasionnellement et à un programme communautaire sur les questions de droit offert à la Prison des femmes par l'université de Queen's, ou elles s'étaient familiarisées avec la gestion d'un budget dans le cadre des cours de préparation à la vie active. Les cinq femmes des établissements provinciaux qui ont mentionné avoir suivi un cours destiné aux détenues purgeant une peine de longue durée faisaient allusion à des consultations individuelles avec le psychologue.

Ce que les femmes veulent

"Des programmes continus offrant une formation sérieuse."

"Des programmes mieux orientés sur les réalités de la vie en prison."

"Des stages dans la collectivité pour ne pas perdre contact avec le monde extérieur... on devient des inadaptées sociales."

"Des programmes de préparation à la libération axés sur la réalité."

"Une meilleure intégration à la collectivité, au moins avant cinq ans."

"Une libération pour travailler dans la collectivité plus tôt pour celles qui purgent une peine de longue durée."

"Que les enfants puissent vivre dans l'établissement au cours des deux mois précédant la libération."

"Davantage de formation pratique."

Lesquels de ces cours ou programmes les femmes voudraient-elles suivre s'ils étaient offerts? Encore une fois, les réponses dépendent beaucoup du stade où elles en sont dans leur peine et de leur âge, les données du tableau 2 ne fournissant qu'une indication approximative de leurs intérêts. Il apparaît toutefois évident que la majorité des femmes accordent de l'importance aux programmes de travail dans la collectivité et aux programmes de préparation à la libération - et cela confirme ce qui a déjà été dit sur les programmes axés sur le travail -, mais aussi qu'elles sont visiblement intéressées à participer à des programmes leur apportant de l'aide et des conseils juridiques, des programmes sur la santé et sur le bien-être féminins (particulièrement sur la nutrition) et des programmes abordant les problèmes qu'éprouvent les femmes purgeant une peine de longue durée.

Tableau 2

Nombre de femmes qui aimeraient participer à des programmes			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Préparation à la vie active	33	34	67 39 %
Aptitudes psychosociales, communication	33	31	64 38 %
Programmes spirituels	33	28	61 36 %
Programmes culturels	26	37	63 37 %
Santé et bien-être féminins, etc.	52	43	95 56 %
Aide et conseils juridiques	65	43	108 64 %
Budget, impôt, finances personnelles	39	29	68 40 %
Programmes pour les femmes purgeant une peine de longue durée	46	36	82 48 %
Compétences parentales, développement de l'enfant, etc.	43	21	64 38 %
Préparation à la libération	50	48	98 58 %
Programmes de travail dans la collectivité	73	50	123 73 %
Nombre de femmes	102	68	170

Il semble que les femmes souhaitent participer à des programmes d'assistance juridique portant sur leurs problèmes individuels aussi bien qu'à des programmes plus généraux portant sur les femmes et la loi. L'élaboration de programmes pour les détenues purgeant une peine de longue durée est jugée importante, plus particulièrement par les femmes qui commencent à purger leur peine. Un certain nombre de femmes insistent également sur le fait que les programmes, et surtout la préparation à la libération, devraient être dirigés par des personnes venant de l'extérieur plutôt que par du personnel de l'établissement.

La place prépondérante que tiennent la formation pratique et les compétences professionnelles est également soulignée dans les réponses des détenues à une question portant sur les types de programmes considérés comme les plus importants (tableau 3).

Tableau 3

Les programmes considérés comme étant les plus importants*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Programmes de formation générale	14	5
Compétences pratiques, formation professionnelle	21	25
Traitements psychologiques et traitement de la toxicomanie	16	1
Aptitudes à la vie quotidienne, réinsertion sociale	17	14
Programmes pour les autochtones	13	8
Autres	20	16
Tous importants	7	1
Aucune donnée	3	4
Nombre de femmes	102	65

* Certaines femmes ont désigné plus d'un programme

Les femmes ont aussi mentionné d'autres programmes, entre autres sur la spiritualité et sur les religions minoritaires, elles ont rappelé l'importance de pouvoir suivre des programmes dans leur langue maternelle (français, anglais, chinois) et elles ont souligné leur intérêt pour des cours de théâtre, de peinture, de design et de sculpture, de musique, de danse, de poterie et de relaxation.

Enfin, les détenues ont mentionné à diverses reprises que l'accès aux programmes, pour les femmes placées en isolement préventif, constituait un autre problème, surtout pour les détenues de la Prison des femmes. Un certain nombre de femmes, dont quelques-unes purgent une peine de très longue durée, sont placées en isolement préventif pour leur propre protection en raison de la nature de leur crime et ne participent pas aux programmes parce qu'elles croient qu'elles n'y ont pas accès. D'autres, placées en isolement préventif parce qu'on juge qu'elles ont besoin d'une attention particulière ou parce qu'on leur a imposé ce châtiment, ne peuvent elles non plus participer aux programmes et n'ont pas accès aux locaux récréatifs. Certaines de ces femmes ont choisi d'étudier par leurs propres moyens, mais les femmes n'ont pas toutes les aptitudes et la motivation nécessaires pour le faire ni la possibilité d'entreprendre une formation professionnelle ou de suivre des cours qui pourraient leur être utiles. Cette situation constitue un problème qui devra être examiné.

11. LA DISCIPLINE, LE CHÂTIMENT ET LE DROIT DE RECOURS

"Il y aura toujours des discussions..., les femmes sont serrées comme des sardines..., ils s'attendent à ce que nous nous entendions à merveille."

"Les règlements changent de jour en jour"; "changement de personnel, changement de règlements."

"Les trois quarts des règlements sont absurdes."

"...les quelques dernières [décisions] étaient très justes, mais certaines sont révoltantes - quatorze jours pour avoir mis le pied dans la cellule d'une autre détenue, dix jours pour avoir nargué le personnel... Il est impossible de se défendre contre des accusations comme celles-là."

"[La discipline] ne convient pas aux détenues condamnées pour des crimes liés à la drogue - il faut les aider, pas seulement les transférer dans un autre établissement; l'isolement préventif ne règle rien."

La tension, le stress, l'ennui, l'oisiveté, les accusations mineures, l'isolement cellulaire, les drogues et la jalousie font tous partie de l'expérience de l'emprisonnement. Il n'est jamais facile d'avoir de bonnes relations avec les autres détenues ou avec le personnel dans un espace aussi restreint, où un groupe est toujours en position d'autorité par rapport à l'autre. La réaction à la désobéissance aux règlements ou aux comportements jugés inappropriés est le châtiment.

La majorité des détenues de la Prison des femmes et des établissements provinciaux considèrent qu'il y a beaucoup trop de règlements, qu'ils sont trop vagues et que la plupart d'entre eux sont tatillons: des punitions sont imposées aux détenues, par exemple, si elles courent au lieu de marcher, si elles retardent le dénombrement, si elles prennent des fruits à la cuisine ou si elles vont dans la cellule d'une autre détenue. Une des femmes a fait observer: "[Le système de discipline] est dément - je n'imposerais pas certains de ses règlements même dans une école maternelle." De plus, les femmes considèrent que les règlements sont appliqués de façon tout à fait contradictoire d'une journée à l'autre et d'une personne à l'autre.

Lorsque des accusations sont portées devant le tribunal disciplinaire, la plupart des femmes estiment que les décisions rendues sont tout aussi incohérentes ("les châtiments dépendent de qui vous êtes") et les sanctions sont trop sévères par rapport à la nature insignifiante de nombreuses accusations:

"C'est l'isolement préventif pour n'importe quelle raison."

"Les sanctions sont trop sévères, ils n'imposent pas l'isolement préventif aux bonnes personnes."

"Les punitions sont partiales."

"C'est ridicule - ils font des montagnes avec des riens."

"Les femmes autochtones écopent de dix jours d'isolement préventif pour avoir blasphémé, les femmes blanches de trois jours - ça ne devrait même pas être porté devant le tribunal."

"Ils sont plus durs pour certaines que pour d'autres..., celles qui disent le fond de leur pensée sont traitées plus sévèrement".

<u>Il faut des principes directeurs plus clairs, des solutions de rechange et moins de latitude dans l'application des règlements</u>

Beaucoup de femmes proposent qu'une liste précise de règlements soit dressée et distribuée à chacune des détenues à leur arrivée afin de réduire le nombre de décisions arbitraires. Elles estiment aussi que ces règlements devraient être moins nombreux. Dans certains établissements

provinciaux, le nombre d'infractions aux règlements est considérablement accru à cause d'un règlement interdisant les contacts physiques (et parfois même le langage non verbal):

"Le comité de discipline décide si les femmes peuvent se tenir la main ou non. Cela ne les regarde pas. Ils passent complètement à côté de l'essentiel."

Pour les femmes des établissements mixtes comme pour les autres, ce règlement semble inutilement sévère et difficile à respecter, et la liberté de contact relativement plus grande à la Prison des femmes est beaucoup plus enviable. Les règlements de ce genre sont jugés particulièrement discriminatoires pour les détenues qui ont des relations homosexuelles, mais aussi pour les autres qui ne peuvent démontrer par des gestes leur soutien et leur sympathie à leurs amies.

Certaines femmes estiment aussi que les tribunaux disciplinaires ne devraient pas être un organisme interne, parce qu'ainsi ils ne peuvent être neutres. Même la présence d'un juge de l'extérieur ne suffit pas à rendre les procédures équitables et certaines femmes ont l'impression qu'on les présume toujours coupables. Bien qu'un peu moins de la moitié des détenues de la Prison des femmes qui sont passées devant un tribunal disciplinaire se disent satisfaites de la procédure qui leur permet d'obtenir les services d'un avocat, nombre d'entre elles ont rappelé que ce recours était limité, selon la nature de l'accusation. Elles estiment que la gravité des accusations est souvent qualifiée de moyenne plutôt que de grave, afin d'éviter que les détenues aient recours à l'aide d'un avocat. D'autres ont mentionné que le fait d'avoir recours à un avocat donne l'impression qu'elles sont coupables dès le départ.

Cependant, outre qu'elles réclament une réduction du pouvoir discrétionnaire dans l'application des règlements, beaucoup de femmes ont souligné que leurs écarts de conduite ne devraient pas nécessairement entraîner des sanctions. Elles voudraient que le personnel comprenne mieux qu'elles subissent parfois un grand stress, que les disputes et les querelles se règlent par une discussion, peut-être avec l'aide d'un médiateur, et surtout que les employés puissent aider à assumer leur stress autrement que par des punitions, celles-ci ne contribuant d'ailleurs qu'à accroître les tensions et les obstacles à la communication.

Le processus de règlement des griefs - "ça paraît bien sur papier"

Le processus de règlement des griefs des détenus utilisé dans la plupart des établissements provinciaux diffère de celui qui est utilisé à la Prison des femmes. Dans les établissements provinciaux, les femmes adressent leurs plaintes ou font appel des décisions au directeur, à l'ombudsman ou au comité des détenues. Toutefois, le fait d'avoir un processus officiel de règlement des griefs des détenues ne signifie pas pour autant que les décisions sont plus satisfaisantes ou qu'elles sont rendues plus rapidement. Alors qu'un tiers des détenues de la Prison des femmes disent n'avoir jamais eu recours au processus de griefs, seulement trois femmes, parmi toutes celles qui en ont fait l'expérience, pensent qu'il est efficace (tableau 1).

Tableau 1

Le processus de règlement des griefs des détenues est-il efficace?			
	Prison des femmes	Prisons provinciales	Total
Fonctionne bien	3	7	10 (6 %)
Très lent, ne fonctionne pas bien	18	8	26 (15 %)
Affreusement mal, c'est ridicule	45	25	70 (41 %)
Pas d'opinion, n'y a jamais eu recours	34	24	58 (34 %)
Aucune donnée	2	4	6 (4 %)
Nombre de femmes	102	68	170 (100 %)

La grande majorité des femmes (44 pour 100) ont la certitude que ce processus est inutile: "On peut attendre un an pour qu'un grief se rende jusqu'à l'Administration régionale [...] Ils sont toujours refusés." "Les griefs ne sortent pas de l'établissement." "C'est de la foutaise - vous formulez un grief et on vous répond que ce n'est pas de vos affaires." "C'est une vraie farce, le processus n'existe que pour la forme." "Personne n'a jamais gain de cause."

Dans les établissements provinciaux, certaines femmes qui ont fait appel à l'ombudsman sont contrariées que le personnel de l'établissement en ait été informé et que leurs plaintes n'aient pas été traitées confidentiellement (bien que dans un cas la détenue ait obtenu gain de cause). On a également rapporté le cas d'une détenue qui a été accusée d'avoir provoqué une émeute et condamnée à quatorze jours d'isolement préventif, parce qu'elle avait dit "Appelle l'ombudsman". Certaines femmes croient qu'on ne les informe pas de leurs droits pour éviter qu'elles se plaignent. D'autres ont affirmé que les demandes adressées au directeur n'avaient eu aucune suite. Une femme a fait remarquer qu'il était inutile qu'une détenue fasse appel d'une décision disciplinaire auprès du directeur de l'établissement si elle devait attendre une réponse pendant dix jours en isolement préventif. Dans les établissements provinciaux, on utilise la menace de transfèrement à la Prison des femmes contre les détenues qui font trop d'histoires: "Il est possible de parler au responsable d'unité..., mais ça ne marche pas..., on nous dit de cesser nos démarches, sinon on nous transfèrera." "Il est trop facile de transférer les détenues à la Prison des femmes."

<u>Le Système de gestion par unité à la Prison des femmes</u>

"Les nouveaux règlements imposés dans la rangée sont la source de nombreuses tensions... Autrefois, les cellules n'étaient pas fermées à clé, maintenant elles le sont, même si les incidents ne se produisent pas dans les cellules... Dans la salle réservée aux activités, il n'y a que 28 chaises pour 50 femmes... Ils disent qu'ils veulent diriger l'établissement comme si c'était une prison pour hommes."

Le système de gestion par unité, récemment instauré à la Prison des femmes, devait intégrer les programmes de traitement et les pratiques de sécurité de l'établissement tout en facilitant sa gestion, mais il ne fonctionne pas bien, de l'avis de la majorité des femmes (tableau 2).

Tableau 2

Comment fonctionne la gestion par unité?	
Fonctionne bien	5
Ne fonctionne pas	22
Ne fonctionne pas à cause des responsables choisis	32
Pas d'opinion, système pas encore établi	40
Aucune information	3
Nombre de femmes	102

Seulement cinq femmes considèrent que la gestion par unité a apporté des améliorations dans la résolution des problèmes quotidiens et quarante d'entre elles pensent qu'il n'est pas encore établi ou n'ont pas d'opinion. Les autres estiment pour la plupart que le système a augmenté les tensions et qu'il "a introduit le principe du châtiment collectif" sous le prétexte de la sécurité; "il n'y a pas de communication avec les détenues..., le système impose trop de contraintes"; "le système aggrave les choses..., les règlements changent souvent"; "il est davantage axé sur la discipline"; "il est inaccessible". De plus, dans le cas d'un tiers de la population carcérale, ces points de vue s'ajoutent à la conviction que les mauvaises personnes ont été choisies pour cette tâche. Ces opinions ne sont pas étonnantes, puisque la majorité des femmes estiment qu'elles ont davantage besoin de soutien que de sécurité.

<u>La formation du personnel - le signe le plus évident de la nécessité d'un changement</u>

"Il faut leur montrer à être compatissants, à nous traiter avec respect..."

Ce qui résume peut-être le mieux l'expérience des femmes en détention et les changements qui, selon elles, s'imposent se trouve dans leurs réponses à une question portant sur la formation que le personnel d'un établissement carcéral pour femmes devrait avoir. En répondant à cette question, peu de femmes n'avaient pas d'opinion. Les détenues de la Prison des femmes et des établissements provinciaux ont répondu, de façon générale, qu'une formation spéciale ou des compétences particulières étaient nécessaires pour travailler avec des femmes dans un établissement carcéral (tableau 3).

Tout d'abord, environ la moitié des détenues considèrent que les employés devraient avoir une formation particulière dans les domaines de la psychologie, des relations humaines et de la communication. Certaines détenues ont aussi mentionné la canalisation des accès de colère, tandis que les femmes autochtones considèrent essentiel que les employés non autochtones apprennent quelques notions de leur culture et de leur spiritualité. De nombreuses femmes ont mentionné que les employés devraient connaître les causes et le traitement de la violence physique et de l'exploitation sexuelle, ainsi que les problèmes relatifs à la toxicomanie et son traitement. Une ou

deux femmes ont proposé que d'ex-détenues participent aux programmes de formation et qu'un séjour de six semaines dans un établissement soit prévu dans la formation de tous les employés - à l'instar des futurs administrateurs dans le monde du commerce et des affaires.

"Ils ont besoin d'une formation en psychologie pour comprendre les femmes."

"Une formation en psychologie, du bon sens et du savoir-faire pour aborder les situations émotionnelles."

"De l'information sur le traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme..., une meilleure connaissance de la toxicomanie..., pour comprendre ce que les détenues vivent ou ont vécu."

"La connaissance de nos croyances et de nos coutumes [traditionnelles autochtones]."

"Une formation de base en communication pour les situations qui peuvent être résolues par le dialogue."

"La connaissance de la toxicomanie et de l'exploitation sexuelle, des cours de psychologie..., davantage de compréhension."

Tableau 3

La formation que le personnel devrait avoir reçue pour travailler dans un établissement de détention pour femmes*		
	Prison des femmes	Prisons provinciales
Formation en psychologie, en relations humaines, en communication, en histoire autochtone, en toxicomanie et connaissances sur la violence physique et l'exploitation sexuelle	50 (49 %)	29 (43 %)
Bonne personnalité - traiter les femmes comme des êtres humains, avec respect, démontrer de la compréhension, discuter des problèmes et non punir - avoir de la compassion	32 (31 %)	15 (22 %)
Pas de formation particulière	6) 20%	10) 35%
Pas d'opinion	14)	14)
Aucune donnée	4	5
Nombre de femmes	102	68

*Certaines femmes ont insisté sur l'importance des deux descriptions.

De nombreuses femmes ont également souligné qu'il était important que les employés possèdent des qualités essentielles de communication. Elles estiment que les employés devraient traiter les femmes comme des êtres humains, avec respect, qu'ils devraient comprendre le genre de vie que les détenues ont menée et les épreuves qu'elles ont traversées, qu'ils devraient pouvoir discuter des problèmes plutôt que d'imposer des sanctions et qu'ils devraient manifester de la compassion.

"Ils devraient connaître les besoins des femmes en prison..., être sensibles aux problèmes des femmes."

"Ils devraient avoir de la compassion pour la situation des femmes."

"Ils devraient apprendre à traiter les femmes en adultes."

"Ils devraient savoir pourquoi les femmes se sont retrouvées en prison."

"Ils devraient mieux comprendre pourquoi les femmes ont besoin de parler."

"De l'humanité - comment traiter [les femmes] avec respect..., ne pas abuser de son autorité..., ne pas traiter les femmes comme des adolescentes."

"De l'humanité..., une meilleure attitude envers les femmes..., [nous sommes] des êtres humains, pas des animaux."

"Le respect fondamental, une formation humanitaire, de l'empathie..."

Cependant, quels que soient les besoins particuliers dans le domaine de la formation ou des qualités personnelles, les femmes insistent essentiellement sur le fait que les employés devraient être plus ouverts et mieux comprendre le comportement des détenues, et ils devraient pouvoir leur apporter le soutien et la compassion dont elles considèrent avoir besoin.

Jusqu'à présent, les opinions des employés n'ont pas fait l'objet d'une enquête, mais cela ne signifie pas que leur propre sensibilité ne représente pas un sujet important. L'objectif du présent sondage est de découvrir ce que les détenues pensent, et leurs propos sont le reflet des perceptions qu'elles ont de leur expérience dans un établissement de détention. Dans le contexte carcéral, on ne peut ignorer le rapport qui existe entre la façon dont les personnes qui détiennent l'autorité traitent les détenues et la façon dont celles-ci réagissent. Un conditionnement se produit dans les deux groupes et le recours aux sanctions ou à l'isolement en réaction à la désobéissance aux règlements, que l'infraction soit bénigne ou grave, n'a aucun effet positif, de l'avis des femmes, sur les motifs profonds de leur comportement.

Certaines femmes considèrent que le fait de punir les fautes plutôt que d'encourager les actions positives va à l'encontre de l'objectif visé. Elles sont privées de privilèges en guise de punition ou à cause de mauvais rapports de travail, mais elles sont rarement récompensées pour leur bon rendement. Et pourquoi les détenues doivent-elles mériter ce qui devrait leur être fourni d'emblée? Elles ont besoin que les employés travaillent avec elles à préparer leur libération, non pas leur retour en prison, et il serait logique de reconsidérer ce que l'incarcération sous-entend si nous voulons vraiment aider les détenues à refaire leur vie d'une façon plus satisfaisante à leur retour dans la collectivité.

"Ce serait agréable que quelqu'un nous dise bonjour en souriant, de temps en temps."

12. PURGER UNE PEINE: L'EMPRISONNEMENT À PERPÉTUITÉ ET LES PEINES DE LONGUE DURÉE

"Des peines de 25 ans sont injustes pour les femmes si on considère leur situation et les motifs qui les ont poussées à commettre leur crime."

"Les études sont la solution pour moi."

"Des moments de calme - un endroit où on peut aller plus régulièrement."

"Le personnel devrait être plus conscient du fait que la Prison des femmes devient le foyer des femmes."

"Moins de mesures de sécurité."

"On devrait motiver les femmes qui purgent une peine de longue durée, par exemple en leur permettant de suivre des cours de mécanique à l'établissement de Collins Bay."

"Il faut toujours être d'humeur égale, pas trop triste, pas trop fâchée, pas trop heureuse, pas trop n'importe quoi."

"Le système n'est pas logique... On découvre des choses terribles lorsqu'on examine cet endroit de trop près..., c'est comme vivre dans deux mondes différents. L'un (la prison) est limité, alors que l'autre (les études) n'a pas de frontières."

En ce qui concerne les conditions de détention, quels sont, les services et les programmes, les besoins essentiels des femmes qui purgent une peine de très longue durée ou qui sont condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle avant 10 ou 25 ans? C'est une question d'une grande importance car la proportion de femmes purgeant une peine de longue durée croît graduellement dans la population carcérale fédérale depuis l'adoption du projet de loi C-84, en 1976.

Jusqu'à un certain point, le fait de se considérer comme une détenue purgeant une peine de longue durée n'est pas uniquement lié à la durée de la peine imposée par la cour. Cela dépend beaucoup de l'endroit où la détenue purge sa peine, de la façon dont elle en perçoit la durée et de ses expériences précédentes en détention, le cas échéant. Certaines femmes des établissements provinciaux se considèrent comme des détenues purgeant une peine de longue durée parce qu'elles sont des détenues sous responsabilité fédérale parmi un groupe de femmes relevant du système provincial. D'autres femmes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle avant dix ans ne ressentent pas le besoin de bénéficier d'un traitement particulier et affirment "bien s'en sortir". Il y a néanmoins une nette différence entre les détenues qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité et celles qui purgent une peine de longue durée. Comme une femme l'a fait remarquer: "Purger une peine d'emprisonnement à perpétuité, c'est être prise dans un système qui vous possède jusqu'à votre mort." L'emprisonnement à perpétuité a des implications particulières en ce qui concerne la gestion des cas, la planification, l'admissibilité à la libération conditionnelle, l'obtention de certains privilèges et la révision du niveau de sécurité.

En général, les détenues qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité sont incarcérées à la Prison des femmes parce qu'il y a plus de commodités à leur disposition. Dans la population interrogée, 34 des 46 femmes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité sont à la Prison des femmes et dix sont incarcérées dans les établissements provinciaux, soit en attendant d'aller en appel, soit parce qu'elles ont choisi de purger leur peine dans leur province. En outre, seize femmes purgent une peine de dix ans ou plus et 45 autres purgent une peine de cinq à neuf ans, et

seize d'entre elles sont incarcérées dans un établissement provincial. Un grand nombre des femmes purgeant une peine de longue durée, particulièrement une peine d'emprisonnement à perpétuité, sont incarcérées pour la première fois.

La vie des femmes condamnées à une peine de longue durée

Comme il en a déjà été question lors de l'étude des programmes, un certain nombre de femmes considèrent qu'elles ont besoin de programmes spéciaux destinés aux condamnées à perpétuité et aux femmes purgeant une peine de longue durée. Peu d'entre elles ont précisé sur quoi devraient porter ces programmes, mais une ou deux ont proposé que d'ex-détenues ayant purgé une peine de longue durée viennent les rencontrer. Quoi qu'il en soit, les tensions liées au fait de purger une peine de longue durée sont évidentes. Certaines d'entre elles trouvent qu'elles ont de moins en moins de choses en commun avec les membres de leur famille ou qu'elles ont moins de nouvelles des gens et des endroits qui leur étaient familiers. L'une d'entre elles reçoit une lettre de chez elle chaque semaine, mais elle trouve bien difficile de répondre à la question "Quoi de neuf?" Une autre trouve que les visites sont "ennuyeuses - ils s'attendent à retrouver quelqu'un qu'ils connaissent bien. Je ne suis plus cette personne."

Vivre longtemps séparées de leurs enfants et de leur famille représente un problème pour certaines. D'autres voudraient avoir plus de rapports avec leur famille ainsi que des séances de counseling familial. De plus, elles considèrent que les visites de trois heures ne sont pas suffisantes et que les visites d'une journée entière devraient être permises. D'autres encore estiment qu'il est très important qu'elles obtiennent plus tôt la permission de sortir, pour aller visiter les membres de leur famille chez eux plutôt que de toujours les recevoir en prison.

"Le paradis de l'enfer"

Dans certains établissements, les femmes qui purgent une peine de très longue durée jouissent parfois de privilèges en ce qui concerne les commodités auxquelles elles ont droit et l'emplacement de leur cellule, loin du bruit des sonneries, et elles ont une plus grande liberté d'accès à la cour extérieure. Pour un certain nombre d'entre elles, il est également important d'avoir accès à un endroit tranquille, comme la "Little House" ou encore "La Roulotte" de la Maison Tanguay, pour recevoir des "visites en tête-à-tête".

Plusieurs d'entre elles exigent aussi de pouvoir obtenir sur demande des soins de santé mentale: "On m'a répondu que je n'en avais pas besoin." Une autre a mentionné que le psychologue n'avait jamais demandé à la voir, en dépit du fait qu'elle purge une peine de très longue durée. "Je crois que les consultations devraient être obligatoires pour les femmes qui purgent une peine de longue durée..., peut-être une fois tous les trois ou quatre mois, simplement pour s'assurer que tout va bien."

Beaucoup de ces femmes considèrent qu'il est important d'avoir de bons programmes récréatifs (une patinoire, de la danse, des sports d'hiver, des moyens de se défouler), davantage de temps pour se consacrer à l'exercice physique ("nous devons nous battre pour passer une heure dehors") ainsi que des divertissements le soir. Certaines ont mentionné qu'elles aimeraient pouvoir obtenir plus facilement du matériel pour faire de l'artisanat ou se livrer à un passe-temps; elles voudraient aussi suivre des cours d'art, de photographie et de théâtre et publier un bulletin interne. Elles aimeraient obtenir plus tôt au cours de leur peine la permission de sortir pour aller nager, faire des visites, travailler à l'extérieur de l'établissement, faire de longues promenades et se rendre dans leur foyer.

Un certain nombre de détenues estiment qu'il est important d'entretenir des rapports avec des hommes, pour prévenir ce que l'une d'elles a appelé "un choc culturel". "C'est important d'avoir des rapports avec des gens du sexe opposé" a affirmé une francophone. Une détenue pense que les hommes devraient être admis dans l'établissement à l'occasion d'événements sociaux, tandis qu'une autre estime que les femmes détenues dans un établissement pour hommes devraient être logées dans une section séparée. Les détenues purgeant une peine de longue durée sont par contre divisées sur ce sujet; parmi celles qui purgent une peine de dix ans ou plus, la moitié choisiraient d'être incarcérées dans un établissement mixte si elles avaient le choix, tandis que les autres préfèrent un établissement pour femmes seulement ou n'ont pas de préférence.

Les détenues purgeant une peine de longue durée jugent qu'il est essentiel de préparer un plan de formation professionnelle individuel. La plupart ont souligné qu'elles devaient acquérir une bonne formation professionnelle. L'une des femmes a mentionné qu'il serait bon d'établir "un programme d'échange avec les établissements pour hommes", et d'autres ont proposé un accès plus hâtif aux programmes de travail dans la collectivité. Les détenues déplorent également que le système actuel, qui lie la cote de sécurité à l'admissibilité à la libération conditionnelle, fasse en sorte que les condamnées à perpétuité de la Prison des femmes doivent attendre cinq ans avant de pouvoir participer à des programmes de formation à l'extérieur de l'établissement, par exemple aux établissements de Bath ou de Collins Bay. Une ou deux détenues qui sont en détention depuis un certain nombre d'années ont suivi tous les programmes possibles et ont souligné qu'il était essentiel d'assurer une progression ou une certaine variété dans la formation.

Les détenues purgeant une peine de longue durée soutiennent aussi qu'elles ont besoin de séances d'information sur l'impôt. Une des femmes a mentionné qu'elle voudrait devenir plus autonome en ce qui a trait aux questions d'argent, faisant allusion à la manière dont elle a disposé de ses économies, et une détenue d'un établissement provincial estime que les femmes devraient pouvoir déposer de l'argent dans leur compte personnel, comme le font les hommes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans un établissement voisin.

Environ cinq de ces femmes seulement considèrent avoir besoin d'un contrôle de sécurité serré, généralement pour leur propre protection. Chez les autres, un tiers des femmes estiment qu'elles ont besoin tout au plus d'un périmètre de sécurité, mais la moitié d'entre elles pensent qu'elles n'ont besoin d'aucun contrôle de sécurité, quoiqu'une ou deux aient rappelé en avoir eu besoin au début de leur peine. Cependant, en général, les femmes purgeant une peine de longue durée ne tiennent pas à être regroupées. Elles ont besoin de voir de nouveaux visages.

Selon ces femmes, il est clair qu'il existe des problèmes importants dans la façon dont elles sont traitées. Cependant, comme on le verra dans la partie du présent rapport qui porte sur l'endroit où les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans préféreraient être incarcérées, rien ne permet de supposer qu'elles voudraient être regroupées dans un lieu en particulier ou que leurs besoins en général diffèrent beaucoup de ceux des autres femmes purgeant une peine plus courte. Toutes les femmes veulent acquérir une formation et des compétences pratiques, voir leur famille, suivre de bons programmes, bénéficier de meilleurs soins de santé, avoir une alimentation plus saine et des activités récréatives plus intéressantes et "être traitées comme des êtres humains".

13. LES FEMMES AUTOCHTONES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

Un des objectifs du sondage était d'examiner les problèmes particuliers aux femmes autochtones qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans. Certains de ces problèmes sont traités ailleurs dans le rapport, mais cette partie en fait la synthèse. Trente-neuf femmes autochtones, soit 22 à la Prison des femmes et 17 dans les établissements provinciaux, ont accepté de prendre part aux entrevues. Dans ce groupe, nombreuses sont celles dont la vie a été semée de difficultés et de perturbations et qui ont vécu les problèmes particuliers aux personnes dont les traditions, la culture et le style de vie ont été systématiquement détruits par la société euro-canadienne. Certaines d'entre elles ont été élevées dans des collectivités autochtones, d'autres ont été placées dans des familles d'accueil non autochtones. En raison des difficultés que les autochtones éprouvent à l'heure actuelle dans leur tentative de revenir aux traditions interrompues par l'intervention euro-canadienne, de nombreuse femmes autochtones actuellement incarcérées viennent tout juste de reprendre contact avec leur patrimoine culturel. Les femmes interrogées sont issues de différentes tribus, dont les Pieds-noirs, les Cris, les Saulteux, les Haïdas, les Micmacs, les Montagnais, les Ojibways et les Shwaps.

Ces femmes réclament toutes que leurs traditions culturelles et spirituelles soient reconnues et acceptées et que cette reconnaissance se manifeste dans tous les aspects de leur traitement dans les établissements de détention et dans la collectivité après leur mise en liberté. Cette revendication n'est pas formulée seulement par les détenues autochtones de la Prison des femmes où, jusqu'à un certain point, elles sont plus proches les unes des autres, mais aussi par celles qui sont éparpillées dans tous les établissements provinciaux du pays. Presque toutes les femmes autochtones ont affirmé que l'aide des gens de leur tribu, l'accès aux objets sacrés traditionnels et le droit de perpétuer leurs traditions comme les sueries et les pow-wows sont de la plus haute importance pour leur croissance personnelle et pour la préparation de leur retour dans la collectivité.

L'expérience des perturbations, de la violence physique et de l'exploitation sexuelle

En général, que ce soit dans un établissement ou à l'extérieur, les femmes autochtones ont connu beaucoup plus de perturbations dans leur vie que les femmes non autochtones, subissant les effets du racisme aussi bien personnellement que collectivement. Dès leur plus jeune âge, beaucoup d'entre elles ont été adoptées par des familles non autochtones, placées dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupes non autochtones et envoyées dans des maisons de correction lorsqu'elles se révoltaient contre tous ces bouleversements. À cause des perturbations subies dans leur propre collectivité et des risques qu'elles couraient en essayant de vivre dans des collectivités non autochtones, elles ont été beaucoup plus souvent exposées à la violence physique et à l'exploitation sexuelle, pendant l'enfance et à l'âge adulte, que les femmes non autochtones (91 pour 100 d'entre elles ont affirmé avoir été victimes de violence physique et 61 pour 100 d'exploitation sexuelle).

Un certain nombre d'entre elles ont grandi dans des collectivités où le taux de toxicomanie et d'alcoolisme était élevé et ont commencé à boire alors qu'elles étaient encore très jeunes (onze, douze ou quatorze ans). Beaucoup d'entre elles ont quitté leur famille d'accueil ou leur résidence d'accueil à quatorze ou quinze ans et ont ensuite vécu dans la rue. Comme il en a été question dans les chapitres précédents, les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie sont encore plus fréquents chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones, ils sont souvent apparus plus tôt et ils sont accompagnés d'un nombre plus élevé d'autres problèmes graves. Un grand nombre de ces femmes ont quitté l'école assez tôt, en raison des nombreuses responsabilités

qu'elles ont dû assumer encore jeunes à la maison, des bouleversements culturels que vivaient leurs parents ou d'un programme scolaire qui ne leur convenait pas, enseigné par des professeurs non autochtones insensibles aux différences culturelles. Certaines ne sont jamais allées à l'école et aucune d'entre elles ne possède une formation ou des compétences particulières autres que l'éducation de base qu'elles avaient à leur arrivée dans l'établissement, soit parce qu'elles n'ont pas eu l'occasion d'aller à l'école, soit parce qu'elles n'ont pas obtenu l'aide nécessaire pour résoudre les problèmes qui les empêchaient de poursuivre leur formation scolaire.

Pour ces femmes autochtones qui n'ont pas beaucoup d'instruction ou d'aptitudes professionnelles, pour ces mères célibataires qui n'ont pas accès aux services d'aide à l'enfance, les chances de trouver un emploi régulier et bien rémunéré sont probablement plus minces que pour n'importe qui d'autre. Seulement cinq d'entre elles (13 pour 100) ont déclaré avoir toujours travaillé (comparé à 46 pour 100 des femmes non autochtones), 18 avaient du mal à trouver du travail ou étaient souvent en chômage et 16 (41 pour 100) n'ont jamais eu un emploi légitime, comparé à 13 pour 100 seulement chez les femmes non autochtones. Beaucoup d'entre elles ont été victimes de racisme flagrant lorsqu'elles ont postulé un emploi.

Les problèmes qui ont mené ces femmes à l'incarcération auraient pu être évités si on les avait aidées à poursuivre des études avancées. Pendant leur incarcération, un certain nombre d'entre elles ont amélioré leur niveau d'instruction, certaines suivent actuellement des cours de niveau universitaire et d'autres, désireuses d'acquérir des compétences, participent à des programmes de formation professionnelle. Certaines d'entre elles préféreraient travailler au grand air ou aimeraient acquérir des compétences dans différents domaines alors qu'une grande majorité voudraient faire du travail social, souvent auprès des jeunes ayant des démêlés avec la justice.

Dans le cas de certaines femmes, qui démontrent des aptitudes évidentes, le manque d'instruction traditionnelle constitue un obstacle difficile à surmonter en raison de l'insuffisance de leurs ressources financières et à cause des programmes scolaires offerts dans les écoles non autochtones, qui sont entachés de déformations culturelles les rendant peu familiers et difficiles à suivre. Beaucoup de femmes autochtones considèrent que les employés des établissements sous-estiment leurs aptitudes personnelles. De plus, elles ont du mal à communiquer avec les personnes non autochtones, qui manient la langue d'une façon différente de la leur, et pour cette raison elles préfèrent travailler dans l'établissement. Un certain nombre d'entre elles ont été tenues à l'écart des programmes de formation scolaire même si elles avaient exprimé le désir d'y participer ("J'ai voulu m'inscrire aux cours, mais ils m'ont envoyée travailler à la cuisine").

<u>La famille et les enfants</u>

Une plus grande proportion de femmes autochtones ont des enfants (77 pour 100) comparativement aux femmes non-autochtones (61 pour 100) et en général elles en ont plus, parfois quatre ou cinq. Elles jugent très important de garder leurs enfants auprès d'elles. Certaines d'entre elles, dont les enfants ont été placés en foyers d'accueil ou adoptés par des familles, ont perdu la garde de leurs enfants, souvent à cause de leur incarcération, et il ne leur est pas permis de les voir ni de savoir où ils se trouvent. Plusieurs ont tenté de retrouver leurs enfants, ou même leurs propres parents biologiques, mais elles n'ont reçu aucun soutien, ou très peu.

Alors que les détenues des établissements provinciaux se trouvent en général dans leur province d'origine, celles de la Prison des femmes sont pour la plupart très éloignées de leur collectivité et de leur famille des Prairies ou de la Colombie-Britannique ("trois visites en huit ans"). Dans la plupart des cas, elles ont été envoyées à Kingston contre leur gré et non pas pour avoir choisi les

programmes au détriment des contacts familiaux, ("J'aurais préféré aller dans une prison plus près de chez moi"). Plusieurs veulent être transférées dans un établissement de leur province afin de pouvoir voir leur famille. "Ma famille n'a pas les moyens de venir me voir - un transfèrement me permettrait de les voir."

Outre les visites de la famille, plusieurs femmes des établissements provinciaux et de la Prison des femmes voudraient avoir la visite de chefs de bandes autochtones et de conseillers. Cette demande est de la première importance pour plusieurs et constitue souvent leur demande principale sinon la seule.

L'expérience de la discrimination

"Les hommes blancs croient que les femmes autochtones sont stupides [...]"

Bien que ce sondage ne se penche pas particulièrement sur les antécédents de ces femmes, il est certain que plusieurs d'entre elles ont souffert de discrimination et de préjugés, aussi bien dans leur vie en général que dans le système de justice pénale. Elles se sont fait dire "Je n'aime pas les autochtones", on les a traitées de "pochardes et de robineuses", on les a appelées "la squaw", elles ont souffert de discrimination de la part des policiers et le personnel du système de justice pénale ne les a pas écoutées lorsqu'elle ont été victimes d'exploitation sexuelle.

En milieu carcéral, que ce soit dans les établissements provinciaux ou à la Prison des femmes, plusieurs se disent victimes de discrimination et de racisme: "Les pires vêtements sont donnés aux femmes autochtones et elles doivent attendre leur mise en liberté plus longtemps que les autres", "les femmes autochtones sont victimes de préjugés en ce qui concerne les libérations conditionnelles", "les femmes autochtones doivent attendre pour avoir une place à l'école", "les membres du personnel ont des préjugés...ils font subir des humiliations aux femmes autochtones... ils se moquent de nous". Bien que tous les membres du personnel ne soient pas perçus de cette façon, la plupart des femmes considèrent que très peu d'entre eux comprennent ou acceptent vraiment leur culture, leurs pratiques, leurs expériences de violence physique et d'exploitation sexuelle ou leur vécu de toxicomanes ou d'alcooliques:

> "Les gardes blancs fouillent mon sac de médecine sans aucune raison. S'ils comprenaient un peu plus notre culture, ils ne seraient pas si agressifs envers les femmes autochtones."
>
> "Nous ne sommes pas des esclaves ou des animaux, nous avons des émotions comme tout le monde. Ils nous traitent mal, ils menacent de nous accuser. Ils sont agressifs et lorsque nous leur rendons la pareille, ils nous mettent en isolement. Il faut toujours céder et s'abaisser pour ne pas être punie."
>
> "J'estime qu'il y a beaucoup de racisme de la part du personnel. Je crois que plusieurs membres du personnel et certaines détenues éprouvent de la jalousie envers les femmes autochtones. Ils n'aiment pas que nous ayons des événements comme les sueries, qui nous rendent plus fortes. Ils les perçoivent comme un passe-droit alors qu'il ne s'agit que d'un moyen d'affirmer notre culture."
>
> "Le personnel, surtout les nouveaux, ignore tout des traditions amérindiennes. Ils croient que le foin d'odeur est de la marijuana."

Plusieurs femmes autochtones ont passé de très longues périodes en isolement préventif ("j'ai passé un an en isolement"), soit pour les châtier, soit parce qu'on croyait qu'elles présentaient un risque d'automutilation. Quelles que soient les raisons, toutes les femmes autochtones estiment qu'elles font l'objet de discrimination et qu'elles sont injustement condamnées à l'isolement. Plusieurs détenues des établissements provinciaux, autochtones ou non, ont fait remarquer que les femmes autochtones qui ont tendance à se faire entendre et qui ont plus de difficulté à purger leur peine tranquillement sont souvent transférées à la Prison des femmes.

"La promiscuité, le manque d'intimité, ce milieu rend une personne agressive."

Compte tenu des perturbations familiales qu'elles ont pour la plupart vécues, de la violence physique, de l'exploitation sexuelle, de la discrimination qu'elles ont subie hors du milieu carcéral ainsi que de l'incompréhension dont le personnel carcéral semble faire preuve à l'égard de leur culture, il n'est pas surprenant que beaucoup d'autochtones trouvent difficile de combattre la dépression et la colère engendrées par les événements de la vie quotidienne. En raison des graves difficultés qu'elles ont éprouvées tout au long de leur vie, les femmes autochtones sont plus portées que les autres à l'automutilation ou aux tentatives de suicide, souvent durant leur incarcération, en réaction à un système qui leur est complètement étranger sur le plan culturel et qui les punit plutôt que de les soutenir.

Le fait de toujours se retrouver en isolement préventif à cause de leur comportement ne fait que confirmer leur opinion selon laquelle personne ne les comprend et personne ne se soucie d'elles.

> "En m'infligeant des blessures, je voulais blesser quelqu'un d'autre."
>
> "J'ai besoin que quelqu'un m'aime et s'intéresse à moi...me parle...que quelqu'un ait confiance en moi...je me sens seule."
>
> "Je pense que personne ne se préoccupe de moi."

Pour toutes ces femmes, la solution à un grand nombre de leurs problèmes est claire :

> "Il faut plus d'autochtones dans le système, des Aînés pour nous conseiller, des CO, des CX, dans tous les domaines de la vie carcérale."
>
> "Il devrait y avoir plus de personnel amérindien ici."
>
> " Nous avons besoin d'une personne autochtone pour nous représenter lorsque nous avons des différends avec le personnel."
>
> "Nous devrions avoir du personnel autochtone aux postes d'agents de correction et de conseillers à temps plein. Ainsi, nous pourrions communiquer nos problèmes beaucoup plus facilement."
>
> "L'isolement préventif n'est pas une solution - il nous faut une pièce où règne le calme et un service de counseling."
>
> "[...] de l'aide et de la compréhension au plus tôt, au lieu de nous faire droguer et cataloguer par les psychiatres."

La plupart estiment important que les membres du personnel reçoivent une formation sur la culture autochtone et sur les liens qui existent entre la toxicomanie et la violence physique ainsi que

l'exploitation sexuelle, afin qu'ils puissent comprendre les détenues autochtones au lieu de les condamner lorsqu'elles ont besoin d'aide.

Un cercle de guérison

Comme on peut le voir ailleurs dans le présent rapport, les préoccupations des femmes autochtones ne concernent pas seulement le personnel carcéral. Souvent, elles ne se sentent pas à l'aise non plus avec le personnel médical qui n'est pas autochtone ni avec les responsables des programmes de traitement de l'alcoolisme, de la toxicomanie et des problèmes liés à la violence physique et à l'exploitation sexuelle.

> "Les médecins sont bourrus avec les femmes autochtones. Ils ne font que nous donner des médicaments qui nous rendent dociles. Nous voudrions pouvoir consulter plus facilement les Aînés afin qu'ils nous guérissent." "Il devrait y avoir plus de sueries et de contacts spirituels avec les Aînés, pour qu'ils nous guérissent."
>
> "C'est inutile de participer aux AA si j'y suis forcée. Je préférerais me joindre à un groupe de traitement de l'alcoolisme dirigé par des autochtones."
>
> "J'ai apprécié les programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie de la Prison des femmes, ils sont utiles, mais les programmes pour autochtones sont plus efficaces parce qu'il y a un cercle de guérison."
>
> "Je n'ai pas recours aux services des psychiatres et des psychologues parce qu'ils ne comprennent rien à ma culture..."
>
> "Je ne peux pas m'identifier à un groupe s'il n'est pas composé d'autochtones."
>
> "Nous avons besoin d'un programme de traitement de l'alcoolisme dirigé par des autochtones. Les blancs ne savent pas ce que c'est que d'être amérindien, même s'ils pensent le savoir."

Bien que plusieurs détenues aient trouvé utiles les rencontres individuelles avec un psychiatre ou un psychologue, elles ont presque toutes insisté sur le fait qu'elles préféreraient un conseiller autochtone. Comme nous l'a fait remarquer une des femmes à propos des consultations sur l'exploitation sexuelle, "ça prend du temps parce que je ne suis pas à l'aise; je voudrais en parler, mais avec une conseillère autochtone. Je pense qu'elle comprendrait mieux ma culture."

Dans les cas où les femmes ont eu l'occasion d'établir des rapports avec des consultants autochtones, elles se sont déclarées beaucoup plus satisfaites: "Le groupe d'échange sur l'exploitation sexuelle m'a transformée et m'a donné foi en moi." Ces points de vue ne sont pas limités à la Prison des femmes, où on a récemment mis sur pied des programmes pour autochtones. Les détenues des établissements provinciaux ont maintes fois insisté sur le fait qu'elles voulaient pouvoir consulter des Aînés, des guérisseurs, des guérisseuses et des conseillers autochtones, et être traitées selon leur médecine traditionnelle. Dans certains établissements, les Aînés viennent régulièrement visiter les détenues, dans certains autres, les visites sont peu fréquentes et ailleurs, ils ne viennent pas du tout. Certaines femmes ont aussi participé, à l'extérieur de leur établissement, à des programmes autochtones pour le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, comme Poundmakers Lodge et New Dawn, qu'elles ont trouvés utiles et plus

pertinents que les programmes des AA, fondés sur des principes chrétiens, offerts en milieu carcéral.

Renforcer les traditions autochtones

Les programmes de culture et de spiritualité autochtone récemment mis sur pied à la Prison des femmes ont connu un grand succès ("une expérience formidable"), et la plupart des femmes en veulent plus:

> "Il faudrait que quelqu'un vienne une fois par semaine, pour renforcer notre culture et célébrer par des danses et avec le tam-tam. Les femmes autochtones se découragent et ont besoin de leadership spirituel."
>
> "Nous avons besoin d'un lieu de rencontres spirituelles où il y a du foin d'odeur et où nous pouvons en brûler quand nous voulons."

Plusieurs femmes veulent apprendre les danses et les chants traditionnels autochtones. Dans les établissements provinciaux, les femmes veulent participer plus souvent à des sueries, et dans presque tous les établissements que nous avons visités elles ont exigé le droit de posséder personnellement et de conserver dans leur cellule du foin d'odeur, des sacs sacrés, du cèdre et de la sauge, ou de pouvoir en faire usage plus souvent qu'aux périodes très restreintes actuellement permises. Toutefois, les femmes autochtones ne veulent pas toutes participer aux rencontres spirituelles, soit parce que ces cérémonies ne correspondent pas à celles de leur propre culture amérindienne ou parce qu'elles n'accordent pas une importance particulièrement grande à la spiritualité amérindienne. Il est donc important de tenir compte des différentes cultures et collectivités autochtones.

Le retour dans la collectivité

Alors que certaines femmes autochtones ont une grande famille auprès de laquelle elles peuvent retourner après leur peine, plusieurs autres n'ont pas ce type de soutien et ont besoin d'aide pour lutter contre l'alcoolisme ou la toxicomanie ou encore, facteur essentiel pour plusieurs, pour acquérir des compétences et chercher un emploi. Comme dans le cas des programmes offerts en milieu carcéral, elles ressentent le besoin d'une aide prévue spécifiquement pour les autochtones. Une d'entre elles déclare n'avoir personne avec qui elle pourrait établir des liens quand elle retrouvera sa liberté.

> "Aucun réseau de soutien n'est mis à notre disposition. J'en ai pourtant très besoin, je ne suis pas prête pour l'extérieur...j'ai besoin du soutien de la collectivité autochtone."
>
> "Il faut un réseau de soutien pour les femmes autochtones lorsqu'elles sortent de prison. Les liens avec la collectivité autochtone devraient s'établir avant qu'elles ne sortent, avec des organismes de service social autochtones, des maisons de transition autochtones, des organismes de logement autochtones, etc."
>
> "Je n'ai reçu aucune aide. Je me suis retrouvée dans la rue, au même coin de rue où je me suis fait ramasser."

"C'est difficile de trouver un travail à l'extérieur."

"Je veux créer des liens avec la bande."

Seules quelques rares détenues des établissements provinciaux ont profité d'arrangements pris avec des maisons de transition ou des services d'accueil pour autochtones, ce qui leur a facilité les choses lors de leur mise en liberté, au moins à court terme. Dans la plupart des cas, les femmes qui n'en sont pas à leur première peine estiment qu'on ne les aide pas assez à planifier leur mise en liberté et qu'on les oublie presque complètement lorsqu'elles sont remises en liberté.

Voici finalement une liste, dressée par une des détenues, qui énumère tous les aspects de la recherche que doivent effectuer ces femmes pour trouver du soutien dans la collectivité autochtone:

Programmes d'aide à l'enfance autochtones
Programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour autochtones
Cercles d'influence
Programmes d'adoption pour autochtones
Programmes d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne pour autochtones
Programmes d'aide aux autochtones victimes d'exploitation sexuelle
Travailleurs sociaux autochtones
Counseling individuel pour autochtones
Aînés

D'autres pourraient ajouter:

Études sur la culture amérindienne
Cuisine autochtone
Danse de pow-wow
Programme de traitement de l'alcoolisme pour les adultes et les enfants autochtones
Psychologues autochtones
Médecins autochtones
Groupes de soutien autochtones
Médecines autochtones
Pratique du tam-tam

À l'heure actuelle, la plupart des femmes autochtones sont retenues bien malgré elles dans un cercle non pas de guérison mais d'alcoolisme, de toxicomanie, de chômage, de violence physique, d'exploitation sexuelle et de discrimination, d'où très peu d'entre elles peuvent s'échapper sans un soutien solide et constant. Elles affirment que la solution la plus évidente consiste à offrir des programmes, des traitements et un soutien conçus pour les femmes autochtones et adaptés à leur culture et à leur potentiel.

14. SI ELLES AVAIENT LE CHOIX

"Les femmes devraient avoir la liberté de choisir."

On a fait beaucoup d'hypothèses, par le passé, sur ce que veulent les femmes purgeant une peine fédérale ou sur ce qu'il leur faut, particulièrement en ce qui concerne l'endroit où elles préfèrent purger leur peine. À l'heure actuelle, les femmes ont le choix d'être incarcérées dans un

établissement situé à proximité de leur collectivité et de leur famille ou d'aller à la Prison des femmes, où elles peuvent profiter, du moins elles l'espèrent, d'un éventail plus large de programmes et de services.

Le point de vue des détenues des établissements provinciaux

Parmi toutes les détenues des établissements provinciaux, seulement sept ont déjà une expérience de la Prison des femmes. La connaissance qu'elles ont des conditions et des services offerts à la Prison des femmes est donc assez limitée. Elles jugent toutefois que les conditions sont meilleures à la Prison des femmes en ce qui concerne les services, les programmes et les activités, que la libération peut y être obtenue plus rapidement et que les détenues ont plus la liberté de porter leurs propres vêtements et de conserver des objets personnels. L'éloignement de leur lieu de résidence et la peur de l'atmosphère et du régime qui y règnent, qu'elles perçoivent comme durs et violents, constituent à leurs yeux les principaux désavantages de la Prison des femmes. Les établissements provinciaux sont considérés comme des milieux moins durs, où l'atmosphère est moins tendue, où les détenues peuvent avoir des contacts avec leur famille et leurs enfants et obtenir plus rapidement la liberté surveillée ou leur transfèrement dans une section à sécurité minimale. Les désavantages comprennent la perte du droit à certains services de santé normalement assumés par le gouvernement fédéral (voir l'annexe II), le manque de programmes et de possibilités de formation ainsi que le fait d'être considérées comme des détenues à risque élevé. Certaines considèrent aussi comme un désavantage le fait de se trouver avec des détenues purgeant une peine de courte durée. Quelques-uns de ces commentaires ainsi que ceux des détenues de la Prison des femmes sont présentés aux annexes I et III.

Le choix du lieu

Compte tenu de la longue controverse visant à déterminer si les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans devraient toutes être incarcérées dans un même établissement ou dans un établissement de leur région, nous avons demandé à toutes les femmes à quel endroit elles préféreraient purger leur peine et dans quelles conditions, pour ce qui est du niveau de sécurité, de l'accès aux programmes, du personnel et des autres détenues. Nous leur avons soumis un ensemble de choix théoriquement "possibles" comprenant, outre la Prison des femmes, un établissement correctionnel central pour les femmes, les établissements fédéraux régionaux pour femmes ou mixtes, les établissements provinciaux ou de petites résidences communautaires. Bien qu'il ne s'agisse que d'un choix hypothétique, cette question avait pour but de donner au Groupe d'étude une idée générale des préférences des femmes à ce sujet.

Parmi les possibilités offertes, seulement 19 femmes choisiraient de purger leur peine à la Prison des femmes (tableau 1). La plupart d'entre elles viennent des villes environnantes (p. ex. Kingston, Ottawa, Montréal), trois sont sans attaches particulières, une vient des Prairies et cinq viennent de l'extérieur du Canada. Des quatre femmes qui opteraient pour un nouvel établissement central pour les femmes, deux viennent des villes avoisinantes, une vient des Prairies et l'autre n'a aucune attache particulière. Trente-trois femmes choisiraient un établissement fédéral pour femmes situé dans leur région; quarante-quatre voudraient aller dans un établissement mixte (la plupart seraient disposées à partager toutes les installations sauf les sections de logement, mais quelques-unes ne voudraient partager que les programmes); douze femmes choisiraient un établissement provincial pour femmes et neuf un établissement mixte provincial. Les petites résidences communautaires pour femmes situées à proximité du lieu de résidence constituent de loin le choix le plus populaire

(82). Neuf autres femmes choisiraient un établissement de type agricole où elles pourraient travailler beaucoup, une maison de transition pour autochtones, une peine de travail communautaire ou leur transfèrement dans leur pays d'origine.

Tableau 1

Dans quel type d'endroit voudriez-vous purger votre peine?*			
	PRISON DES FEMMES	PRISONS PROVINCIALES	TOTAL
Prison des femmes	16	3	19
Nouvel établissement central fédéral pour femmes	1	3	4
Établissement fédéral régional pour femmes	20	13	33
Établissement fédéral régional mixte avec partage des programmes seulement	8	8	16
Établissement fédéral régional mixte avec partage de toutes les installations	21	7	28
Établissement provincial pour femmes	6	6	12
Établissement provincial mixte	5	4	9
Petite résidence communautaire pour femmes à proximité du lieu de résidence	37	45	82
Autres	6	3	9
Aucune donnée	1	1	2
Nombre de femmes	102	68	-

*Certaines femmes ont fait plus d'un choix

La grande proportion de femmes des établissements provinciaux qui choisiraient une petite résidence communautaire souligne le fait que les peines purgées dans les établissements provinciaux sont en général relativement courtes et que les détenues ne nécessitent pas, selon elles, le niveau de sécurité élevé de la Prison des femmes ni même celui des établissements provinciaux. Lorsque nous leur avons demandé si elles croyaient que leur cas exigeait un niveau de sécurité élevé, soit dans l'établissement, sous la forme d'une surveillance étroite et d'une restriction de leurs mouvements, soit dans un périmètre extérieur contrôlé, les détenues des établissements provinciaux ont presque toutes répondu qu'elles avaient besoin de soutien, non de sécurité. Seulement deux d'entre elles estiment qu'il faut un certain niveau de sécurité pour les empêcher de s'évader.

Un certain nombre de détenues des établissements provinciaux ressentent le besoin d'être avec d'autres femmes purgeant une peine de longue durée, dans un milieu plus calme, sans les distractions et les éventuels problèmes de drogue qui accompagnent "les entrées et les sorties", c'est-à-dire les détenues purgeant une peine provinciale de courte durée. Dans certains établissements, il existe des installations spéciales pour les femmes qui purgent une peine de longue durée. D'autres ont déclaré qu'elles préféraient la vue de nouveaux visages et la présence des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, et elles considèrent que le transfèrement de toutes ces dernières dans un établissement régional ne ferait qu'augmenter les tensions.

Le choix des femmes purgeant une peine de longue durée

Il est intéressant de noter qu'il y a très peu de différence entre le choix des femmes purgeant une peine de moins de cinq ans et celles qui purgent une peine de cinq ans ou plus. Dans l'ensemble, un nombre à peu près égal de femmes de chaque groupe ont choisi les différentes options (tableau 2). Seule exception, aucune des 21 femmes purgeant une peine de longue durée dans un établissement provincial ne choisirait d'y rester (pourtant, si elles avaient le choix de rester dans un établissement provincial ou d'aller dans la Prison des femmes, certaines d'entre elles préféreraient demeurer où elles sont). Ainsi, il ne semble pas y avoir de relation nette entre le fait de devoir purger une peine de longue durée et la faculté de choisir l'endroit où la purger. Il n'y a pas non plus de différence remarquable chez les détenues purgeant une peine de dix ans ou plus. Dans l'ensemble, les femmes purgeant une peine de longue durée ne constituent pas un groupe homogène et distinct ayant des besoins très différents des autres. La durée de leur peine est ce qui les distingue le plus.

Tableau 2

	PEINES DE COURTE DURÉE	PEINES DE LONGUE DURÉE
Prison des femmes	9	10
Nouvel établissement central	2	1
Établissement fédéral régional pour femmes	17	16
Établissement fédéral régional mixte	25	21
Établissement provincial pour femmes	7	5
Établissement provincial mixte	8	1
Résidence communautaire pour femmes	45	37
Autres	4	5
Nombre de femmes*	86	83

*Certaines femmes ont fait plus d'un choix

Les facteurs que toutes les femmes jugent les plus importants confirment aussi ces choix. La plupart des détenues de la Prison des femmes et des établissements provinciaux (115) désirent être le plus près possible de leur lieu de résidence, 68 accordent de l'importance à la disponibilité des programmes, 37 veulent être avec des femmes purgeant une peine semblable à la leur et 27 ne veulent être qu'avec des femmes (tableau 3).

Tableau 3

Les facteurs les plus importants dans le choix d'un établissement*		
	PRISON DES FEMMES	PRISONS PROVINCIALES
Proximité du lieu de résidence	63	52
Être avec des femmes seulement	16	11
Disponibilité des programmes	30	40
Être avec des femmes purgeant une peine semblable	24	13
Autres**	5	0
Ne sait pas - aucune information	2	6
Nombre de femmes	102	68

* Certaines femmes ont mentionné plus d'un facteur

** (c'est-à-dire plus de liberté, sécurité, santé)

(Ces chiffres sont toutefois assez vagues étant donné que la question a été interprétée un peu différemment au cours du sondage).

Les établissements mixtes

Quarante-deux femmes ont déjà vécu dans un établissement correctionnel mixte, soit au Canada, soit aux États-Unis. Un autre groupe a passé de courtes périodes avec des hommes en détention provisoire ou à l'établissement de Bath, à l'occasion d'une libération leur permettant de travailler dans la collectivité. En tout, presque la moitié des détenues (48 %) ont dit qu'elles préféreraient être incarcérées dans un établissement mixte si elles avaient le choix (tableau 4). Dans la plupart des cas, elles n'ont posé aucune condition, mais certaines ont indiqué qu'elles voudraient être logées dans une section séparée. "Ce serait plus pratique s'il y avait des sections séparées dans les établissements pour hommes partout au Canada. Les femmes devraient avoir le choix." Quant au reste, toutes les femmes seraient prêtes à partager les programmes et les autres activités (la cantine, les loisirs, les installations, etc.) avec les hommes. Elles justifient leur choix en expliquant

que leur milieu de vie serait ainsi plus normal ("Je m'entends mieux avec les hommes"), que cela les aiderait à "garder un meilleur contact avec la réalité et à mieux préparer leur retour à l'extérieur", ("plus sain, plus normal...plus semblable à des programmes qu'à l'incarcération... autrement, on perd le contact avec la vie"). Elles veulent aussi avoir accès aux nombreux programmes offerts dans les établissements pour hommes. Un bon nombre des femmes qui ont participé au programme sur les microfilms de l'établissement de Bath ont dit avoir apprécié la présence des hommes.

Tsbleau 4

Préféreriez-vous être dans un établissement mixte si on vous en donnait le choix?		
	PRISON DES FEMMES	PRISONS PROVINCIALES
Oui	51	30
Non	46	26
Ne sait pas	4	11
Aucune donnée	1	1
Nombre de femmes	102	68

Les détenues qui ne veulent pas aller dans un établissement mixte (42 pour 100) ont généralement une idée bien arrêtée - "pas question" -, et une ou deux femmes ont été choquées par cette éventualité, parce qu'elles n'aiment pas se trouver en compagnie des hommes ("les hommes sont grossiers et n'ont aucune considération pour les femmes"), qu'elles n'auraient plus d'intimité ou que cette solution ne serait pas convenable compte tenu du fait que de nombreuses femmes sont victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle. D'autres croient que cette solution engendrerait encore plus de tensions et de jalousie.

Le fait d'être incarcérée ou d'avoir été incarcérée dans un établissement mixte influence jusqu'à un certain point la décision. Comme pour beaucoup d'autres questions, les vues sont partagées. Parmi les femmes qui sont actuellement dans un établissement mixte ou qui l'ont déjà été, 26 choisiraient d'être incarcérées dans un établissement mixte, 13 ne voudraient pas et 3 n'avaient pas d'opinion.

<u>Les agents de correction de sexe masculin et les détenues</u>

Le sondage a aussi abordé la question des agents de correction de sexe masculin. Plusieurs établissements provinciaux, mis à part les établissements mixtes, comptent déjà un certain nombre d'agents de correction de sexe masculin. Les opinions sur ce sujet sont très partagées entre les détenues de la Prison des femmes et celles des établissements provinciaux. Seulement un tiers des détenues de la Prison des femmes voudraient qu'il y ait plus d'agents de correction de sexe masculin, comparé aux deux tiers des détenues des établissements provinciaux. Pour la plupart, les détenues de la Prison des femmes ne considèrent pas convenable la présence d'agents de

correction de sexe masculin, soit pour des raisons d'intimité, soit parce que beaucoup d'entre elles ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle de la part des hommes.

Ce point de vue n'est pas forcément incompatible avec leurs opinions sur les établissements mixtes, étant donné qu'elles considèrent la Prison des femmes comme un établissement strictement féminin, dont l'architecture ne permet que peu d'intimité, particulièrement dans les rangées.

La plupart des détenues des établissements provinciaux employant des agents de correction de sexe masculin considèrent que leur nombre est suffisant, et certaines n'apprécient pas qu'ils fassent des rondes dans les sections où elles logent, particulièrement la nuit.

Avoir le choix

Demander à quelqu'un de choisir entre un endroit et un autre ou d'exprimer une préférence est toujours délicat. Les réponses peuvent être influencées par la façon dont la question est posée ou par la variété des options offertes. Une expérience antérieure de ces options peut aussi influencer considérablement le choix. En questionnant les femmes sur l'endroit où elles voudraient purger leur peine et sur les conditions qu'elles préféreraient, nous avons toutefois pu recueillir beaucoup d'indices sur ce qu'elles jugent important. En ce qui concerne les autres sujets qu'elles ont abordés, il semble important de leur donner, dans une certaine mesure, la possibilité de choisir. Ainsi, elles choisiraient d'être le plus près possible de leur famille, dans un milieu où elles se sentent soutenues plutôt que surveillées, elles voudraient suivre de bons programmes, disposer de bonnes installations et surtout être traitées comme des êtres humains, comme des femmes, avec respect et dignité.

ANNEXE I

LE POUR ET LE CONTRE

Le point de vue des détenues de la Prison des femmes	
Les avantages et les désavantages des établissements provinciaux	
Avantages	Désavantages
Proximité de la famille et des amis Libération conditionnelle garantie Meilleure rémunération Mise en liberté plus hâtive Plus de programmes (sic) Meilleur accès au téléphone Libération conditionnelle de jour Plus facile de consulter les avocats Personnel plus compréhensif	Pas de permissions de sortir Pas d'objets personnels Pas de maison de transition Cuisine moins saine Pas de formation Bagarres (au centre de détention provisoire) Pas de ressources Pas de droits des détenues sous responsabilité fédérale Établissements petits Purger sa peine avec des détenues purgeant une peine plus courte Tous les biens personnels sont sous clé Pas d'école Moins d'espace Rémunération moins élevée

Les avantages et les désavantages de la Prison des femmes	
Avantages	**Désavantages**
Plus de groupes et de services Écoles Plus de liberté dans l'établissement Cellules individuelles Meilleurs programmes Meilleur régime de visites Détenues traitées en adultes Vêtements personnels Plus d'intimité Permissions de sortie obtenues plus hâtivement Possibilité de faire plus d'argent Aucun avantage	Plus de problèmes et de bagarres Éloignement Il faut faire des interurbains Flétrissure d'être une ex-détenue sous responsabilité fédérale Rien pour les femmes Classification à plusieurs niveaux Rémunération peu élevée Pas d'exercice Pas d'accès aux groupes Loin de la famille Sécurité plus importante Besoin de plus de programmes Aucune visite Aucun accès à la famille Milieu dur Éloignement de la famille Trop grand nombre de femmes Lesbianisme Personnel trop distant Pas d'avocat de sa région d'origine Personne ne se préoccupe des détenues

Le point de vue des détenues des établissements provinciaux	
Les avantages et les désavantages des établissements provinciaux	
Avantages	Désavantages
Les enfants La langue Mentalité plus douce Peut se débrouiller en sortant Aucun avantage Milieu moins dur Plus calme Connaît Montréal Visites de la famille Contacts avec ma fille Milieu plus petit, détenues moins endurcies Aucun à ma connaissance Mise en liberté plus facile à obtenir Possibilités d'emploi avec un bon salaire Hors du milieu de la drogue Les autorisations d'absence temporaire seraient plus faciles à obtenir Possibilité de travail en milieu communautaire Pas obligée d'aller à Kingston Semi-liberté possible Pas de "stigmate fédéral" de la prison des femmes Prélibération dans un établissement à sécurité minimale Famille, spécialement la santé des mères Environnement plus agréables pour les femmes Peur de la Prison des femmes, habituée à cet endroit Doux et léger	Perte de privilèges Purger sa peine avec des détenues purgeant une peine de courte durée Beaucoup de drogue Impossible de voir les amis ayant un casier judiciaire Difficulté d'adaptation Programmes, isolement, personne à qui parler Pas de travail, pas assez de formation Mauvaise réputation Être avec des détenues purgeant une peine de courte durée Une seule maison de transition Pas d'école sur place Aucun désavantage Manque de programmes, surtout pour les métiers Manque de programmes et de fonds pour en créer Soins dentaires non payés, seulement les lunettes Pas de télévision, de chaîne stéréophonique ni de vêtements personnels Prix plus élevés Pas de coiffeur Soins dentaires, nourriture, programmes, vêtements, salaires Perte de statut de détenue sous responsabilité fédérale Peut seulement porter une montre numérique, pas de bijoux Taxes élevées à la cantine Présence de violeurs dans la population, injuste pour les femmes Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans sont considérées comme des détenues à risque élevé Aucun désavantage Pas de cours universitaires

Le point de vue des détenues des établissements provinciaux	
Les avantages et les désavantages de la Prison des femmes	
Avantages	Désavantages
Activités Programmes Programmes et activités Architecture, habillement Aucun avantage Avoir des amies juste à côté Spiritualité autochtone Les rangées permettent la communication Programmes, métiers, salaires, mise en liberté hâtive Droits des détenues sous responsabilité fédérale Meilleure éducation post-secondaire Peux dépenser mon argent personnel Nouveaux vêtements à l'arrivée et au départ Procédure de règlements des griefs Plus accessible aux détenues francophones	Les détenues m'ont dit que je sortirais plus rapidement, mais la travailleuse sociale m'a dit que c'était faux Distance Mentalité plus dure Violence Très loin Barrière linguistique Milieu trop dur Règlements trop sévères Mentalité plus dure Peines de longue durée Pas de soutien moral Trop de bagarres Peur de la Prison des femmes L'idée de la Prison des femmes me fait peur La froide et dure amertume des détenues de la Prison des femmes

ANNEXE II

LA SITUATION DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE D'UNE DURÉE DE PLUS DE DEUX ANS DANS UNE PRISON PROVINCIALE

Les femmes qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans dans une prison provinciale éprouvent une grande incertitude à l'égard de leur statut de détenues fédérales. Beaucoup d'entre elles sont préoccupées par l'idée de devoir renoncer aux droits que leur confère leur statut de détenues fédérales pour devenir admissibles à la libération conditionnelle. On a conseillé à certaines d'entre elles de renoncer à ces droits pour obtenir plus rapidement la libération conditionnelle ou des autorisations d'absence temporaire, tandis que d'autres se sont fait dire de demander leur transfèrement à la Prison des femmes si elles voulaient retrouver leur liberté plus rapidement. Les détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont également laissé entendre qu'en ce qui concerne l'octroi de la libération conditionnelle, elles étaient victimes de discrimination par rapport aux femmes purgeant une peine provinciale, et elles soutiennent que les commissions provinciales de libération conditionnelle considèrent les détenues fédérales incarcérées dans un établissement provincial plus dangereuses que si elles étaient incarcérées à la Prison des femmes, où les peines qu'on y purge sont généralement beaucoup plus longues. Les commentaires suivants illustrent bien certains des problèmes que cette question soulève.

"Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ne peuvent pas obtenir la permission de sortir avant d'avoir purgé le sixième de leur peine."

"Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont de la difficulté à obtenir la libération conditionnelle des autorités provinciales...elles sont perçues comme des criminelles endurcies..."

"Il est difficile pour les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans d'obtenir la permission de sortir."

"J'ai signé la renonciation à mes droits de détenue sous responsabilité fédérale afin de pouvoir obtenir de la commission provinciale des libérations conditionnelles la permission de sortir, car la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) m'a refusé la libération conditionnelle au sixième de ma peine. Cela peut-il m'aider?"

"D'autre cas de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont été cités en exemple pour justifier le refus de ma libération conditionnelle. C'est injuste de juger toutes les détenues sous responsabilité fédérale de la même façon...Je suis pénalisée à cause de la conduite d'autres femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans."

"Il est difficile d'obtenir un transfèrement (dans un autre établissement provincial). On m'a dit que je devrais passer par la Prison des femmes. Je ne veux pas y aller."

"Quand on renonce à nos droits de détenue sous responsabilité fédérale, on perd la gratuité des soins dentaires, on a de la difficulté à obtenir des lunettes..." "C'est peu de chose quand on est à la Prison des femmes, mais on n'a plus rien quand on est dans une prison sous responsabilité provinciale." "On n'a plus le droit d'avoir son propre téléviseur dans sa chambre, ou d'avoir une radiocassette ou un baladeur dans sa cellule."

"On m'avait dit que si je renonçais à mes droits de détenue sous responsabilité fédérale pour devenir une détenue sous responsabilité provinciale, je serais de retour chez moi plus rapidement. Malgré cela, je me suis retrouvée dans une maison de transition, en semi-liberté."

"On ne nous donne pas de nouveaux vêtements lors de notre mise en liberté et le billet de retour n'est pas payé (contrairement à la Prison des femmes)."

"Ils ont voulu m'envoyer à la Prison des femmes...je voulais éviter la "marque" de la prison de Kingston...c'est difficile de se faire transférer dans un établissement à sécurité minimale."

En ce qui concerne l'application du régime fédéral ou du régime provincial de libération conditionnelle et les diverses conditions préalables à la libération conditionnelle des régimes provinciaux, les différences entre les provinces rendent le système très complexe. Pourtant, les femmes détenues dans un établissement provincial ne sont pas suffisamment informées des options qui s'offrent à elles. Elles ne peuvent pas non plus se faire une idée juste des avantages de chaque régime d'après les renseignements contradictoires que leur donnent souvent diverses personnes - personnel carcéral, agent de classement, agent de libération conditionnelle, autres détenues -, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement. Pour beaucoup de femmes, la libération conditionnelle semble être une véritable loterie: elles n'ont aucun moyen de savoir quelles sont leurs chances d'obtenir la semi-liberté ou la libération conditionnelle totale. Ces femmes sont dans un dilemme, car elles doivent sans cesse se demander si elles ont plus de chances d'obtenir la libération conditionnelle du régime fédéral ou du régime provincial, et si elles devraient choisir d'aller à la Prison des femmes, loin de leur province de résidence, dans l'espoir d'obtenir plus rapidement leur mise en liberté. (Une de ces femmes, revenue au régime provincial après s'être vu refuser la libération conditionnelle par la CNLC, considère qu'elle fait l'objet d'une vengeance de la part du personnel de la prison.)

Les autres différences entre les conditions imposées dans les établissements provinciaux et celles qui sont imposées à la Prison des femmes comprennent des restrictions limitant les allées et venues des détenues d'une cellule à une autre et la quantité de vêtements qu'elles peuvent avoir, des fouilles périodiques des cellules et des punitions pour celles qui ont plus d'articles qu'il n'est permis. En outre, beaucoup de femmes ont fait observer que le personnel fait preuve d'une incompréhension totale des relations lesbiennes dans la plupart des établissements provinciaux. Les femmes vivant une telle relation n'ont pas le droit de se toucher, elles s'exposent à des mesures disciplinaires si elles vont dans la cellule de l'autre et elles ne peuvent pas s'asseoir à la même table à l'heure des repas. Ainsi, certains rapports purement platoniques peuvent encourir des sanctions, comme dans le cas d'une femme qui a subi des mesures disciplinaires pour avoir pris une amie dans ses bras dans le seul but de la réconforter.

ANNEXE III

LETTRE D'UNE FEMME INCARCÉRÉE DANS UN ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL PROVINCIAL

Septembre 1989

Ce que j'ai à dire dans cette première partie est surtout fondé sur les observations que j'ai faites au cours des dernières années passées dans ce système. Je n'ai jamais été victime d'exploitation sexuelle lorsque j'étais enfant, mais, en parlant à d'autres femmes issues de différents milieux, je me suis rendu compte que le pourcentage de celles qui ont vécu ce genre de cauchemar est incroyablement élevé. Elles peuvent obtenir ici une certaine aide sur le plan psychologique, mais je crois qu'elle est tout à fait insuffisante. Il faudrait des programmes conçus pour aider les femmes à assumer la colère, le sentiment de culpabilité, la peur et les émotions négatives qui accompagnent ce genre d'expérience.

Je connais aussi beaucoup de femmes qui, ayant été victimes d'exploitation sexuelle lorsqu'elles étaient enfants, ont consenti à devenir victimes des hommes dans leurs relations adultes. Leur famille semble complètement désorganisée et nombre d'entre elles sont littéralement arrachées à leurs enfants. Les femmes qui sont incarcérées dans ce système, non seulement celles qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans mais toutes les autres aussi, ont besoin qu'on les aide à sauver leur foyer. Je n'ai jamais eu la tâche de rétablir mes relations avec mes enfants et je serais terrifiée d'avoir à le faire si mes enfants me devenaient parfaitement étrangers après quelques années de séparation. Beaucoup de femmes vivent le déchirement de la perte définitive de leurs enfants. Il n'existe absolument aucun programme destiné à encourager activement les femmes à renforcer de façon constructive les liens avec leur famille. Il faut inciter les femmes et les services sociaux à tirer profit du programme de visites familiales offert dans cet établissement, afin que les mères et leurs enfants passent davantage de temps ensemble. La reconstitution de la famille et le counseling familial doivent commencer pendant que les détenues sont encore dans le système et non pas lorsqu'elles sont rejetées sans ménagement dans la société, privées de tout moyen d'assurer leur subsistance et de refaire leur vie. Les programmes de préparation à la vie active, de préparation à la vie commune avec les enfants et de sensibilisation aux problèmes de la drogue qui sont offerts ici à l'établissement de (information confidentielle) sont tous très bien, ils paraissent bien sur papier et ils aideront vraiment les détenus et les détenues qui ont de l'initiative à tirer leur épingle du jeu quand ils seront de retour dans la collectivité, mais ils sont très superficiels. Ils sont totalement déficients lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux raisons véritables, fondamentales et profondément enracinées qui font que les femmes se retrouvent dans le système.

Je vais maintenant passer à certaines questions qui me sont plus personnelles. L'éducation. De nombreuses femmes ont besoin des programmes de perfectionnement des études qui sont offerts et, pour un grand nombre d'entre elles, ce qu'on offre ici leur convient pendant un certain temps. Certaines d'entre nous avons les capacités intellectuelles nécessaires pour suivre des cours de niveau postsecondaire, mais il est très difficile d'obtenir un diplôme d'études supérieures. Quelques détenues ici à (information confidentielle) se sont inscrites à des cours à l'Université (information confidentielle), mais elles ont été avisées après plusieurs mois d'attente et après avoir payé 25 $ de frais d'inscription qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds pour leur permettre de suivre ces cours. Un autre établissement a engagé tous les fonds prévus à cet effet, ce qui fait que les femmes n'ont absolument aucune chance de pouvoir suivre des cours à cet endroit.

L'alimentation est un autre aspect de cet établissement qui devrait être examiné. Pendant les mois d'automne et d'hiver, nous avons une salade verte une fois toutes les deux semaines et de la salade de chou et de carotte une fois par semaine. La ration de lait ici est de un verre par jour SEULEMENT et pour les femmes, surtout pour celles d'entre nous qui avancent en âge, cette quantité de calcium est tout à fait insuffisante. J'ai porté ce problème à l'attention de l'administration en 1985, en 1986 et jusqu'en 1988 et, chaque fois, on m'a répondu que c'était un problème tout à fait digne d'intérêt. Cela fait plus de QUATRE ANS et RIEN n'a encore été fait. Extraordinaire, n'est-ce pas? Si je semble un peu cynique, c'est que je le suis. Je pourrais continuer pendant des jours au sujet de l'alimentation, mais je sais que ce serait inutile; je vous épargnerai donc mes jérémiades et je vais passer ce sujet.

Nous avons besoin d'un plus grand nombre de centres résidentiels communautaires pour femmes dans la région de (information confidentielle). Si plus de femmes réintégraient la collectivité dans un environnement leur assurant plus de soutien, nous assisterions peut-être à une diminution du taux de récidive chez les femmes et à une diminution du nombre de détenues purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans qui sont réincarcérées pour violation des conditions de la liberté conditionnelle et qui finissent par purger les sept huitièmes de leur peine. Certaines d'entre nous ont connu une vie de prostitution et de toxicomanie et elles doivent s'affranchir d'un profond sentiment de culpabilité et de mépris d'elles-mêmes; pourtant, la seule ressource qui s'offre à elles est le centre d'aide aux victimes de viol, qui a une liste d'attente longue de plusieurs mois. Je me suis personnellement débattue avec le sentiment que je devais vraiment être un être méprisable pour avoir un jour choisi de mener ce genre de vie, même si à l'époque c'était par besoin. Je suis une des rares femmes qui a eu la chance d'avoir assez de force de caractère pour vaincre cette hantise personnelle. Tant d'autres femmes ont besoin de soutien et de counseling pour résoudre des problèmes comme ceux-là, mais il n'existe PAS de programmes facilement accessibles qui les aideraient à se sortir de cette situation.

Les problèmes que vivent les femmes dans le système correctionnel sont plus délicats et plus complexes parce qu'elles sont plus persécutées et plus dépouillées de leurs sentiments humains que les hommes. Nous sommes considérées comme des prostituées qui n'ont aucun sens moral ni aucun principe. Les hommes sont seulement perçus comme des criminels. Si chacune de nous était considérée individuellement, je suis sûre que certains de ces mythes seraient dissipés. D'après moi, l'attitude adoptée à l'égard des femmes constitue le problème PRINCIPAL.

Merci d'avoir prêté attention à mes propos.

ANNEXE IV

COMMENTAIRE SUR LE SONDAGE

Le sondage sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans a été effectué de juillet à novembre 1989. Les entrevues réalisées avec les détenues de la Prison des femmes ont eu lieu d'août à octobre et celles qui ont été faites avec les femmes des établissements provinciaux ont eu lieu de septembre à novembre.

Toutes les femmes qui purgeaient une peine d'une durée de plus de deux ans au moment où le sondage a commencé ont été personnellement invitées à participer. Des entrevues pilotes ont été faites en juillet, mais les entrevues définitives n'ont commencé que lorsque le questionnaire a été adopté à l'unanimité par le Groupe d'étude, au mois d'août.

Dans le but d'obtenir l'autorisation d'avoir accès aux établissements où sont détenues des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, les entrevues menées dans les établissements provinciaux n'ont pu être réalisées qu'après des négociations avec les différentes administrations provinciales. Ces détenues ont été retracées à l'aide du Système d'information sur les détenus du SCC et avec la collaboration des Administrations régionales du SCC; elles ont été invitées à participer au sondage par le directeur de leur établissement. Douze établissements provinciaux ont été visités.

Au total, 203 femmes étaient inscrites aux registres et incarcérées au moment où le sondage a eu lieu. Il est à noter que ce nombre diffère de celui fourni par le Système d'information sur les détenus au moment où le sondage a été effectué. Le nombre de détenues en juin et en septembre était respectivement de 287 et de 276. La plupart des autres détenues étaient en semi-liberté ou avaient une permission de sortir et quelques-unes étaient en liberté illégale.

Des comparaisons faites entre les femmes interrogées et celles qui ne l'ont pas été (parce qu'elles ont refusé ou parce qu'il était impossible de les voir au moment du sondage) permettent d'établir que les femmes non interrogées étaient un peu plus âgées et que leur groupe comptait une proportion plus élevée de détenues condamnées à une peine d'emprisonnement à perpétuité (14 femmes sur 33 ou 42 pour 100) que le groupe de femmes ayant accepté de prendre part aux entrevues (32 femmes sur 170 ou 19 pour 100).

Certains renseignements de base sur les antécédents de l'ensemble de la population des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans ont été recueillis au cours des entrevues et d'autres ont été puisés dans les dossiers, sauf pour quatre femmes des établissements provinciaux qui ont refusé de participer à l'entrevue.

Le questionnaire

Le groupe de travail du Groupe d'étude avait demandé de l'information sur les "programmes dont les détenues ont besoin". Afin de recueillir des renseignements autres que ceux qu'on retrouve habituellement dans les dossiers (par exemple, sur les enfants et sur les dispositions relatives à leur garde) et dans le but de déterminer l'opinion des femmes en ce qui concerne les programmes dont elles considèrent avoir besoin et de connaître leur expérience de la détention, le questionnaire a été conçu conjointement avec le groupe de travail. Dans la mesure du possible, les questions ont été

conçues pour tenir compte à la fois des problèmes des femmes autochtones et de ceux des femmes non autochtones.

Le questionnaire de l'entrevue (voir l'annexe V) contenait des questions semi-structurées et d'autres laissant plus de liberté. Les femmes ont eu amplement l'occasion d'exposer en détail les problèmes qui les préoccupaient le plus et d'aborder d'autres sujets qui n'étaient pas mentionnés dans le questionnaire.

Les entrevues

Avant le début de l'étude, des réunions ont eu lieu à la Prison des femmes avec le comité de détenues, la sororité autochtone ainsi que le personnel afin d'expliquer l'objectif visé par le sondage et son rapport avec le Groupe d'étude, ainsi que pour leur demander leur appui.

Toutes les femmes ont été interrogées en privé, à l'exception d'une ou deux qui ne parlaient ni anglais ni français et pour lesquelles une autre détenue servait d'interprète). On a assuré à toutes les femmes que leurs réponses demeureraient confidentielles et que leurs propos seraient rapportés de façon anonyme. Les femmes francophones ont participé à l'entrevue dans la langue de leur choix et les détenues autochtones ont été interrogées par des autochtones.

Les entrevues ont duré entre trois quarts d'heure et deux heures, et parfois davantage. La plupart ont duré environ une heure et demie. Les entrevues ont été effectuées par Karen Rodgers, Lee Seto Thomas et Tina Hattem à la Prison des femmes et par Lada Tamarack, Tina Hattem et Johanne Blanchette dans les établissements provinciaux.

Les contraintes de la recherche

La conduite du sondage comportait des restrictions importantes découlant de l'échéancier du Groupe d'étude et de l'horaire des établissements. Même si le Groupe d'étude était le maître d'oeuvre du sondage, l'obligation de travailler en fonction de l'horaire de chacun des établissements et de se soumettre à leurs exigences a imposé un certain nombre de contraintes au déroulement du projet. L'obligation de réaliser toutes les entrevues ainsi que de faire l'examen et l'analyse des dossiers en l'espace de trois mois, puis de produire un rapport sur les entrevues en décembre 1989 a certainement constitué la contrainte la plus lourde.

Comme les entrevues n'ont commencé qu'en août, une fois que le questionnaire a été adopté à l'unanimité par le Groupe d'étude, et que l'accès à certains établissements provinciaux n'a été autorisé qu'en octobre, le temps alloué à la préparation des entrevues, à la collecte des données ainsi qu'à la rédaction a été très limité. De plus, à la fin de septembre, la décision a été prise d'effectuer aussi un sondage sur les femmes en liberté conditionnelle. Les entrevues ont été réalisées entre novembre 1989 et janvier 1990.

ANNEXE V

LE QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

L'ENTREVUE

INTRODUCTION

La présente entrevue fait partie du travail qu'effectue le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans. Nous vous avons récemment envoyé une lettre à ce sujet. Nous tenons beaucoup à connaître votre point de vue et votre expérience de la vie en prison. Nous avons vraiment besoin de savoir ce que vous pensez afin d'établir de meilleures politiques pour les femmes en détention. Avez-vous des questions à poser sur le Groupe d'étude avant que nous commencions?

Tout ce vous direz au cours de cette entrevue restera strictement confidentiel; nous ne discuterons de vos propos avec personne d'une façon qui permettrait de vous identifier. De plus, votre nom n'apparaîtra nulle part.

Je vais vous poser des questions sur vous-même, par exemple sur votre façon de vivre votre détention ici et sur la façon de vous entendre avec les autres détenues et avec le personnel, sur les types de programmes auxquels vous avez participé ou que vous aimeriez suivre, sur des sujets liés à la santé et au travail ainsi que sur votre famille et vos amis à l'extérieur de l'établissement. J'ai une série de questions portant sur ces sujets, en commençant par les services de santé de l'établissement, mais s'il y a d'autres sujets ou d'autres problèmes avec lesquels vous préféreriez commencer, n'hésitez pas à le dire.

Avant de commencer, pourriez-vous me dire de quel milieu et de quelle culture vous venez? (Si la détenue est autochtone, à quelle tribu appartient-elle? Micmac, Cri, etc.)

Dans cette entrevue, nous nous servirons du terme autochtone pour désigner les personnes d'origine amérindienne.

SECTION 1 LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Pouvons-nous commencer par parler de votre expérience en ce qui concerne les services de santé, les médecines spirituelles, les traitements non traditionnels qui sont offerts ici?

1. Avez-vous des problèmes de santé particuliers?

2. Pensez-vous que les soins de santé physique sont appropriés ici?

   Si non, de quoi pensez-vous avoir besoin? (Meilleure disponibilité des soins le soir et la fin de semaine; possibilité de consulter des guérisseurs, d'obtenir des remèdes utilisés par les autochtones et des traitements non traditionnels; du personnel parlant français; des médecins ou du personnel médical autochtones.)

3. Aimeriez-vous pouvoir consulter plus souvent ou plus régulièrement: un médecin, un gynécologue, un dentiste, un autre spécialiste, quelqu'un qui pratique la médecine non traditionnelle?

4. Avez-vous déjà eu l'impression qu'un médecin avait posé un mauvais diagnostic ou s'était mal prononcé à votre sujet?

5. Que pensez-vous des services de psychologie et de psychiatrie offerts dans cet établissement?

6. Consultez-vous le psychologue?
Consultez-vous le psychiatre?
Consultez-vous des Aînés?

Si non, est-ce parce que vous n'en avez pas besoin ou parce que vous considérez qu'ils ne peuvent pas vous aider?

7. Y a-t-il d'autres programmes ou services de soins de santé physique ou mentale dont vous pensez avoir besoin ou qui devraient être offerts?

8. Que pensez-vous des traitements pour les détenues atteintes du sida ou qui sont séropositives et des programmes portant sur le sida? Sont-ils nécessaires, devraient-ils être offerts?

SECTION 2 LES PROBLÈMES D'ALCOOLISME ET DE TOXICOMANIE

1. Pouvez-vous me parler de votre expérience avec l'alcool ou la drogue?

2. Dans quelle mesure l'alcool ou la drogue ont-ils influencé votre comportement délinquant?

Vous reconnaissez-vous dans les situations suivantes?

a) Avez-vous été condamnée pour un crime lié à la drogue?
b) Avez-vous été condamnée pour un crime commis dans le but de subvenir à votre besoin de drogue ou d'alcool?
c) Avez-vous commis des crimes sous l'influence de la drogue ou de l'alcool?
d) Pour vous, la drogue et l'alcool ne sont pas liés au crime.
e) Vous ne consommez ni drogue ni alcool.

3. Est-ce que quelqu'un (par exemple un juge, un agent de liberté conditionnelle, un agent de probation, un travailleur social ou un policier) vous a déjà proposé de suivre un traitement pour votre problème de toxicomanie ou d'alcoolisme ou a pris des dispositions pour vous à cet effet?

4. Avez-vous déjà participé à un programme de traitement de la toxicomanie ou de l'alcoolisme?

a) Avant d'être incarcérée ici
b) Au cours de votre incarcération

De quel(s) genre(s) de programme(s) s'agissait-il?

Exemples:
AA ou NA
Traitement individuel
Thérapie de groupe
Thérapie de groupe pour autochtones
Programme Brentwood
Autre
N'a pas besoin de suivre un programme

5. Comment avez-vous trouvé le(s) programme(s) - quels sont les points que vous avez trouvé utiles ou superflus?

6. Aimeriez-vous participer à certains (autres) traitements ou programmes sur la toxicomanie ou l'alcoolisme?

Si oui, de quel genre?

AA
Traitement individuel
Thérapie de groupe
Thérapie de groupe pour autochtones
Programme Brentwood
Autre

Si non, pourquoi?

7. D'après vous, quel genre de programme sur la toxicomanie ou l'alcoolisme vous serait le plus utile?

SECTION 3 L'EXERCICE ET LES LOISIRS

Parlons maintenant de quelle façon vous passez votre temps ici.

1. Comment décririez-vous votre condition physique depuis que vous êtes arrivée ici?

Si elle a changé, pourquoi (par exemple, à cause de l'ennui, du manque d'exercice, du régime alimentaire, de l'absence de drogue)?

2. Que pensez-vous du régime alimentaire qu'on vous offre ici - comment le décririez-vous?

3. A quelle fréquence faites-vous du sport ou participez-vous à des programmes de conditionnement physique?

   a) régulièrement (tous les jours ou une fois par semaine)
   b) occasionnellement (une fois par mois, de temps en temps)
   c) presque jamais (pourquoi?)

4. Pensez-vous qu'il devrait y avoir davantage d'occasions de faire de l'exercice? Si oui, quel genre d'exercice?

   Sports d'équipe, etc.
   Sports individuels

5. A quels autres programmes <u>récréatifs</u> participez-vous (par exemple, bingo, artisanat, art autochtone, etc.)?

6. Aimeriez-vous qu'on vous offre davantage d'activités récréatives et si oui, de quel genre?

SECTION 4 L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

Cette section porte sur le genre de travail que vous avez fait dans l'établissement et à l'extérieur de même que sur la formation que vous avez reçue.

1. Quel niveau avez-vous atteint à l'école secondaire <u>avant</u> de venir ici?

2. Avez-vous suivi des cours depuis que vous avez quitté l'école (par exemple dans un établissement correctionnel, dans un collège communautaire, au cégep, à l'université)?

   a) formation de base (par exemple, formation de base des adultes)
   b) formation au travail
   c) formation technique
   d) formation post-secondaire (collégiale, universitaire)
   e) programmes éducatifs pour autochtones ou portant sur les peuples et la culture autochtones, etc.
   f) autre

   Où avez-vous suivi ces cours ou ces programmes?

3. Avez-vous des compétences ou des diplômes particuliers (par exemple, en mécanique, en conduite d'autobus, en coiffure)?

   Où avez-vous acquis cette formation?

4. Comment avez-vous subvenu à vos besoins ou gagné votre vie avant d'être incarcérée (par exemple, emploi, parents, conjoint de fait, mari ou ami, aide sociale, assurance-chômage, prostitution, trafic de la drogue, etc.)?

5. Avez-vous travaillé de façon régulière ou avez-vous souvent été en chômage alors que vous vouliez travailler?

6. Lorsque vous aviez un emploi, quel genre de travail faisiez-vous habituellement? (Indiquer trois principaux types d'emplois)

Secrétaire, commis, employée de bureau
Vendeuse, serveuse, etc.
Entretien (femme de ménage, etc.)
Ouvrière d'usine
Travail dans la nature, chasse, piégeage
Poste de direction ou d'administration
Profession libérale
Ménagère, mère au foyer
Autre
Jamais travaillé

- Pourquoi? (par exemple, étudiante, ne trouvait pas d'emploi, etc.)

7. Quel genre de travail avez-vous fait ici?

Étiez-vous payée?

8. Aimeriez-vous mieux faire un autre genre de travail ici?
De quel genre?

9. Avez-vous suivi ou suivez-vous des programmes de formation ici?
Quels types de programmes?

Pensez-vous que ce ou ces programmes vous seront utiles?

10. Quel genre de programme aimeriez-vous suivre (qu'il soit offert ou non)?

11. Avez-vous eu une formation scolaire ici - quand et pendant combien de temps?

Qu'avez-vous étudié ou qu'étudiez-vous actuellement?

Est-ce que cela vous a été utile?

12. Quel genre de cours vous serait utile?

13. Quel genre de travail aimeriez-vous faire après votre mise en liberté?
S'il n'y en a aucun, pourquoi?

SECTION 5 LES ENFANTS

Parlons maintenant des enfants. C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup parce que, dans le passé, les gens ont eu tendance à oublier que les femmes en prison avaient des enfants...

1. Avez-vous des enfants?

   Combien en avez-vous?

   (Vérifier si la détenue a les enfants de son conjoint ou d'autres enfants à sa charge.)

2. Quel âge ont-ils?

3. Qui avait principalement la responsabilité d'élever vos enfants avant que vous ne veniez ici?

4. Vos enfants vivaient-ils avec vous avant que vous ne soyez condamnée à cette peine d'emprisonnement?

   S'ils ne vivaient pas avec vous, ou seulement certains d'entre eux, avec qui vivaient-ils (par exemple, avec les grands-parents, d'autres membres de la famille, leur père, ou ils étaient confiés à la Société de protection de l'enfance, etc.)?

   Pouvez-vous me dire comment cette situation s'est produite?

5. Êtes-vous actuellement une mère célibataire?

   Avez-vous toujours été une mère célibataire ou seulement pendant un certain temps?

6. Qui s'occupe des enfants en ce moment?

   Où se trouvent les enfants (par exemple, dans leur ville natale, etc.)?

7. Avez-vous déjà eu des contacts ou des expériences avec les sociétés de protection de l'enfance ou avec les services sociaux au sujet de vos enfants?

   Pouvez-vous m'en parler?

8. Quel genre de soutien financier aviez-vous pour élever vos enfants (par exemple, un travail à temps partiel, l'aide du conjoint de fait ou du mari, des prestations d'aide sociale, des prestations d'assurance-chômage, des revenus de source illégale)?

9. Avez-vous eu beaucoup de contacts avec vos enfants depuis votre arrivée ici (par exemple, régulièrement une fois par semaine ou une fois par mois, une ou deux fois, indiquer le nombre de lettres, de visites, etc.)?

   lettres
   conversations téléphoniques
   enregistrements sur vidéocassette
   visites ordinaires
   visites familiales (c'est-à-dire des visites prolongées ou de plus d'un jour)
   journées familiales
   permissions de sortir

10. S'il était possible d'avoir plus de contacts, quel genre de contacts aimeriez-vous avoir?

11. Pouvez-vous nous parler des contacts que vous gardez avec vos enfants (par exemple, le transport, l'hébergement, les frais de déplacement, etc., de même que l'aspect émotionnel - les enfants sont perturbés, etc.)?

    Avez-vous des suggestions à faire pour éviter certains problèmes?

12. Avez-vous déjà ressenti le besoin de bénéficier d'une aide juridique pour toute question se rapportant à vos enfants depuis que vous avez commencé à purger votre peine?

    Si oui, avez-vous obtenu l'aide dont vous aviez besoin?

13. Prévoyez-vous vivre de nouveau avec vos enfants quand vous obtiendrez votre libération (libération conditionnelle totale)?

    Si non, pourquoi?

14. Dans quelle mesure est-il important pour le succès de votre retour dans la collectivité de pouvoir avoir vos enfants avec vous au moment de votre mise en liberté?

15. Quel genre de soutien financier pensez-vous avoir pour vos enfants quand vous obtiendrez votre mise en liberté?

16. À part la question d'argent, avez-vous d'autres soucis concernant vos enfants quand vous serez mise en liberté (par exemple, le logement, la possibilité de les revoir, le fait de refaire connaissance avec eux, etc.)?

17. Avez-vous participé ou seriez-vous intéressée à participer à des programmes offerts ici qui pourraient vous aider dans vos relations avec vos enfants après votre mise en liberté (par exemple, des programmes de formation aux compétences parentales, des programmes sur les soins à donner aux enfants, sur les problèmes des enfants d'âge scolaire)?

    A déjà participé
    Aimerait participer

    Avez-vous participé ou aimeriez-vous participer à un programme conçu pour les parents qui sont incarcérés?

18. Si vous pouviez vivre dans une maison de transition à votre départ de l'établissement, aimeriez-vous que vos enfants vivent avec vous?

    Si non, pourquoi?

SECTION 6 LA FAMILLE ET LA COLLECTIVITÉ

Pouvons-nous maintenant parler de vos contacts avec votre famille immédiate ou avec d'autres membres de votre famille?

1. Où avez-vous été élevée? Quel genre de collectivité était-ce (par exemple, une réserve, une ville, un village, une région rurale, etc.)?

2. Où viviez-vous avant de venir ici?

3. Avant d'être condamnée à cette peine d'emprisonnement, avec qui viviez-vous?

   Exemple:
   - seule
   - seule avec vos enfants
   - avec une amie (homosexuelle)
   - avec une amie et vos enfants
   - avec vos parents, votre famille immédiate, d'autres membres de votre famille
   - avec votre mari ou votre ami
   - avec votre mari ou votre ami et vos enfants
   - avec des amis
   - autre (foyer d'accueil, etc.)

4. Combien de temps avez-vous vécu de cette façon?

5. Avez-vous eu beaucoup de contacts avec votre famille ou avec vos amis depuis que vous êtes arrivée ici?

   Avec qui?

   - mari ou concubin
   - amie (homosexuelle)
   - ami
   - parents, famille immédiate ou éloignée
   - amis intimes
   - autres

   Ces contacts ont-ils surtout été entretenus au moyen de:

   - lettres (à quelle fréquence)
   - conversations téléphoniques (à quelle fréquence)
   - visites (combien)
   - permissions de sortir

6. Considérez-vous recevoir beaucoup de soutien de la part de votre famille, de vos amis, des gens que vous connaissez bien?

7. Quels problèmes avez-vous éprouvés en essayant d'entretenir des relations avec les gens avec lesquels vous voulez garder contact (par exemple, transport, frais, hébergement, problèmes émotionnels, etc.)?

   Selon vous, quelles solutions pourraient contribuer à éviter ces problèmes?

8. Si vous pouviez avoir plus de contacts, qui aimeriez-vous rencontrer (par exemple, des membres de votre famille, des conseillers autochtones, des bénévoles, etc.)?

SECTION 7 LA VIOLENCE PHYSIQUE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE

Depuis quelques années, on parle beaucoup des femmes qui sont violentées et gravement battues. C'est un sujet dont il est difficile de parler, mais nous croyons qu'il est important d'essayer d'aider les femmes qui ont été battues et d'essayer de savoir à quel point ces situations sont fréquentes.

1. Avez-vous déjà été frappée ou battue?

2. À quelle fréquence cela s'est-il produit?

3. Quel âge aviez-vous?

   a) Enfant_____
   De qui s'agissait-il?_____

   b) Adolescente_____
   De qui s'agissait-il?_____

   c) Adulte (18 ans ou plus)_____
   De qui s'agissait-il?_____

   d) Autre

On parle beaucoup ces derniers temps de l'exploitation sexuelle. Je voudrais vous poser les mêmes questions sur ce sujet.

4. Avez-vous déjà été attaquée ou exploitée sexuellement?

5. À quelle fréquence cela s'est-il produit?

6. Quel âge aviez-vous?

   a) Enfant_____
   De qui s'agissait-il?_____

   b) Adolescente_____
   De qui s'agissait-il?_____

   c) Adulte (18 ans ou plus)_____
   De qui s'agissait-il?_____

   d) Autre

7. Avez-vous déjà consulté des spécialistes ou participé à des programmes d'aide aux victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle?

	Avant	Ici
Quel genre:		
a) thérapie individuelle		
b) thérapie de groupe		
c) autre		
d) ni consultation ni programme (pourquoi?)		

8. Trouvez-vous que ces thérapies ou ces programmes vous ont aidée? Qu'est-ce qui vous a le plus aidée?

9. De quel genre d'aide auriez-vous besoin actuellement?

10. Aimeriez-vous consulter des spécialistes ou participer à d'autres programmes pour les victimes de violence physique et d'exploitation sexuelle?

    Que préféreriez-vous, par exemple une thérapie individuelle, une thérapie de groupe ou autre chose?

SECTION 8 LES COMPORTEMENTS AUTODESTRUCTEURS

Parlons maintenant de certaines des façons dont les gens réagissent aux situations.

1. Vous êtes-vous déjà intentionnellement blessée, par exemple en vous coupant, ou avez-vous tenté de vous suicider?

   Cela s'est-il passé avant que vous veniez ici, alors que vous étiez ici ou dans les deux cas?

   Cela s'est-il produit souvent ou seulement une ou deux fois?

   Pourquoi avez-vous agi de la sorte, y avait-il une raison en particulier?

2. Qu'est-ce qui vous aurait aidée à prévenir ces actes ou qui pourrait vous aider à l'avenir? (Counseling, amis, personnel ou autres personnes avec qui parler lorsque vous en avez besoin, etc.)

3. Aimeriez-vous consulter un spécialiste ou participer à un programme qui vous aiderait à changer ce genre de comportement?

   Non - pas intéressée Non - je l'ai déjà fait
   Oui

SECTION 9 LA DISCIPLINE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Voyons maintenant comment vous vous entendez avec les gens de l'établissement en général.

1. En général, comment vous entendez-vous avec le personnel correctionnel de l'établissement et avec le personnel en général?

2. Quelle est l'attitude du personnel envers vous et envers les autres détenues?

3. Croyez-vous que les employés sont sensibles à vos sentiments, à vos opinions, à votre culture, à votre mode de vie?

4. Pouvez-vous communiquer avec les employés - avez-vous des problèmes avec la langue ou de la difficulté à vous faire comprendre?

5. Que pensez-vous des règlements et de la discipline de l'établissement?

6. Que pensez-vous des décisions disciplinaires (par exemple, les décisions rendues par le tribunal disciplinaire ou par le tribunal du directeur)?

7.

8. Y a-t-il un processus de règlement des griefs des détenues? Si oui, quels résultats donne-t-il?

9. Si des problèmes relatifs à la discipline surviennent, selon vous, quelles en sont les principales causes (par exemple, incapacité de s'affirmer à l'extérieur, relations personnelles, drogue, argent, dettes de jeu, etc.)?

10. Y a-t-il des disputes verbales ou physiques entre les détenues, et si oui, quelles en sont les principales raisons?

(Indiquer les réponses appropriées)

biens et effets personnels
situations
relations personnelles
ennui, écoeurement
sentiment de persécution ou de provocation
autre

Quelles sont les raisons des mésententes avec le personnel?

(Indiquer les réponses appropriées)

droits, visites, etc.
possession d'objets interdits
impression d'être surveillée trop étroitement
sentiment de persécution ou de provocation
autre

11. Avez-vous participé à une bagarre ou à une dispute depuis que vous êtes arrivée ici?

(Mineure Moyenne Grave)

Avec le personnel
Avec des détenues
Cela s'est-il produit souvent?
Quels étaient les motifs?

12. Pensez-vous qu'il soit possible d'éviter de genre de situation difficile (par exemple, un endroit tranquille où vous pourriez vous retirer, quelqu'un sur place avec qui vous pourriez parler, plus de compréhension de la part du personnel en ce qui concerne les causes de ces situations)?

13. Depuis votre arrivée ici, avez-vous été:

Environ combien de temps

a) en isolement preventif (disciplinaire ou administratif?)
b) en isolement protecteur
c) à l'hôpital
d) dans un centre de traitement régional ou l'équivalent

Pourquoi?

SECTION 10 LES PROGRAMMES

1. Nous avons déjà parlé de programmes de formation scolaire et professionnelle, de programmes portant sur l'alcoolisme ou la toxicomanie et d'autres encore. Y a-t-il d'autres genres de programmes dont nous n'avons pas parlé auxquels vous avez participé en prison ou auxquels vous aimeriez participer?

De ces programmes, lesquels avez-vous suivi (quand, pendant combien de temps, où, était-ce utile) et lesquels aimeriez-vous suivre?

a) préparation à la vie active

b) aptitudes psychosociales (communication)

c) programmes sur la spiritualité

d) programmes culturels

e) programmes sur la santé et le bien-être des femmes, sur le sida

f) aide et conseils juridiques sur des problèmes personnels

g) budget, déclarations de revenus et gestion des ressources financières

h) programme pour les femmes purgeant une longue peine

i) programme de préparation à la libération

j) ateliers sur les compétences parentales, programme sur le développement de l'enfant

k) programme de travail dans la collectivité

l) autre

2. Que pensez-vous des programmes sur la spiritualité et la culture autochtones offerts dans l'établissement?

3. De tous les programmes, lesquels sont vraiment les plus importants pour vous?

4. Que pensez-vous des contacts avec des groupes ou des individus de l'extérieur?

dirigeants autochtones ou chefs spirituels
organismes sociaux et communautaires
bénévoles
autres

5. Aimeriez-vous avoir davantage de contacts?

SECTION 11 LES CHOIX

Parlons maintenant des différents types d'établissements où vous avez été incarcérée.

1. Combien de temps avez-vous été incarcérée dans des établissements provinciaux (combien de peines)?

a) pour purger une peine provinciale
b) pour purger une peine d'une durée de plus de deux ans

Depuis combien de temps êtes-vous dans cet établissement pour purger votre peine actuelle?

2. Avez-vous déjà été incarcérée à la Prison des femmes (pour une peine antérieure ou pour la peine actuelle)?

3. D'après vous, quels sont les avantages et les désavantages d'être incarcérée dans un établissement provincial ou à la Prison des femmes pour purger une peine d'une durée de plus de deux ans?

	Établissements provinciaux	Prison des femmes
Avantages		
Désavantages		

4. Que pensez-vous d'être incarcérée dans un établissement avec des hommes? Avez-vous déjà été incarcérées dans un établissement mixte?

   Si oui, où était-ce?

5. Dans quelle mesure y avait-il ou y a-t-il des contacts entre les hommes et les femmes?

6. Si vous aviez le choix, préféreriez-vous être incarcérée dans un établissement correctionnel mixte?

   Si oui, à quelles conditions?

   Si non, pourquoi?

7. Quel est le genre d'établissement où vous vous sentez le mieux? Croyez-vous que votre cas exige des mesures de sécurité importantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, seulement à l'extérieur, ou seulement des mesures de sécurité minimales?

8. Si vous aviez le choix, dans quel genre d'établissement aimeriez-vous purger votre peine - lequel vous serait le plus bénéfique?

   a) à la Prison des femmes

   b) dans un établissement central réservé aux femmes purgeant une peine fédérale, c'est-à-dire dans un autre bâtiment, avec d'autres installations

   c) dans un établissement situé dans une région plus près de chez vous, mais réservé seulement aux femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans

   d) dans un établissement régional, dans des unités séparées de celles des hommes purgeant une peine fédérale, mais avec la possibilité de partager certains programmes avec eux

   e) dans un établissement régional où toutes les installations, tous les programmes et les services, incluant la cafétéria, seraient partagés avec les hommes

   f) dans un établissement provincial pour femmes à proximité de chez vous

   g) dans un établissement provincial pour hommes et femmes

   h) dans un petit centre résidentiel communautaire pour femmes, le plus près possible de votre foyer ou de votre bande

   i) ailleurs

9. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui est le plus important pour vous?

   - être le plus près possible de chez vous
   - être avec des femmes seulement
   - avoir accès aux programmes que vous voulez
   - être incarcérée avec des personnes qui purgent une peine comme la vôtre

10. Avez-vous déjà eu des contacts avec des gardiens de sexe masculin dans un établissement correctionnel?

Aimeriez-vous qu'il y ait des gardiens de sexe masculin ici ou qu'ils soient plus nombreux?

Si oui, à quelles conditions?

Si non, pourquoi?

11. [Prison des femmes seulement] Le système de gestion par unité a récemment été mis en application ici. Avez-vous des commentaires à faire sur son fonctionnement?

12. Croyez-vous que le personnel d'un établissement correctionnel pour femmes devrait avoir une formation particulière?

SECTION 12 LA MISE EN LIBERTÉ

1. Où aimeriez-vous aller après avoir purgé cette peine?

Avec qui voulez-vous vivre?

2. De quels genres de services pensez-vous avoir besoin à votre mise en liberté?

(Est-ce que certains de ces programmes ou services offerts dans la collectivité seraient importants pour vous?)

de l'aide pour trouver un logement
un endroit pour vivre
une maison de transition
de l'aide pour trouver un emploi
une formation en vue d'un emploi
de l'aide pour ne pas retomber dans les problèmes de drogue et d'alcool
de l'aide pour les problèmes de santé mentale
autre

3. Considérez-vous que les employés ici savent ou comprennent ce qui vous est offert dans la collectivité?

4. Si vous avez déjà été mise en liberté dans le passé, quelle a été votre expérience, avez-vous reçu l'aide dont vous aviez besoin?

EN TERMINANT

Y a-t-il autre chose dont nous n'avons pas parlé et dont vous aimeriez discuter?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION